Les Dossiers du
MINFI 2018
Une publication du Ministère des Finances

Programme Économique et Financier

Le Cameroun valide le deuxième essai

- La bonne exécution des réformes engagées par le Gouvernement a joué en faveur du deuxième décaissement.
- Le FMI a particulièrement salué l'implication forte du Ministre des Finances.

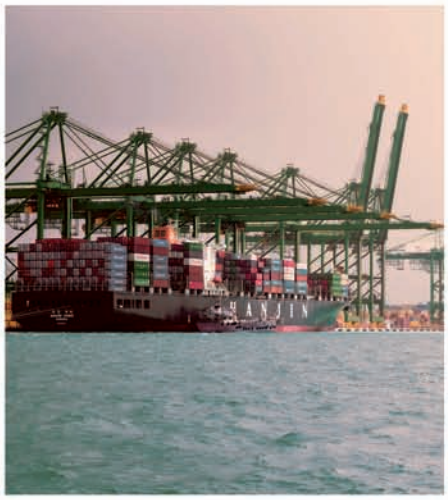

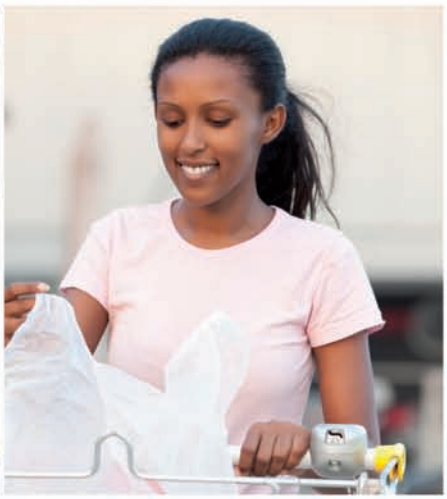

FAVORISER LE COMMERCE INTERNATIONAL ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

SGS est aujourd'hui un partenaire incontournable de la CEMAC dans son développement.

Avec ses services aux Gouvernements, SGS offre des solutions afin de :

- Faciliter les importations et exportations
- Renforcer la sécurité et améliorer les recettes douanières
- Protéger la santé et la sécurité des consommateurs et de l'environnement
- Assurer le suivi et la traçabilité des biens de consommations
- Renforcer le suivi et le recyclage des déchets électroniques
- Aider les Autorités dans la gestion des ressources naturelles et des affaires foncières

Pour plus d'informations, veuillez contacter sgs_cameroun@sgs.com

SGS EST LE LEADER MONDIAL DE L'INSPECTION, DE LA VÉRIFICATION, DE L'ANALYSE ET DE LA CERTIFICATION

WHEN YOU NEED TO BE SURE

SGS

Son Excellence **Paul Biya**

Président de la République du Cameroun

His Excellency **Paul Biya**

President of the Republic of Cameroon

POUR UN CIEL CAMEROUNAIS PLUS SûR

Un vaste programme de réaménagement de nos aéroports est engagé pour le bien de tous

La sécurité et la sûreté des usagers de l'espace aéroportuaire est capital. C'est ainsi que le Président de la République a signé le 08 janvier 2018 un décret approuvant et rendant exécutoire le Programme National de Sûreté de l'Aviation Civile au Cameroun. Ce décret réorganise les responsabilités des acteurs impliqués dans ce secteur. Le souci majeur est de protéger les passagers, les équipages, les personnes au sol, les aéronefs, les installations et services des aéroports contre les actes d'intervention illicite. C'est dans cette mouvance que le Projet Intégré d'Amélioration de la Sûreté sur les Aéroports du Cameroun (PIASAC), réalisé avec l'appui de la Présidence de la République, a permis de normaliser l'accès aux zones réservées dans nos aéroports. Ce qui implique une discipline accrue pour les usagers de la zone aéroportuaire.

Les changements ainsi opérés ont impacté sur la physionomie générale et le fonctionnement de nos aéroports internationaux, notamment celui de Yaoundé-Nsimalen; les infrastructures (des routes de patrouille, clôtures, miradors, etc.) ont été réhabilités ou aménagés, des dispositifs et équipements de filtrage (guérites d'accès, scanners, caméras, tunnel d'inspection par rayon X) ont été installés ou reconfigurés ainsi que ceux de télécommunication.

Par ailleurs, de nombreux autres équipements (véhicules et motos de patrouille) ont été acquis grâce à l'appui de la Présidence de la République, des bailleurs et de la Cameroon Civil Aviation Authorithy (CCAA).

Dans la même mouvance, plus de 200 agents opérationnels de sûreté ont été recrutés et formés à la CCAA pour le renforcement des mesures de sûreté dans nos aéroports. Ces derniers ont été déployés dans les aéroports internationaux de Yaoundé et de Douala et participent au quotidien aux opérations d'inspection filtrage (passagers, bagages) et de patrouilles motorisées ou pédestres.

Tél : (+237) 222 30 30 90 / 222 30 26 92
Fax : (+237) 222 30 33 62
E-mail : contact@ccaa.aero
Site web : www.ccaa.aero

Côte réglementation, plusieurs textes ont été revus (PSA, PEN).

Après les aéroports internationaux de Yaoundé et Douala, ces travaux de réhabilitation s'étendront aux aéroports de Garoua, Maroua, Bafoussam et Bamenda.

Toutes ces mesures qui concourent au renforcement de sûreté de l'aviation au Cameroun ont fait l'objet d'une évaluation lors d'une mission d'audit de sûreté conduite par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) au Cameroun du 18 au 27 avril 2018.

Cet audit visait à déterminer le niveau de conformité du Cameroun aux normes internationale de sûreté de l'aviation et le niveau de mise en œuvre effective du système de supervision de la sûreté de l'aviation. Les résultats obtenus de l'audit révèlent que le Cameroun a atteint 70,96% de conformité aux normes de l'OACI en matière de sûreté de l'aviation et 68,85% de mise en œuvre effective d'un système de supervision de la sûreté de l'aviation par la CCAA. En outre, l'audit n'a mis en évidence aucune préoccupation significative de sûreté.

Les résultats positifs obtenus attestent la reconnaissance par l'OACI que les actions entreprises par le Cameroun pour améliorer la mise en œuvre des normes de sûreté, en particulier à l'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen, portent leurs fruits.

Tout ce qui précède indique que notre pays est résolument engagé dans la sécurisation de ses aéroports; ce qui est de bon augure pour le développement du transport aérien et dans la perspective de l'organisation de grands événements à l'instar de la prochaine Coupe d'Afrique des Nations de football prévue en 2019.

S. E. **Joseph DION NGUTE**

Premier Ministre, Chef du Gouvernement

H. E. **Joseph DION NGUTE**

Prime Minister, Head of Government

Commission Technique de Privatisation et des Liquidations

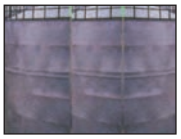

LES SOCIETES EN COURS DE PRIVATISATION

Raison sociale	Secteur d'activité	Capital social (en Millions FCFA)	Part detenue par l'Etat et les sociétés para-publiques	Chiffres d'affaires au 31 Décembre 2009 (Millions FCFA)	EFFECTIFS	Stratégie de privatisation
1. CDC Cameroon Development Corporation	Agro-industrie (Caoutchouc, Huile de Palme, banane)	15 626	100%	22.504	4 718	Cession des filières
2. SODECOTON Société de Développement du Coton	Agro-industrie (Coton, Huile de coton)	4 529	59%	87.000	1 780	Cession d'actions
3. SCDP Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers	Stockage d'hydrocarbure	6 000	51%	1.954	250	Cession d'actions
4. CAMAIR-Co Cameroon Airlines Corporation	Transport aérien	Une nouvelle compagnie aérienne nationale dénommée CAMAIR-Co a été créée pour remplacer la défunte CAMAIR. Le schéma de privatisation retenue dénommée "Scission-Liquidation-Privatisation" vise à sélectionner un partenaire stratégique privé au terme d'un processus compétitif et ouvert.				Cession d'actions
5. CAMTEL Cameroon Telecommunication	Téléphonie fixe	50 000	100%	50.503	2 017	Cession d'actions et concession
6. CAMTAINER Société de Transit et de Transport de Containers du Cameroun	Transit et transport de container	360	70%	456	56	Cession d'Actifs

Participez au programme de privatisation, soyez actionnaires du progrès

Commission Technique de Privatisation et des Liquidations
Immeuble SNI (9e étage) B.P. 7044 Yaoundé - Tél. : (237) 222 23 97 50 - Fax : (237) 222 23 51 08

S. E. **Louis Paul MOTAZE**

Ministre des Finances

H. E. **Louis Paul MOTAZE**

Minister of Finance

PARTENAIRES DU DISPOSITIF PILOTE • MINFI/MINPAT •

Value Day's By Alios, ... C'est tout le temps

ALIOS FINANCE CAMEROUN

AVEC ALIOS FINANCE CAMEROUN
MODERNISER VOS EQUIPEMENTS PRODUCTIFS,...
CREER DE LA VALEUR

Au service de la Croissance depuis 1959.

E-mail : valuedays@alios-finance.com | Numéro dédié : 2 33 50 23 11

LE CREDIT - BAIL : OUTIL PUISSANT DE FINANCEMENT ALTERNATIF DES ENTREPRISES

Fondé sur la conception suivant laquelle « *ce qui détermine l'accumulation du capital et de la richesse n'est pas la propriété , mais l'utilisation productive des biens et matériels* », **Le crédit-bail est un contrat de location d'un bien mobilier ou immobilier avec une promesse de vente en fin de contrat à un prix défini d'avance qui correspond à la valeur résiduelle.**

Mécanisme du Crédit - bail

LE DISPOSITIF PILOTE D'APPUI A LA MODERNISATION DE L'OUTIL DE PRODUCTION PAR LE CREDIT-BAIL

L'Etat du Cameroun, à travers le MINEPAT et le MINFI, a signé avec CAMLEASE le 15 Novembre 2012 une convention relative à la mise en place d'un **dispositif pilote d'appui à la modernisation de l'outil de production par le crédit - bail.**

Cette convention traduit l'engagement pris par le gouvernement dans le DSCE pour la création d'un dispositif opérationnel d'incitation et d'accompagnement de l'investissement privé, notamment des PME.

Grâce au dispositif pilote, des solutions spécifiques aux besoins de financement des PME leur sont proposées, afin qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle-moteur dans la croissance économique du Cameroun.

Les objectifs de ce dispositif pilote s'analysent sur la durée :

. **A court terme**, il s'agit d'expérimenter une formule de partenariat public-privé en matière de financement d'entreprise qui ne met pas l'Etat directement en face du bénéficiaire : l'entrepreneur

. **A moyen et long terme**, ce dispositif vise plus de création d'emplois et de richesses pour l'économie nationale

PARTICULARITES DU DISPOSITIF PILOTE

Solutions d'accompagnement

. Financement simple, souple et Rapide au regard des procédures allégées
. Faible coût du loyer de l'argent
. Remboursement à moyen terme
. Incitation de l'Etat auprès des crédit-bailleurs à prendre plus d'engagements pour soutenir la PME camerounaise

Solutions d'accompagnement

. Formation au crédit-bail et ses dérivés
. Formation (en partenariat avec IFC, membre du Groupe Banque Mondiale) l'usage des outils de gestion « SME Toolkit » et « business Edge »
. Soutien dans l'organisation de la comptabilité des entreprises
. Suivi personnalisé des entités bénéficiaires

Value Day's By Alios

MODALITES D'OCTROI DES CREDITS

. Les montants alloués sont compris entre 10 000 000 FCFA et 250 000 000 FCFA
. Le taux d'intérêt annuel est de 10% maximum
. La durée des financements est comprise entre 1 et 6 ans
. Le premier loyer du promoteur est d'au plus 15%
. Les crédits accordés prennent uniquement la forme de crédit-bail et ses dérivés
. L'analyse des dossiers, le déblocage et le suivi incombent exclusivement aux établissements de crédit partenaires

CRITERES D'ELIGIBILITE

. Etre une PME / PMI ou être admis au régime du code d'incitation aux investissements
. Exercer dans le secteur formel
. Avoir un capital social détenu en majorité par les nationaux
. Exercer prioritairement dans les secteurs **de l'agriculture, du BTP, du bois, de l'élevage, de l'industrie, des mines, du tourisme ou du transport**
. Etre à jour de ses obligations fiscales et social
. Présenter des projets ayant une rentabilité avérée mettant en oeuvre un processus de transformation à fort potentiel de création d'emplois

S. E. **YAOUBA ABDOULAYE**

Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances

H. E. **YAOUBA ABDOULAYE**

Minister Delegate in the Ministry of Finance

www.areaassurance.com
Une équipe de professionnels
à votre écoute pour vous accompagner
NOS PRODUITS
> Assurances Cautions
> Automobile
> Maladie
> Individuelle accidents
> Assistance voyage & évacuation
> Globale dommages
> Multirisques habitation & PME/PMI
> Tous risques chantiers/montage
> Responsabilités civiles diverses
> Transports
Siège Social et Direction Générale :
Boulevard de la République Rond-Point Salle des Fêtes d'Akwa
BP : 15 584 Douala
Tél : (237) 233 43 81 97 / 233 43 82 32 - Fax : 233 43 81 98
Site Web : www.areaassurance.com - Email : area@areaassurance.com
Le respect de la parole donnée
AREA
ASSURANCES

M. **Gilbert Didier EDOA**

Secrétaire Général au Ministère des Finances

Mr. **Gilbert Didier EDOA**

Secretary General of the Ministry of Finance

Les Dossiers du MINFI 2018

Directeur de Publication

Louis Paul MOTAZE
Ministre des Finances

Comité Editorial

YAOUBA ABDOULAYE
Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances
Gilbert Didier EDOA
Secrétaire Général du Ministère des Finances

Directeur de rédaction

Yves ASSALA

Rédacteur en Chef

Gédéon ADJOMO

Equipe rédactionnelle

Gédéon ADJOMO
Nathalie Claire TIAMBOU
Rachel NGAH
Parfait SIKI
Brice R. MBODIAM
Pierre Célestin ATANGANA
Marie Joseph MBALLA ZANG
Jeannette NNANGA
Jean-Marie NLEND
Anastasie ADA
Christian LANG
Rousseau-Joël FOUTE

Secrétariat de rédaction :

Gédéon ADJOMO
Rachel NGAH
Pierre Célestin ATANGANA

Secrétariat

Jeannette NNANGA
Anastasie ADA
Marie Joseph MBALLA ZANG

Documentation

Sévérin ATANGANA

Crédit Photos

Mireille ETOUNDI NTEME

Realisation et Impression:

Groupe Nesse
66, Avenue des Champs Elysées
75 008 Paris
Tél : + 33 1 47 11 03 15
E-mail: infos@groupenesse.fr

Régie publicitaire:

SOCAMED
B.P. 821 - Douala
Tél : + 237 243 53 22 61
699 68 14 62
E-mail : socamed.office@gmail.com

S O M

EDITORIAL :

L'équilibre budgetaire, un imperatif en 2019

12-13

ACTUALITE :

Équilibre budgétaire:
Le Ministère des Finances en ordre de bataille

Conférence annuelle 2019
- L'équilibre budgétaire au cœur des échanges

Solutions
- Plus de rationalisation budgétaire

Assiette
- Les ressorts de la performance

Voeux 2019 au Minfi
- Arrêt sur image

Faits majeurs 2018
- L'Etat assainit son fichier
- L'Etat relance la consommation et oxygène la trésorerie des PME
- Le FMI approuve la deuxième tranche de l'appui budgétaire
- Des réformes ambitieuses et abouties

14-37

DOSSIER I :

Programme Économique et Financier: Ça roule!

Programme économique et financier
- Un mécanisme de régulation et de maîtrise budgétaire

Mesures
- Des réformes qui guident l'action publique

Qualité de la dépense
- Une baisse continue du déficit budgétaire

Mise en œuvre des réformes
- Des actions qui impactent positivement les caisses de l'Etat

Retombées
- Des appuis budgétaires sonnants et trébuchants

Programme économique et financier
- Le Cameroun valide le troisième essai

Interview du MINFI

40-63

M A I R E

DOSSIER II :

DOUANES : La vie avec l'APE 66-78

APE
- Comment la douane s'est adaptée

Impact financier
- Une érosion maîtrisée

Mise en œuvre de l'APE
- Les entreprises locales grandes bénéficiaires

Démantèlement
- Divergences sur le calendrier

DOSSIER III :

Impôts: les fondements de la performance 80-91

Mobilisation des recettes
- 70% d'augmentation en 5 ans

Service aux usagers
- Des pas sûrs vers un fisc citoyen et efficient

Stratégie
- A l'assaut de nouvelles niches fiscales

Climat des affaires
- La fiscalité à l'épreuve du Doing Business

DOSSIER IV :

Sociétés d'Etat : Les enjeux de la réforme de 2017 95-103

Entreprises publiques
- La nouvelle donne

Conjoncture
- La performance en ligne de mire

Environnement économique
- Maîtriser et rationaliser les dépenses dans un contexte de crise

Entreprises et établissements publics
- Cap sur la compétitivité et la rentabilité

EPHEMERIDES :

2017 au rétroviseur 106-113

Rétro
- Les principaux évènements qui ont marqué le MINFI en 2017

Editorial

L'équilibre budgetaire, un imperatif en 2019

S.E. Louis Paul MOTAZE,
Ministre des Finances

En décembre dernier, le Fonds Monétaire International à travers son Conseil d'administration a, pour la troisième fois, exprimé son satisfecit quant au bon pilotage des réformes économiques et structurelles auxquelles le Gouvernement a souscrit dans le cadre du Programme Economique et Financier triennal. Ces réformes faut-il le rappeler, visent à permettre le rétablissement de la stabilité macroéconomique ainsi que les équilibres extérieurs de notre pays. S'il y a lieu de se féliciter du fait que sur ce plan, beaucoup a été fait depuis juin 2017, date à partir de laquelle l'accord avec le FMI est effectif, il convient de reconnaitre que bien du chemin reste à parcourir.

Dans son discours d'investiture prononcé le 06 novembre 2018, le Président de la République, S.E. Paul BIYA s'est fait fort de le rappeler lorsqu'il évoquait les grands chantiers de son nouveau septennat. Ainsi, abordant les aspects économiques de cette évocation, le Chef de l'Etat a indiqué qu'« il va de soi que nous allons poursuivre nos réformes structurelles afin de renforcer notre équilibre budgétaire et de contrôler la soutenabilité de notre dette. Des finances saines sont en effet la condition de l'attractivité d'une économie et donc, apte à accueillir des investissements ».

De notre point de vue en notre qualité de Chef de département en charge de la gestion des Finances Publiques, nous pensons qu'à travers cette exhortation, le Président de la

République a tracé la voie à suivre, non seulement pour remettre définitivement notre économie sur le chemin d'une croissance durable et inclusive, mais également pour assurer un succès éclatant au programme économique conclu avec le FMI et soutenu par les autres partenaires, qui est désormais rendu à sa dernière ligne droite.

C'est donc pour bien mettre de l'emphase et sensibiliser nos concitoyens sur ce qui apparaît pour nous comme le chemin incontournable vers l'émergence que nous avons adopté comme thème de notre Conférence annuelle de cette année : «Equilibre budgétaire: enjeux, défis et perspectives». Il s'agit en effet d'une problématique qui devrait être placée au centre de l'action du Gouvernement.

En effet, sans vouloir jouer à se faire peur, il nous semble indispensable de rappeler à tous les acteurs impliqués dans la chaîne d'exécution budgétaire que nous vivons une période assez délicate. Celle-ci est caractérisée par la chute des cours du pétrole. Parallèlement, les dépenses se sont accrues, notamment avec la dégradation de la situation sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-ouest, les préparatifs de la Coupe d'Afrique des Nations, l'Organisation des élections etc. Ceci a créé un déséquilibre fort qu'il nous revient de combler. L'équilibre budgétaire s'érige dès lors en véritable défi à relever à la fois pour le Gouvernement en général et pour le Ministère des Finances en particulier.

A l'endroit du Gouvernement, il est donc important de rappeler qu'un effort remarquable devrait plus que jamais être fait dans le sens du maintien d'un parfait équilibre entre les recettes et les dépenses. Cela signifie qu'il conviendrait plus que par le passé de veiller à maintenir rigoureusement une proportionnalité entre les ressources disponibles et les emplois auxquels ils sont destinés. Ceci n'est possible que si une certaine discipline est adoptée par la plupart des acteurs. Cette discipline passe notamment par le renforcement de l'encadrement des procédures dérogatoires avec la mise en place des régies d'avance, l'interdiction des déblocages de fonds pour les opérations pouvant s'exécuter par procédure normale ainsi que l'interdiction des avances de trésorerie pour les dépenses autres que celles qui sont visées dans la circulaire d'exécution budgétaire (salaires, pensions, financements extérieurs, service de la dette, frais de justice).

Bien plus, il importe de s'accommoder d'un contexte caractérisé par un resserrement en termes de discipline budgétaire, notamment le respect des autorisations parlementaires, des quotas budgétaires, des règles de virement de crédits et des procédures qui s'imposent à tous.

Ce n'est qu'à cette seule condition que nous serons à même d'honorer les engagements pris vis-à-vis du Fonds Monétaire International dans le cadre du Programme Economique et Financier et boucler avec succès ledit programme, tout en conservant intacte, la crédibilité de l'Etat durement acquise sans laquelle le septennat des opportunités ne demeurerait qu'une véritable chimère.

A mes collaborateurs, j'en appelle donc à un ressaisissement, à une véritable prise de conscience sur le positionnement central de notre département ministériel qui doit jouer un rôle plus accru dans un contexte aussi particulier. Le Ministère des Finances est en quelque sorte le garant du succès du Programme Economique et Financier, même si sa mise en œuvre incombe à tout le Gouvernement. Ce succès n'est possible que si nous cessons de jouer un rôle notarial, c'est-à-dire de simple enregistreur des données. Nous devrions désormais peser de tout notre poids dans le processus d'élaboration du budget pour en être proprement une instance décisionnelle significative afin que, de concert avec le Ministère de l'Economie, nous jouions véritablement le rôle qui est le nôtre en matière d'impulsion économique. L'avenir de notre pays en dépend.

Louis PAUL MOTAZE

Ministre des Finances

ACTUALITE

Équilibre budgétaire: Le Ministère des Finances en ordre de bataille

Réunis à Yaoundé les 24 et 25 Janvier dernier dans le cadre de leur traditionnelle Conférence annuelle, les responsables des services centraux déconcentrés et extérieurs du Ministère des Finances se sont engagés à se serrer les coudes pour tordre le cou au déficit budgétaire.

ACTUALITE

- L'équilibre budgétaire au cœur des échanges
- Plus de rationalisation budgétaire
- Les ressorts de la performance
- Arrêt sur image

FAITS MAJEURS 2018

- L'Etat assainit son fichier
- L'Etat relance la consommation et oxygène la trésorerie des PME
- Le FMI approuve la deuxième tranche de l'appui budgétaire
- Des réformes ambitieuses et abouties

CAMSEEDS

Les activités de CamSeeds sont réparties en :

3 unités.

Phytopathologie
Dibombari

Sélection végétale
Kienhé

Production de semences
Kienhé

La synergie de ces trois unités contribue à l'identification et à la production de variétés de palmier à huile à la fois plus résistantes aux maladies et plus productives.

1 laboratoire

1 prépépinière expérimentale

1 laboratoire de calcul du taux d'extraction en huile.

20 essais.

1 laboratoire de gestion du conditionnement du pollen.

2 champs semenciers.

ACTIONS

- ÉTUDE de deux pathogènes fongiques qui affectent gravement le palmier à huile : **la Fusariose et le Ganoderma.**
- MISE EN PLACE de deux mycothèques.
- SUIVI ET SANITAITON.
- TEST DE RÉSISTANCE aux pathogènes.

- PRÉPÉPINIÈRE et PÉPINIÈRE.
- PLANTING selon des dispositifs expérimentaux.
- ENTRETIEN ET RÉCOLTE des essais.
- OBSERVATION ET COLLECTE de données expérimentales (mesures individuelles, etc.)

- PRÉPARATION des semences en atelier.
- RASSEMBLEMENT du matériel élit à très haut potentiel qui sont croisés entre eux (Dura x Pisifera).
- POLLINISATION ASSISTÉE en champs.
- COLLECTE et CONDITIONNEMENT de pollen.
- PRÉPARATION et GERMINATION des graines.

ACTIVITÉ DE RECHERCHE

Sélection du palmier à huile.

Identification des croisements.

Étude des résistances aux maladies.

Optimisation des pratiques agronomiques.

CAMSEEDS

CAMSEEDS - Kienhe & Dibombari / BP 691 Douala - Cameroun / Tél : (+237) 6 98 72 36 86 / Email : gndaniny@camseeds.com

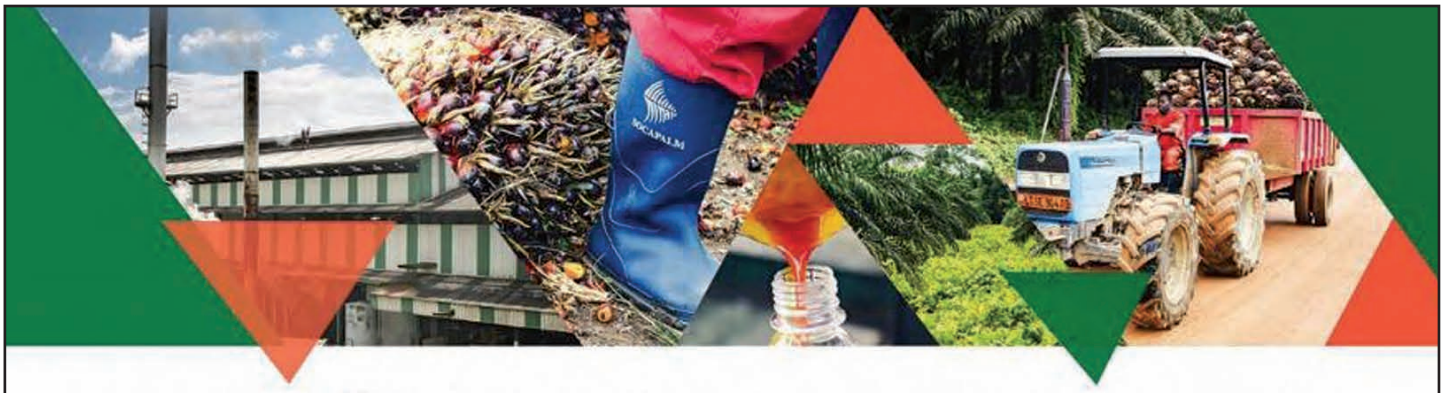

Créée en 1968, **SOCAPALM** est privatisée en 2000. C'est le principal acteur de l'huile de palme au Cameroun avec **118 840** tonnes d'huile de palme produites annuellement et destinées exclusivement au marché Camerounais. En 2009, **SOCAPALM** s'introduit en bourse à la Douala Stock Exchange.

Par son expertise, **SOCAPALM** a su allier performances économiques et techniques pour passer de **50 000** tonnes d'huile de palme en 2002 à **118 840** en 2017.

SOCAPALM représente :

35000 hectares plantés.

6 sites de production.

180 tonnes / heure.

- Mbongo
- Edéa
- Mbambou
- Dibombari
- Kienké
- Eseka

2200 employés.

2300 sous-traitants.

1200 intérimaires.

32 villages.

50 écoles.

6 dispensaires.

GROUPE SOCFIN — Société du groupe SOCFIN.

ISO 14001 — Certification environnement.

En 2010, la raffinerie SPFS-Palm'or est intégrée au portefeuille de SOCAPALM.

SPFS-Palm'Or représente :

100% Origine & distribution Cameroun.

100% De traçabilité du produit.

1ère Raffinerie construite au Cameroun en 1988.

1ère Référence qualité sur le marché.

PALM'OR

SPFS – Palm'Or

DIRECTION SOCAPALM - Rue de la Motte Piquet, Bonanjo / BP 691 Douala - Cameroun / Tél : (+237) 695 35 59 11 / Email : socapalm@socapalm.org

Conférence annuelle 2019

L'équilibre budgétaire au cœur des échanges

Cette année marque la fin du triennat conclu avec le FMI sur la Facilité Élargie de Crédit assortie de critères et d'objectifs budgétaires contraignants.

Le concept d'équilibre budgétaire expliqué aux participants par Gabriel NGAKOUMDA, Chef de Division de la Prévision

Le succès du Programme Économique et Financier conclu avec le FMI en juin 2017 adossé à la facilité élargie de crédit, n'est pas qu'une affaire du Ministre des Finances. C'est en ces termes que Louis Paul Motaze a conclu les travaux de la Conférence annuelle des services centraux et déconcentrés tenus sous le thème «Équilibre budgétaire, enjeux, défis et perspectives». Le millésime courant est d'autant plus déterminant que le contexte macroéconomique ambiant prête à l'extrême prudence en matière d'observation des règles qui encadrent le programme. Ainsi par exemple, la croissance économique projetée à 4% en 2018, s'est finalement établie autour de 3,8%. Une décélération due à la baisse de la production pétrolière, couplée à la persistance des problèmes sécuritaires.

En dépit de cette conjoncture défavorable, l'Etat continue de faire face aux dépenses sécuritaires, relatives aux travaux de la Coupe d'Afrique des Nations 2019 qui a connu un glissement en 2021, aux dépenses d'investissement public, l'achèvement des projets du Plan d'Urgence Triennal pour l'accélération de la croissance (PLANUT), le remboursement de la dette extérieure et intérieure ainsi que toutes les autres dépenses de fonctionnement.

«Notre objectif de consolidation budgétaire a consisté à ramener et à maintenir le déficit budgétaire en dessous de 3% du PIB conformément à nos engagements communautaires. Même si nous nous y

Cyrill EDOU ALO'O, Directeur Général du Budget, déroule la liste des mesures de lutte contre les dérapages budgétaires

sommes rapprochés durant les deux premières années du programme économique et financier, des efforts importants restent à fournir», souligne le Ministre délégué auprès du Ministre des Finances Yaouba Abdoulaye.

«Comment le Ministère des Finances exécutera-t-il le budget de l'Etat dans un contexte où les dépenses sont toujours plus importantes du fait des chocs persistant sur les recettes, sans dégrader à la fois l'équilibre budgétaire et financier de l'Etat ?», tel est le questionnement qui a guidé les travaux en sectoriel autour du thème de la conférence. Car, l'équilibre budgétaire n'est pas une simple mécanique à mettre en œuvre à l'effet de satisfaire aux objectifs du Programme, mais il doit s'inscrire dans une démarche pratique, garante des équilibres macroéconomiques au service de l'économie.

C'est pourquoi, le Directeur Général du Budget s'est appesanti sur les conséquences du déséquilibre budgétaire. Celles-ci portent sur l'inflation, l'augmentation de la dette intérieure ou extérieure, et le risque de non viabilité de la dette publique ; ce qui peut altérer la qualité de la signature de l'Etat. En plus des conséquences, il y a des risques de nature à grever cet équilibre.

L'on peut ainsi citer l'augmentation des dépenses imprévues du fait de la situation socio-politique, les problèmes de gouvernance qui altèrent la saine gestion budgétaire, l'exécution des projets tels que le PLANUT et la CAN qui nécessitent une couverture budgétaire plus importante, l'appel des garanties et autres passifs latents des entreprises publiques et des Partenariats public-privé, la persistance des procédures dérogatoires, et l'accélération des décaissements des financements extérieurs.

Pour Cyril Edou Alo'o, le dérapage du solde primaire au cours de l'exercice 2019 pourra entraîner le non-décaissement des appuis budgétaires attendus, l'accentuation des tensions de trésorerie, le rallongement des délais de paiement, l'arrêt des chantiers et le non-respect des critères de convergence de la Cemac.

Pour maîtriser ces risques, dérapages et conséquences négatives, il est préconisé maintien des blocages de précaution à 20%, le renforcement de l'encadrement des procédures dérogatoires avec la mise en place des régies d'avance, l'interdiction des engagements provisionnels visant le cantonnement des crédits et l'arrimage du plan d'engagement au plan de trésorerie.

Au-delà, la maitrise du déficit budgétaire exige de relever les défis en matière de gestion des recettes et de dépense. Au titre des recettes, la performance des services d'assiette est cruciale, tandis que pour la discipline budgétaire, le pilotage stratégique de l'exécution du budget et l'amélioration du reporting financier restent les seuls gages de l'exemplarité de la maîtrise de l'équilibre budgétaire.

PCA

Solutions

Plus de rationalisation budgétaire

Pour éviter les dérapages budgétaires, les responsables ont pris des mesures visant à maîtriser l'impact de certaines contraintes.

Louis Paul MOTAZE engage ses collaborateurs à plus de discipline dans l'exécution du budget 2019

Pour reconstituer les marges budgétaires érodées par des déficits internes et externes, il faut une mobilisation des ressources à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, la diminution des dépenses fiscales, structurer l'économie informelle, adapter la fiscalité à la dynamique de l'économie camerounaise. A côté de ces mesures, les autorités préconisent aussi d'assurer un recouvrement approprié de la taxe sur la propriété foncière quitte à renforcer le pouvoir coercitif du Trésor, réduire des dépenses improductives et rationaliser les subventions.

Pour ce qui concerne la dette, un endettement plus efficient est nécessaire question de garantir une

viabilité du portefeuille de la dette. Une meilleure gestion des ressources internes par une limitation des avances de trésorerie qui constituent l'une des causes principales du déséquilibre budgétaire, doit également habiter les gestionnaires. Car, il est difficile de comprendre comment les tensions de trésorerie peuvent-elles subsister alors que les services d'assiette ont honoré leurs engagements.

La Douane devra travailler à l'optimisation de la dépense fiscale, définir les modalités de collecte des droits et taxes de douane sur les téléphones mobiles importés et les marchandises acquises par voie électronique, assurer la réforme du droit d'accises sur certains produits ainsi qu'un audit des facilités douanières concédées entre autres.

La stratégie à mettre en œuvre par la direction générale des Impôts pour soutenir l'équilibre budgétaire devra consister à réaliser l'objectif de 2 058 milliards de FCFA de recettes cette année. Cela passe par la réalisation des efforts sur les taux d'imposition et l'assiette fiscale à travers l'amélioration de la mobilisation des ressources attendues en matière de TVA sur les consommations d'eau et d'électricité, de droits d'enregistrement sur les commandes publiques et de droits d'accises spécifiques sur les boissons. Il faudra également améliorer la rentabilité des nouveaux centres divisionnaires des impôts

La Direction Générale du Trésor, de la coopération financière et monétaire, en plus d'une gestion plus dynamique de la trésorerie dans l'attente de la mise en place de la Caisse des Dépôts et Consignations, mettre en place une stratégie de non-accumulation des arriérés assise sur l'amélioration de la sincérité des prévisions budgétaires, le respect de l'autorisation parlementaire, la discipline budgétaire et les procédures légales.

Il faudra également assurer la régulation budgétaire au travers de l'allocation des quotas trimestriels et le recours plus ferme aux blocages de précaution, annuler les crédits dans l'hypothèse de contre-performances réalisées en recettes, rationaliser harmoniser les instruments d'exécution du budget et de la trésorerie tels que les plans d'engagement des dépenses, de passation des marchés et de trésorerie. Les soldes non-consommés des crédits budgétaires de subventions alloués aux établissements publics devront désormais être annulés, tandis que le périmètre du compte unique du Trésor devra être renforcé.

Quant à la Direction Générale du Budget, elle devra restructurer globalement la dépense par nature afin d'aboutir à une allocation qui corresponde aux objectifs socioéconomiques. En plus de ces objectifs, le salut et la réussite du programme économique et financier passe par la révision de la politique d'allocation des subventions aux établissements publics et la mise en place d'un encadrement plus rigoureux sur l'admission des entreprises en restructuration.

Une étude sur des propositions de retrait du Cameroun de certaines organisations internationales dont l'adhésion ne serait plus justifiée, afin de réduire la dépense relative aux contributions de l'Etat auxdites organisations doit être réalisée. Les enveloppes consacrées aux chapitres communs devront subir des coupes; désormais, les consommations d'eau des administrations publiques seront supportées par celles-ci, tandis que les consommations de téléphone et de d'électricité seront rationalisées.

L'assainissement du fichier solde, celui des pensions et l'aboutissement du SIGIPES 2 guideront aussi les objectifs de la DGB cette année dans l'optique d'atteindre l'équilibre budgétaire qui passe selon la Direction Générale des Impôts par la limitation des dépenses fiscales.

PCA

BOLLORÉ
TRANSPORT & LOGISTICS

Partenaire privilégié de la Douane

Présent au Cameroun depuis 1947, Bolloré Transport & Logistics et ses filiales développent un partenariat de qualité avec la Douane camerounaise pour la pleine satisfaction de sa clientèle. Bolloré Transport & Logistics est ainsi fortement engagé dans le processus de simplification, de sécurisation et de facilitation des procédures de transit des marchandises à destination du Tchad et de la RCA, à travers la mise en place du Titre de Transit Unique.

Une collaboration de qualité sur le rail

Le protocole d'accord signé entre le concessionnaire du chemin de fer camerounais et la Douane le 11 avril 2003, a abouti à la création et à l'aménagement des bureaux de douane sur les sites ferroviaires de Douala, Yaoundé, Bélabo et Ngaoundéré, destinés à faciliter le transport et le transit sur les corridors Douala-N'Djaména et Douala-Bangui. **CAMRAIL** et l'administration des Douanes assurent la création dans l'enceinte de la gare ferroviaire de Douala–Bessengue, d'une zone de rupture de charge pour le bois en grume.

Un partenariat agissant autour des services logistiques

Bolloré Transport & Logistics Cameroun et la **Douane Camerounaise** ont signé le 19 août 2016, un protocole d'accord dans le cadre de la politique Douanes. Ce protocole a permis de mettre en place une plateforme de collaboration permanente dénommée « Groupe de travail Douanes-Bolloré » qui adresse l'ensemble des préoccupations liés à la simplification des procédures, la réduction des couts et délais de passage en Douane.

Bolloré Transport & Logistics Cameroun vient par ailleurs de mettre à la disposition de l'administration des Douanes camerounaise un espace de 2000 m2 pour faciliter la vente aux enchères des conteneurs en long standing.

Le protocole d'accord signé le 20 juillet 2018 entre Bolloré Transport & Logistics Cameroun, Jumia et la douane camerounaise, est l'aboutissement d'une démarche entreprise par le leader la logistique intégrée, pour la mise en place d'un processus de facilitation du commerce électronique.

Ce protocole permettra aux clients de Jumia d'avoir une large offre de produits à moindre coût. Pour la douane, c'est une opportunité de faciliter les échanges, de sécuriser les frontières en maximisant les recettes et en assurant la lutte contre le trafic illicite.

Un partage d'informations exemplaire au Port de Douala

Douala International Terminal (DIT), concessionnaire du terminal à conteneurs, a développé une plateforme de collaboration à travers l'interconnexion des systèmes douanier SYDONIA et de gestion du terminal OSCAR. Cette interconnexion est au service de la facilitation du passage des marchandises au Port de Douala dont les performances font de DIT un des terminaux de référence sur la côte ouest-africaine.

Concessionnaire du terminal bois du port de Douala, la **Société d'Exploitation des Parcs à Bois du Cameroun (SEPBC)**, collabore avec la Douane pour la gestion des flux de camions à l'arrivée sur le terminal, les visites physiques des colis avant signature de dossiers et la supervision des opérations d'empotage pour la délivrance des certificats.

La Douane travaille avec **Kribi Conteneurs Terminal (KCT)**, concessionnaire du terminal à conteneurs du port en eaux profondes de Kribi dans le cadre de la mise en place d'une plateforme interactive entre le système d'information du terminal et celui de la Douane.

BOLLORÉ TRANSPORT & LOGISTICS · DIT DOUALA · CAMRAIL · SEPBC · KRIBI CONTENEURS TERMINAL CAMEROUN

Siège social : vallée Tokoto- Zone des professions maritimes. BP : 4057 Douala – République du Cameroun
Tél.: (237) 233 501 212 / Fax : (237) 233 500 232 / Email : bollore.transport-logistics.cm@bollore.com / site web : www.bollore-transport-logistics.com

ISO 9001 BUREAU VERITAS Certification

BOLLORÉ
TRANSPORT & LOGISTICS

1er opérateur de logistique intégrée au Cameroun

Opérateur portuaire

Bolloré Transport & Logistics est concessionnaire, à travers DIT, du terminal à conteneurs du port de Douala depuis 2005. Il vient par ailleurs d'être désigné avec CMA-CGM et CHEC, adjudicataire du terminal à conteneurs du port en eaux profondes de Kribi.

Opérateur ferroviaire

Camrail partenariat public-privé réussi au Cameroun, développe une politique volontariste d'amélioration de la qualité du service voyageurs et fret. Elle investit 12 milliards de Fcfa annuellement dans la modernisation de la voie et des infrastructures.

Logistique sur mesure

Expert des solutions logistiques multimodales ; Transport terrestre, Shipping, Transit, Gestion du parc à bois, Manutention conventionnelle, Messagerie express et Agences de voyages.

Avec 5000 collaborateurs au Cameroun, Bolloré Transport & Logistics est un des premiers employeurs privés. Il développe une politique de développement durable ambitieuse et participe au développement économique du Cameroun.

DIT DOUALA · CAMRAIL · SEPBC · BOLLORÉ TRANSPORT & LOGISTICS · KRIBI CONTAINER TERMINAL CAMEROON

Siège social : vallée Tokoto- Zone des professions maritimes. **BP :** 4057 Douala – République du Cameroun
Tél.: (237) 233 501 212 / **Fax :** (237) 233 500 232
Email : bollore.transport-logistics.cm@bollore.com / **site web :** www.bollore-transport-logistics.com

Assiette

Les ressorts de la performance

En dépit d'un contexte sécuritaire défavorable, les directions générales des Impôts et de la Douane ont dépassé les objectifs assignés en 2018.

Modeste MOPA FATOUING et ...

De 1 912 milliards de FCFA attendus des services de la Direction Générale des Impôts en 2018, c'est 1 913,8 milliards de FCFA qui ont collectés; ce qui représente une performance de 100,1%. Du côté de la Douane, sur 800 milliards de FCFA, les gabelous ont réussi, malgré les difficultés, à rassembler 802 milliards de FCFA. «Alors que tout était réuni pour que les performances soient en baisse en 2018, es deux administrations ont réalisé des performances dont on peut être fiers parce que comme vous le savez, il y a une partie du territoire qui ne contribue pas à la collecte des recettes», souligne Louis Paul Motaze, le Ministre des Finances.

Pour atteindre ces résultats, l'administration fiscale aura mis en œuvre de nombreuses réformes se rapportant à la consolidation des réformes antérieures, en matière de politique et d'administration de l'impôt, l'optimisation du rendement des mesures nouvelles consacrées par la loi de finances 2018. Ces mesures, notamment celles portant sur les jeux de hasard, les emballages non retournables et le timbre d'aéroport, ont permis de collecter des droits d'accises de l'ordre de de 7,7 milliards de FCFA sur les emballages non retournables; 1,8 milliards de FCFA ont été mobilisés

... Edwin FONGOD NUVAGA, prêts à relever le défi de la performance quantitative attendue d'eux en 2019

pour ce qui concerne les recettes fiscales sur les jeux de hasard et de divertissement tandis que le droit du timbre d'aéroport a généré 11,2 milliards de FCFA.

Le fisc a également renforcé la lutte contre la fraude à travers l'exigence d'inscription au fichier des contribuables actifs de la Direction Générale des Impôts afin de procéder aux opérations douanières. A ce titre, près de 535 contribuables ont été fidélisés depuis août 2018 pour une incidence financière de 310 millions de FCFA en versements spontanés. En plus, grâce à un meilleur suivi de la dépense publique, la contribution des impôts et taxes relatifs à l'exécution du budget de l'Etat a été améliorée avec un rendement 298,3 milliards de FCFA. Grâce à l'opérationnalisation de sept nouveaux Centres des impôts des moyennes entreprises (CIME), le fisc a collecté 20,7 milliards de FCFA, améliorant au passage la contribution des moyennes entreprises dans l'assiette fiscale.

Avec la synergie Douanes/Impôts, le contrôle fiscal s'en trouve renforcé à travers une programmation assise sur l'analyse de risque qui a débouché sur un rendement global de 68,9 milliards de FCFA, intégrant 9,6 milliards au titre des contrôles conjoints impôts-douanes.

Cette administration a fait face à diverses contraintes dont les plus emblématiques portent de la baisse en quantité des importations des principaux produits pourvoyeurs de recettes, l'augmentation du champ de la dépense fiscale et le rétrécissement du marché sous-régional, impacté par l'influence négative de l'insécurité transfrontalière.

PCA

Voeux 2019 au Minfi

Arrêt sur image

Le Secrétaire Général du Ministère des Finances, Gilbert Didier EDOA, par ailleurs Président du Comité d'organisation de la Conférence annuelle et des voeux 2019 réçoit les félicitations du Chef de département.

UNE COMMUNAUTE DE PASSIONNES POUR CRÉER DE LA VALEUR AU PRESENT, ANTICIPER ET CONSTRUIRE LE FUTUR

Sur le chemin d'un monde en mutation structurelle, nous avons fait le choix de la modernité, de l'audace et de l'innovation pour être plus proches de nos clients et à l'écoute de la nouvelle génération.

Nous adoptons la technologie au service de vos ambitions, repensons la relation client pour plus de disponibilité de flexibilité et de conseil afin que chaque partie prenante vive une expérience exceptionnelle dans ses interactions avec CommercialBank

Votre réussite donne du sens à nos actions au quotidien.

CommercialBank

Let's build the future

Solde

L'Etat assainit son fichier

L'opération de comptage des personnels de l'Etat vise d'une part à expurger les doublons dans les effectifs et d'autre part à maîtriser la masse salariale.

La soutenabilité des finances publiques passe par la maîtrise du fichier solde des personnels de l'Etat. C'est pourquoi, sur instruction du Chef de l'Etat, le recensement des fonctionnaires a été engagé grâce à l'opération de comptage physique des personnels de l'Etat au mois d'avril, afin de maîtriser, outre les effectifs réels de la Fonction Publique, mais également la masse salariale. Ainsi, matricules fictifs, doublons et présence des personnes décédées dans le fichier, sont en train d'être élagués dans ce fichier. Toutes choses qui contribuent à la rationalisation des dépenses préconisées par le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers.

Cette opération fait partie de la batterie de conditionnalités et des critères de performance que doit réaliser le Gouvernement cette année en vue de bénéficier des appuis budgétaires adossés à la Facilité Elargie de Crédit du FMI. Du coup, pour bénéficier de ces fonds qui vont permettre entre autres de mettre en œuvre des réformes dont l'objectif est de ramener le déficit budgétaire à moins de 2% à l'horizon 2020, reconstituer les réserves de changes fortement érodées du fait de la chute des cours du baril de pétrole, et payer la dette intérieure due aux PME, le Gouvernement doit adopter une meilleure politique en matière de dépenses publiques, notamment en ce qui est de la masse salariale.

C'est pourquoi, afin de garantir l'atteinte des engagements de l'Etat en matière de salaires, le Gouvernement a décidé sur instruction du Chef de l'Etat, d'assainir son fichier solde en procédant à un comptage physique des effectifs de la fonction publique. Cette opération permet d'avoir une connaissance réelle des effectifs des agents publics, de

réaliser des économies budgétaires en expurgeant de la liste des fonctionnaires toutes les irrégularités souvent observées dans le traitement de la masse salariale. Avec de telles contraintes, la gestion des finances publiques doit, plus que par le passé, faire montre de rigueur dans l'affectation des ressources publiques visant à ventiler les dépenses liées au paiement des salaires.

Sa mise en œuvre a permis au 24 mai 2018, de compter 122 375 personnels sur les 310.000 concernés. «Ce qui, affirmait le Directeur Général du Budget, Cyril Edou Alo'o, donne pratiquement un taux de couverture de 40% et correspond aux prévisions de départ». Au-delà du comptage réalisé par les services techniques, l'Etat a créé une interactivité dans cette opération en permettant aux usagers de participer à l'œuvre d'assainissement des effectifs de la fonction publique. Ceux-ci peuvent porter à la connaissance des services compétents, des cas de fraude de certains agents grâce à un numéro vert.

Cette option elle aussi a donné lieu à l'enregistrement de 918 dénonciations justifiées. Mais, toutefois, assure le Directeur Général du Budget, des filtres existent pour éviter des dérapages. «Cependant, bien que les gens dénoncent, nous avons des mécanismes pour vérifier l'authenticité des informations qui nous sont fournies. Parce que ce n'est pas une passoire où toute information qui est communiquée est considérée comme une dénonciation. Nous sommes conscients qu'il peut exister des jalousies, des mauvaises analyses de l'information, ou même que l'on peut se tromper de problèmes».

Marie Joseph MBALLA ZANG

Paiement de la dette intérieure

L'Etat relance la consommation et oxygène la trésorerie des PME

Deux phases de paiement ont permis aux opérateurs économiques de bénéficier de plus de 70 milliards de FCFA en 2018.

Le paiement de la dette intérieure a suscité un véritable regain d'activité économique

Avec la signature le 26 juin 2017 de l'Accord de Facilité Elargie de Crédit avec le Fonds Monétaire International, qui priorise la mise en œuvre de réformes permettant de retrouver un juste équilibre budgétaire, le Président de la République a, dans son discours de fin d'année à la Nation le 31 décembre 2017, annoncé au regard de l'impact positif que ce programme conclu avec le FMI et la communauté des bailleurs de fonds du Cameroun aura sur la croissance, indiqué que cet exercice sera consacré en priorité au paiement de la dette due aux PME.

Fort de cette instruction présidentielle, le Gouvernement a mis en paiement plus de 70 milliards de FCFA au titre du paiement de la dette intérieure, dont plus de 32 milliards de FCFA aux PME dont les créances étaient en souffrance depuis de nombreux mois. Puis le 24 mai, une enveloppe de 10 milliards de FCFA a été mobilisée pour le paiement des prestations réalisées par les PME mais tombées dans le clos. Le report de la dette ainsi mise en paiement concerne les prestations réalisées de 2013 à 2017 et concerne 303 PME.

Dans le souci de satisfaire le plus grand nombre d'opérateurs, le Ministre des Finances a fait passer la facture de 2 milliards de FCFA à 10 milliards de FCFA. Pour le Directeur Général du Budget, il s'agit de décourager la survenance de certains incidents. «Nous prônons l'annualité. Les dépenses doivent être clôturées pendant l'année budgétaire, c'est-à-dire prévues, exécutées, payées pendant l'exercice

budgétaire », précise Cyril Edou Alo'o, Directeur Général du Budget.

Car, dans un contexte où la santé financière des opérateurs économiques et des créateurs de richesses en général se dégrade du fait de l'accumulation des impayés de l'Etat, l'économie s'engouffre dans un cycle de déclin, le chômage affiche une marge de progression inquiétante tandis que la consommation s'affaisse avec pour corollaire, la baisse du pouvoir d'achat. Dans le même temps, l'on assiste à une érosion de la demande en biens et services de l'administration publique, premier agent économique.

Face à cela, l'Etat a opté d'oxygéner la trésorerie des PME, en enclenchant le règlement de la dette due à ces opérateurs. Les fonds ainsi mobilisés en faveur des entreprises agissent pour la sauvegarde et la création d'emplois, en même temps qu'ils permettent de générer des revenus fiscaux pour l'Etat.

Ainsi, les fonds injectés dans l'économie à travers le règlement de nombreuses factures dues aux fournisseurs, longtemps restées en instance, permettront par effet de ruissellement aux entreprises bénéficiaires, de poursuivre les investissements gelés et même d'engager de nouveaux chantiers.

Pour l'Etat du Cameroun qui soupire à l'atteinte de ses objectifs de croissance cette année, la relance de la consommation constitue l'enjeu principal de cette opération qui, au passage, envoie un signal fort aux partenaires techniques et financiers du Gouvernement, engagés à ses côtés dans le cadre de la réalisation du Programme économique et financier conclu avec le FMI.

L'injection des liquidités dans le circuit économique a donc commencé à impacter fortement la relance de la consommation des ménages et des entreprises. Car, comme on le sait, la croissance d'une économie est étroitement tributaire de la bonne santé de tous les agents économiques et de l'ensemble des composantes. Pour de bonnes performances économiques, soulignent les experts interrogés sur la question, il faut que la consommation soit au rendez-vous et que les investissements suivent. Or, la consommation elle-même n'est possible que si les revenus sont redistribués de manière rationnelle à toutes les strates du circuit économique. Dans la même veine, les opportunités d'investissement elles aussi ne peuvent véritablement être exploitées et prospérer que lorsque la trésorerie de l'Etat et des entreprises est fluide et que les fonds sont disponibles.

Car, les hypothèses économiques qui sont à la base des projections des taux de croissance, reposent pour une large part, sur le comportement des agents économiques, qu'ils soient consommateurs ou investisseurs. Ces cadrages économiques sont eux-mêmes étroitement liés à une injection minimale de liquidités dans l'économie, parce qu'une économie où l'argent ne circule pas est vouée à la faillite.

Pour l'heure, les principaux agrégats macroéconomiques sont au vert avec notamment, la remontée des cours du baril de pétrole, l'engagement et la vitesse de croisière des chantiers de la Coupe d'Afrique des Nations de football dont les sites permettent au secteur du BTP d'afficher une croissance positive, le retour à une croissance positive qui tourne cette année autour de 4,3%. A côté, il y a la rigueur qui encadre le nouveau cadrage économique du pays dont les premiers effets permettent de constater que le pays réalise ses objectifs.

Les observations positives de la dernière mission du FMI témoignent à suffisance de cette trajectoire optimiste que prennent les finances publiques dans leur redressement. Et l'ordonnance présidentielle sur l'augmentation du budget 2018 de 176 milliards de FCFA, témoigne tant de la bonne tenue des comptes que du bon comportement des services chargés de collecter les ressources qui servent à honorer les engagements de l'Etat.

PCA

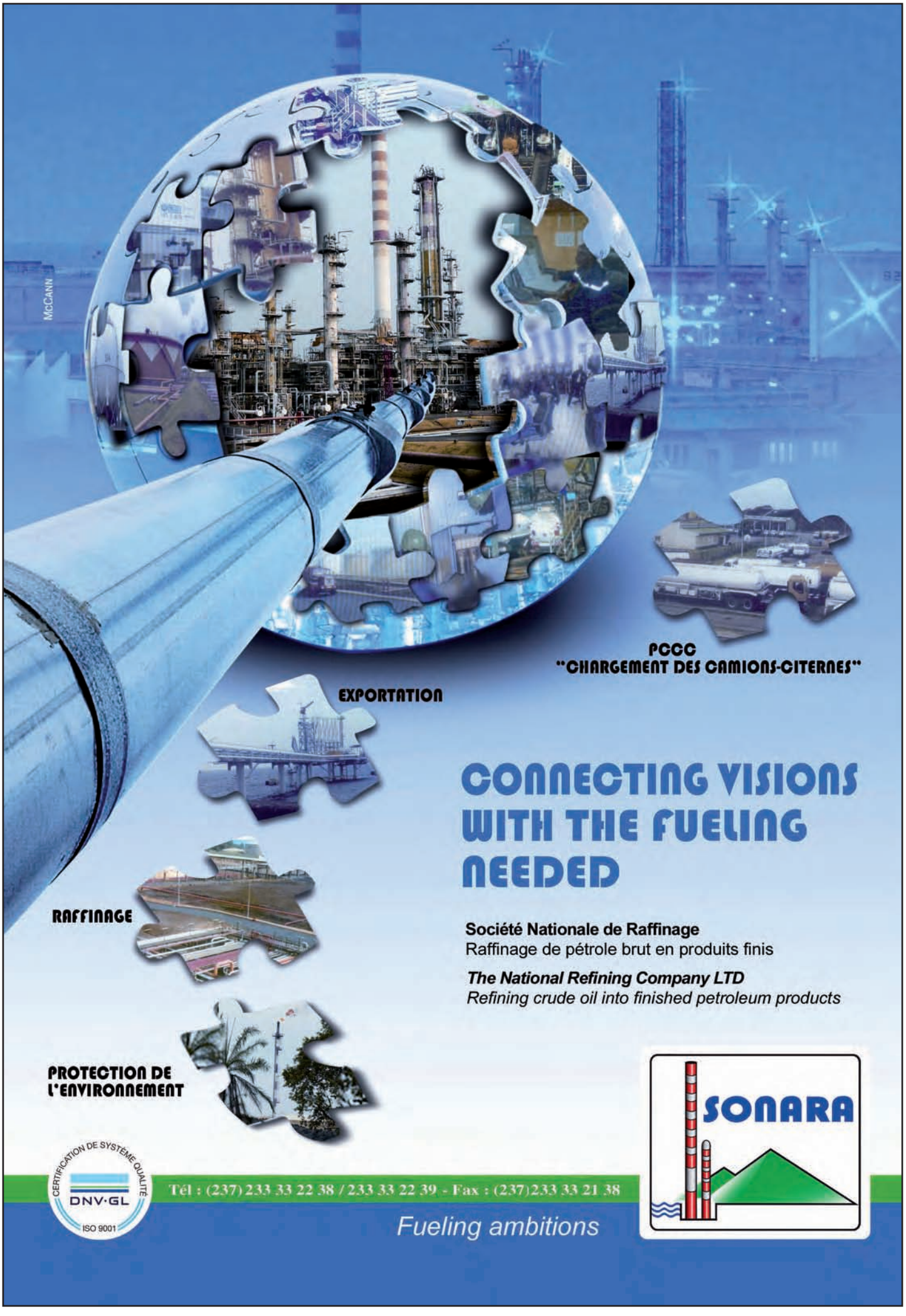
McCANN
PCCC
"CHARGEMENT DES CAMIONS-CITERNES"
EXPORTATION
RAFFINAGE
PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT
CONNECTING VISIONS
WITH THE FUELING
NEEDED
Société Nationale de Raffinage
Raffinage de pétrole brut en produits finis
The National Refining Company LTD
Refining crude oil into finished petroleum products
SONARA
CERTIFICATION DE SYSTÈME QUALITÉ
DNV·GL
ISO 9001
Tél : (237) 233 33 22 38 / 233 33 22 39 - Fax : (237)233 33 21 38
Fueling ambitions

PRET AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES

Grâce au PCCM, le CFC finance les communes pour la réalisation des Cités Municipales.

Quelle est l'origine du PCCM ?

Le PCCM découle de la signature entre le CFC-FEICOM-CVUC, d'un accord de partenariat pour financer la création des lotissements communaux et la réalisation des Cités Municipales avec des logements à vendre ou destinés à la location.

Quels sont les objectifs du PCCM ?

- Aider le Gouvernement à résorber l'important déficit en logement observé au sein des Communes ;
- Sédentariser davantage les agents du secteur public(le personnel enseignant,de la santé, forces de l'ordre...) et les acteurs du développement socioéconomique appelés à résider dans ces localités ;
- Mettre en oeuvre la politique de décentralisation.

Quelles sont les cibles?

Le PCCM est d'emblée destiné aux Communes Urbaines et Périurbaines ayant au moins une population de dix(10) mille habitants ou abritant des structures universitaires, des activités de type industriel, minier ou agricole induisant une forte demande en logements.

Les Communes ne remplissant pas les critères sont-elles exclues d'emblée?

Non, une modulation sera faite et des mesures prises pour que l'accompagnement soit efficace afin de permettre à toute commune de pouvoir bénéficier des opportunités offertes par le PCCM.

Quel est le rôle de chaque partie signataire du PCCM?

- Le **CFC,** bailleur de fonds du programme a ouvert une ligne de crédit au FEICOM ;
- Le FEICOM, reçoit les demandes de financement des Communes et met les fonds à leur disposition ;
- L'association CVUC assure le rôle de médiation,d'information et d'encadrement et de représentation auprès des communes.

Notre Réseau Commercial

Crédit CFC Foncier du Cameroun

Vous loger, notre seul souci.

www.creditfoncier.cm

Cameroun:

Nos agences sont représentées dans les chefs lieux des 10 régions.

Etranger

France :

ARCHI-PAT : 4, Rue Edmond Flamand, 67800-Bischeim, Tél: 09 64 09 83 34
Port : 06 07 77 44 56 Fax: 03 88 81 28 43

MONEYDIASPORA SAS : 7, Rue Paul Sisley , 69003-Lyon

Canada :

GROUPE FOYO CABINET DES SERVICES FINANCIERS :
8255 avenue MountainSights, suite 400 à Montréal, Québec, Canada, H4P 2B5
Tél : +1 (514) 416-0255 Poste 102 Cellulaire : + 1 (514) 662-3694

Résultats

Mme Christine Lagarde, DG du FMI.

Le FMI approuve la deuxième tranche de l'appui budgétaire

Les conclusions du Conseil d'administration du 6 juillet à Washington ont été favorables au Cameroun grâce à des performances qui ont milité pour la stabilité de l'économie nationale et sous-régionale.

La visite du Directeur du département Afrique du FMI au Ministre des Finances le 5 juillet 2018, soit la veille de la tenue du Conseil d'administration du FMI sur le cas du Cameroun, n'était pas anodine. De l'avis de certains observateurs, Abebe Aemro Selassie était porteur de la bonne nouvelle au Grand argentier du Cameroun, Louis Paul Motaze.

Il a fallu attendre la journée du 9 juillet pour que le Fonds communique enfin sur cette excellente nouvelle: le Conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI), réuni le 6 juillet 2018 à Washington, a approuvé un décaissement de 55,2 millions de droits de tirages spéciaux, soit environ 77,8 millions de dollars en faveur du Cameroun.

Immeuble siège du FMI à Washington D.C.

Le nouvel appui budgétaire du Fonds vient ainsi taire toutes les spéculations et supputations qui ont prospéré lors de la clôture de la mission de la 2ème revue du Programme Économique et Financier du Gouvernement appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC), conclu entre le FMI et le Cameroun le 26 juin 2017, pour un montant total de 483 millions de DTS (environ 680,7 millions de dollars, soit 175% du quota du Cameroun).

Selon le Directeur Général Adjoint du FMI, Mitsuhiro Furusawa, cette performance du Cameroun a été rendue possible grâce à une mise en œuvre efficace et globalement satisfaisante des réformes structurelles, ainsi qu'une accumulation plus rapide des avoirs extérieurs nets en raison d'un resserrement du déficit du compte courant. Mais, regrette le Directeur Général Adjoint du FMI, «la performance du Cameroun dans le cadre de son programme appuyé par la FEC, a été mitigée dans un contexte de ralentissement de l'activité économique et de préoccupations sécuritaires».

L'exécution du Programme Économique et Financier du Gouvernement aurait eu meilleur destin si les dépenses publiques n'avaient pas connu d'une accélération substantielle en fin d'année. Ce qui a eu pour conséquence de ralentir l'assainissement budgétaire bien que celui-ci ait bien démarré et permis de bons résultats au niveau de l'ajustement fiscal et externe; toutes choses qui ont soutenu l'accumulation des réserves de change de la BEAC.

En outre, l'institution de Bretton Woods estime que la croissance du pays devrait avoir ralenti à 3,2% en 2017, principalement en raison d'une forte baisse de la production de pétrole malgré le rebond progressif des prix internationaux. Tandis que l'inflation est restée faible et inférieure à 1% par an.

Mais, selon le FMI, les perspectives macroéconomiques du Cameroun restent positives et devraient afficher de bonnes performances à moyen terme. Car, avec le dépassement des objectifs de mobilisation des recettes non pétrolières, le rebond des recettes pétrolières et les réformes structurelles engagées dans la gestion des finances publiques, le pays devrait vivre un regain de sa croissance à 4%, sous l'effet de la production de gaz, des activités de construction de la Coupe d'Afrique des Nations 2019 et de l'amélioration de l'approvisionnement énergétique, tandis que l'inflation devrait rester faible.

À moyen terme, la croissance devrait progressivement atteindre son potentiel de 5 à 5,5%, soutenue par la mise en service d'infrastructures clés d'énergie et de transport et l'augmentation de l'investissement privé. Le FMI observe que le déficit du compte courant s'est réduit à 2,7% du PIB et note un redressement des flux de capitaux. En dépit de l'atonie observée au niveau des crédits au secteur privé (2,3% en glissement annuel), le secteur bancaire reste stable.

PCA

Assainissement

Des réformes ambitieuses et abouties

A la manière d'une matrice qui guide et encadre les actions budgétaires à venir, les deux lois du 2 juillet ont fortement motivé la décision du 6 juillet à Washington par le Conseil d'Administration.

Une séance d'échange entre les autorités camerounaises et une délégation du FMI À Yaoundé

Le Ministre des Finances, Louis Paul Motaze, lors du dépôt à l'Assemblée Nationale de la loi fixant le nouveau régime financier de l'Etat et des autres entités publiques, n'est passé par quatre chemins pour porter à l'attention des députés et des sénateurs, l'importance de ce texte. «L'adoption de ce projet de loi, qui constitue une mesure préalable pour la présentation au Conseil d'administration du FMI, du dossier de la deuxième revue du Programme Économique et Financier appuyé par la Facilité Elargie de Crédit, permettra à notre pays de continuer à bénéficier des facilités y relatives».

Ainsi, après avoir balisé le contexte et fixé les enjeux du nouveau régime financier, Louis Paul Motaze pouvait dérouler, point par point, les innovations du nouveau texte qui va encadrer l'exécution de la loi des finances, le contrôle budgétaire ainsi que les innovations qu'il apporte. Au sein du département ministériel, le dispositif légal de 2007 avait déjà montré ses limites. Aussi l'urgence de l'actualisation de ce texte devenait urgente d'autant plus que selon les directives communautaires, il fallait déjà l'arrimer au nouvel environnement de la CEMAC. Car, les autorités de la CEMAC avaient fixé comme date butoir pour l'arrimage à cette directive, janvier 2019. Il devenait donc urgent que le gouvernement révise son régime financier pour le rendre conforme à ces exigences communautaires attendues depuis belle lurette.

En termes d'innovations, une place importante est accordée à la politique budgétaire. Il est désormais question de discuter avec le Parlement des objectifs de stabilité budgétaire à travers l'instauration d'un débat d'orientation budgétaire. A travers ce débat qui a pour objectif de permettre au Parlement de s'imprégner de l'esprit du budget et de donner son avis sur les hypothèses qui sous-tendent l'élaboration du projet de budget, c'est le contrôle parlementaire du budget qui s'en trouve renforcé. Car, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont ainsi l'occasion d'examiner la pertinence et la sincérité du cadrage macroéconomique et budgétaire au cours d'une session qui se tient six mois avant celle consacrée au budget proprement dit. Toutes choses qui, dans l'ancien régime, étaient inexistantes.

S'agissant des autorisations d'engagement, les lois du 2 juillet lèvent le verrou de la limitation des autorisations d'engagement jusque-là scellées à trois ans. Cette situation était préjudiciable aux projets dont la réalisation dépassait cette durée de vie. Ce verrou est donc levé afin de favoriser une meilleure budgétisation et réalisation des projets d'envergure à l'instar des contrats de partenariats publics-privés. Ce qui n'était pas pris en compte dans l'ancien régime.

Alors que le régime financier de de 2007 avait institué la limitation de la fongibilité à 15% au sein d'un programme, la loi du 2 juillet 2018 consacre le principe de fongibilité totale et asymétrique des crédits d'un programme. Ceci permet d'apporter plus de souplesse dans la gestion des moyens accordés au responsable d'un programme et de préserver les objectifs de développement à travers le maintien de l'investissement. Dans l'ancien régime, la limitation de la fongibilité des crédits réduisait la marge de manœuvre des gestionnaires de crédits. Cependant, dans la loi du 2 juillet, en dépit de ce principe de fongibilité total et asymétrique, les crédits concernant les dépenses de personnels ne peuvent être augmentés et ceux qui concernent les dépenses d'investissements ne peuvent être réduits.

Autre innovation, le statut accordé au responsable de programme. Désormais, ce dernier est nommé par son Ministre et dispose aussi d'un statut. Des compétences d'ordonnateur lui sont ainsi déléguées à travers son acte de désignation. Cette innovation a pour objectif de responsabiliser davantage le chargé du programme qui devient le principal artisan du budget programme.

Dans la loi du 2 juillet, le contrôleur financier devient un acteur budgétaire avec des pouvoirs élargis et bien définis. Cette disposition renforce le contrôle de la dépense publique tout en l'adaptant en fonction du niveau de risques budgétaires. Autrefois, le contrôleur financier n'était qu'un acteur avec une responsabilité individuelle spécifique. Aujourd'hui, avec les nouvelles dispositions concernant les contrôleurs financiers, l'on introduit également la possibilité de modulation de contrôle interne.

Pour ce qui concerne le contrôle juridictionnel des comptes de l'Etat, la loi du 2 juillet renforce les pouvoirs de la juridiction des comptes. Toutefois, il n'est pas prévu, comme le recommandent les directives communautaires, de créer une Cour des Comptes ; la juridiction actuelle, à savoir la Chambre des Comptes de la Cour suprême voit ses pouvoirs renforcés et ses compétences élargies. Le contrôle juridictionnel prend donc un nouveau visage car, la Chambre des comptes va désormais assister le Parlement dans le contrôle de l'exécution des lois des finances, et va aussi se charger de la certification du compte général de l'Etat.

C'est aussi cette chambre qui va juger les ordonnateurs, les contrôleurs financiers et les comptables publics. Elle va également s'occuper de contrôler la légalité financière et la conformité budgétaire de toutes les opérations de dépenses et de recettes de l'Etat et évaluer l'économie, l'efficacité et l'efficience de l'emploi des fonds publics. L'objectif vise à permettre à la juridiction actuelle, d'agir sur l'ensemble des finances publiques sans modification de la constitution.

Pour donner plus d'exhaustivité à la loi des finances, les fonds des partenaires au développement intègreront désormais le budget de l'Etat. En outre, les bailleurs de fonds et autres partenaires techniques et financiers sont tenus d'informer le Ministre des Finances de tout financement apporté aux administrations ; de même, la mise en place de ces financements est soumise à l'approbation préalable du Ministre des Finances. En annexe de la loi des finances, l'on aura désormais le détail sur l'origine et l'emploi dédié à ces fonds.

PCA

PROMETAL
ACIÉRIE

L'ACIER, NOTRE MÉTIER

Prometal est depuis 2010, un acteur majeur de l'économie camerounaise et sous régionale. En tant que partenaire stratégique de l'Etat camerounais, notre apport dans la construction du pays est important. Notre technologie apporte des réponses adaptées aux exigences de tous nos partenaires.

Nous considérons qu'il est de notre devoir absolu de mettre à leur disposition, des aciers dont les propriétés répondent aux standards internationaux, afin de sécuriser les investissements engagés. Pour cela, nous devons rester performants et en constante amélioration.

Ce leitmotive permanent de notre management nous vaut la reconnaissance du référentiel ISO 9001 depuis 2014 ainsi que celle de l'ANOR.

Z.I Magzi - Bassa. BP 3061 Douala - Cameroun
Tél : +237 233 37 85 85 / 95 Fax : +237 233 37 85 80 www.prometal-cm.com - info@prometal-cm.com

Certifié ISO

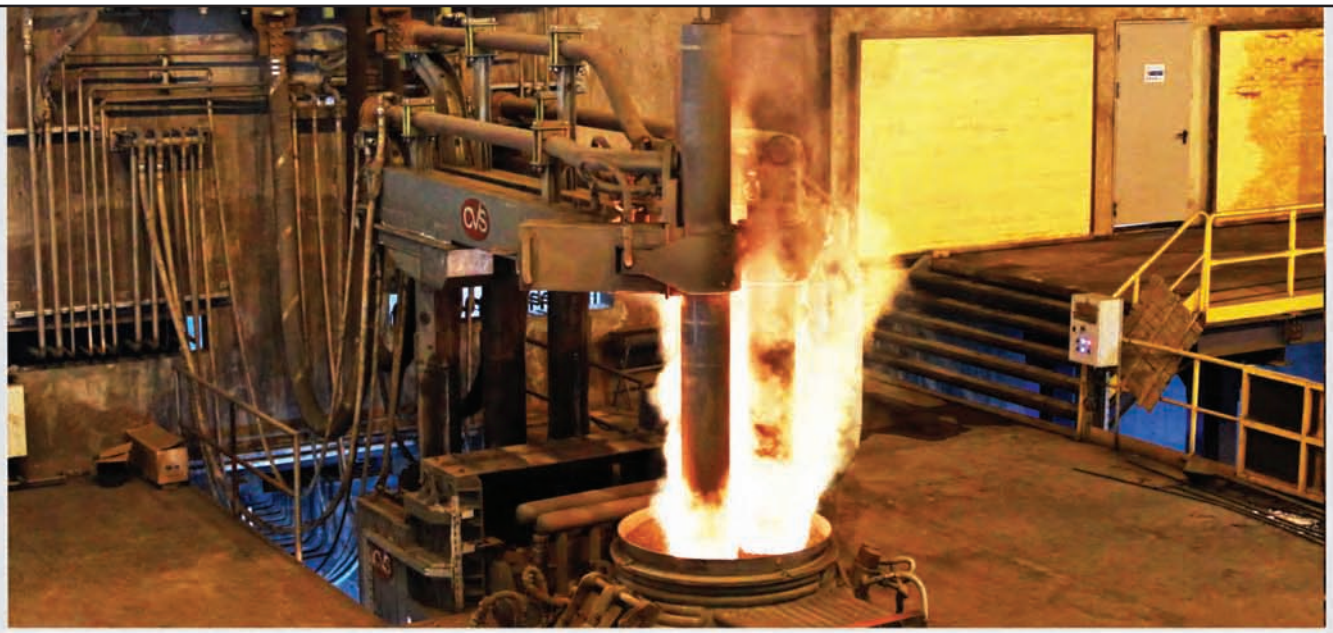

DOSSIER I

Programme Économique et Financier: Ça roule!

Face à la conjoncture internationale contraignante, et aux difficultés économiques âpres que vit le Cameroun, le Gouvernement s'est mis en ordre de bataille pour réussir l'exécution du Programme Économique et Financier conclu avec le Fonds Monétaire International. Adossé à la Facilité Elargie de Crédit, le programme gouvernemental, selon les conclusions du FMI, est sur une bonne lancée. Les appuis budgétaires devant être mobilisés par la communauté des bailleurs de fonds et les partenaires techniques et financiers en sont le témoin. La bonne tenue des comptes, les performances de l'administration fiscale conjuguées au retour de l'embellie des cours du pétrole, constituent les piliers de la progression optimiste de ce programme.

- *Présentation du PEF*
- *Les implications sur les finances publiques un an après*
- *L'amélioration des indicateurs*
- *Les actions concrètes ayant abouti à ces résultats*
- *Les bénéfices financiers attendus du programme*
- *Interview du MINFI*

Programme Économique et Financier

Un mécanisme de régulation et de maîtrise budgétaire

En concluant avec le Fonds Monétaire International un Programme Économique et Financier adossé à la Facilité Élargie de Crédit, le Cameroun avait à cœur de rattraper le déficit de son budget, assurer une soutenabilité de son endettement à travers sa réduction, et améliorer la collecte des ressources internes, question de dégager un cash-flow susceptible d'élargir ses marges de manœuvre pour la relance de la consommation et la réalisation des objectifs de développement qu'il se fixe.

Echange de civilités entre Louis Paul MOTAZE et Corinne DELECHAT, Chef de Mission du FMI au Cameroun

Le Cameroun, assurent les partenaires financiers internationaux les plus crédibles (FMI, BAD, Banque mondiale), reste l'économie africaine la plus résiliente. Mais dans un espace économique où les recettes pétrolières ont piqué du nez depuis le second trimestre 2014, la force de cette puissance sous-régionale s'en trouve éprouvée, d'autant plus que du fait du péril sécuritaire, ses efforts de développement sont annihilés. Fort de cela, le Chef de l'Etat a décidé de changer de paradigme, question d'éviter à l'ensemble des économies de la Communauté Économique des Etats d'Afrique Centrale, un effondrement collectif.

D'où l'organisation le 23 décembre 2016 à Yaoundé, d'un sommet des Chefs d'Etat dont le but visait à ramener les déficits budgétaires en deçà de 3%. Au-delà du retard à refaire sur le déficit du budget, le Gouvernement doit également travailler à réduire le niveau d'endettement, revoir sa politique en la matière, améliorer la collecte des recettes fiscales et accroître l'efficacité des investissements publics.

Pour le déficit budgétaire, le Programme Économique et Financier prévoit de le ramener de 6,1% en 2016, moins de 3% en 2020. Ceci passe par un accroissement des recettes internes et une politique de dépenses efficace. Le Gouvernement s'est prescrit le respect d'un plancher en ce qui est des recettes hors pétrole, et a défini un seuil en matière d'interventions directes de la Société Nationale des Hydrocarbures, de dépenses sociales et d'accumulation des arriérés de

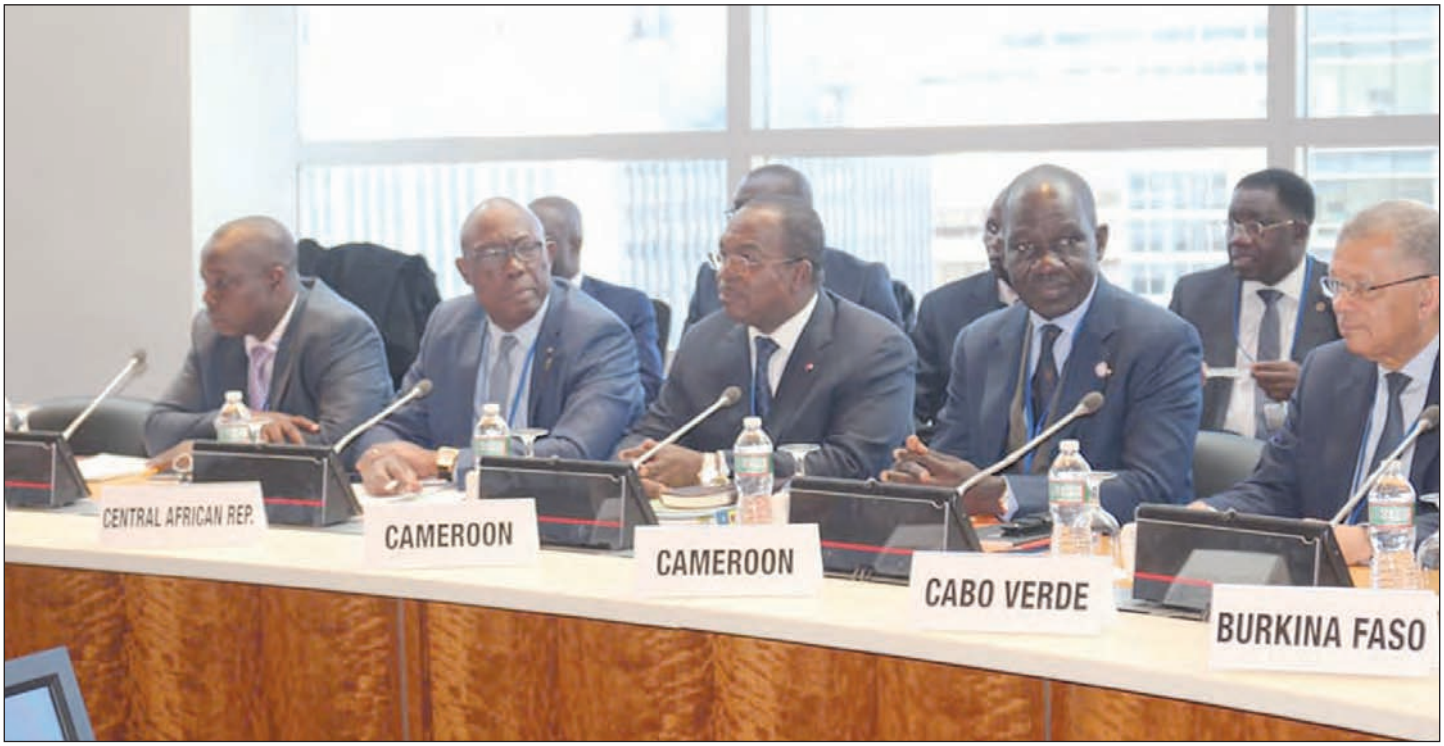

paiement de la dette intérieure. Cette maîtrise des dépenses publiques doit s'accompagner d'une amélioration des recettes internes.

C'est ainsi que pour la période du programme qui couvre les années 2017-2019, l'accent sera mis sur une mobilisation accrue des recettes fiscales, pour pallier la baisse des revenus pétroliers et de la fiscalité de porte, conséquence de l'application de l'APE avec l'Union européenne. Par ailleurs, à travers des politiques d'incitation plus judicieuses et une amélioration du cadre des affaires, les autorités entendent accroître la diversification de l'économie, pour une croissance plus forte, inclusive et créatrice d'emplois. Dans ce registre, il est prévu le développement de la sylviculture, des chaînes de valeur agro-industrielles ainsi que la réduction des importations au profit de la production locale.

Des actions qui permettront de consolider les prévisions de croissance projetées respectivement en 2018 et 2019 aux taux de 4,1 % et 4,8 %. L'augmentation des exportations vers l'Union européenne du fait de l'application de l'APE et de l'accroissement de l'offre d'énergie grâce à la mise en production de nouveaux barrages hydroélectriques, sont entre autres éléments qui sous-tendent ces prévisions.

Les investissements publics et le niveau d'endettement étant étroitement liés, le Gouvernement prescrit le placement de la dette publique sur une trajectoire soutenable en évitant les risques de surendettement, non sans garder à l'esprit, la réduction du stock de la dette. Pour maintenir la soutenabilité de la dette, le Gouvernement tout en préconisant l'option des emprunts concessionnels, destine les nouveaux emprunts non concessionnels aux projets présentant un fort impact social ou de croissance, dans les industries et les secteurs affichant un potentiel compétitif manifeste. Quant aux dépenses d'investissements non structurants, elles seront différées ; ce qui va stabiliser le rythme de réalisation des projets de développement de 6,7% en 2017 à 6,6 en 2019.

Aussi des mesures supplémentaires d'amélioration de la gestion des finances publiques et de la dette sont-elles nécessaires pour renforcer l'efficacité de la dépense et contrôler les risques budgétaires. Ce changement de cap dans la politique d'endettement du pays, fait suite à l'explosion de la dette publique en 2016 à 34,1% du PIB; les autorités ayant opté pour les prêts commerciaux s'agissant du financement des projets d'infrastructures.

Pierre Célestin Atangana

Mesures

Des réformes qui guident l'action publique

Les partenaires financiers du Cameroun engagés dans l'exécution du Programme Économique et Financier ont tenu parole en termes d'appuis des réformes et du budget.

''En vue d'améliorer la viabilité budgétaire et la gestion du secteur public, le Gouvernement ambitionne de renforcer la mobilisation des revenus non pétroliers, réformer le système de passation des marchés publics, ainsi que la gestion de la Fonction Publique et des entreprises publiques,,

indique le Gouvernement dans une correspondance adressée à ses partenaires dans le cadre du Programme Économique et Financier. Ainsi, de déclaration de bonnes intentions à l'implémentation de ces directives, le Gouvernement est très vite passé à l'action.

Car, au sein du Gouvernement, l'on se félicite de ce que le budget de l'Etat ait été exécuté conformément aux objectifs de consolidation budgétaire du programme de réformes économiques et financières conclu avec le FMI en juin 2017. Ainsi, parmi les implications ayant impacté l'exécution du Programme Économique et Financier, il y a une batterie de réformes structurelles et de mesures institutionnelles que le Gouvernement a mises en place afin de coller aux exigences des bailleurs de fonds. Au rang de celles-ci, l'on peut citer la réduction du déficit budgétaire de 6,3% à 3% en 2017. Pour 2018, l'on projette cette réduction à 0,3% grâce à la limitation des dépenses superflues, l'amélioration de la collecte des ressources internes et le repli du recours à un endettement non soutenable.

La soutenabilité des Finances Publiques passe aussi par la maîtrise du fichier solde des personnels de l'Etat. C'est pourquoi, sur instruction du Chef de l'Etat, le recensement des fonctionnaires a été engagé grâce à l'opération de comptage physique des personnels de l'Etat. Celle-ci permettra de maîtriser outre les effectifs réels de la Fonction Publique, mais également la masse salariale. Ainsi, matricules fictifs, doublons et présence des personnes décédées dans le fichier sont en train d'être élagués dans ce fichier. Toute chose qui contribue à la rationalisation des dépenses préconisées et arrêtées en fin d'année par le Gouvernement.

S'agissant des recettes fiscales, l'objectif du Gouvernement vise à endiguer l'érosion causée par les dépenses fiscales sur le budget. Aussi envisage-t-il d'assurer un suivi stratégique desdites dépenses de façon à maîtriser leur niveau chaque année, et d'annexer le rapport annuel sur les dépenses fiscales à la loi de finances. En outre, il sera mis en œuvre une démarche progressive et pragmatique de réduction des dépenses fiscales jugées inefficaces et superflues. Aussi, le Gouvernement procédera-t-il à l'évaluation de la loi du 18 avril 2013 sur les incitations à l'investissement privé et déterminera les mesures spécifiques sur les incitations fiscales à éliminer.

S'agissant des subventions accordées aux entreprises, elles ne le sont plus par tacite reconduction. Car, assure le Gouvernement, les entreprises publiques qui bénéficient des subventions et des transferts doivent mieux survivre pour bénéficier de manière juste et judicieuse, des ressources publiques.

Au rang des mesures budgétaires institutionnelles, l'on a acté la réduction considérable des dépenses liées aux biens et services. Les dépenses relatives aux missions à l'étranger ont été réduites, en même temps que le nombre, la taille et le coût de ces missions. En plus de ces mesures, l'on a également baissé les frais de mise en bouche, les frais de carburant des responsables ont eux aussi connu une cure d'amincissement.

Des mesures et réformes qui ont permis à ce jour de réaliser des économies budgétaires importantes car, si l'on note que le chapitre investissements a diminué, celui-ci l'est par le fait que des rubriques relevant du fonctionnement souvent logées dans ce chapitre, ont été extirpées. Du coup, seuls les investissements structurants ont été retenus après examen minutieux.

La commande publique connaît elle aussi une refonte de son système. Contenue dans les objectifs du Programme Économique et Financier, la réforme des marchés publics cette année permettra d'accentuer les gains de compétitivité. Ainsi par exemple, sur les cinq dernières années, plus de 500 milliards de FCFA ont été réalisés et les autorités entendent cet exercice réaliser d'autres économies qui rentrent dans le cadre de la rationalisation des dépenses budgétaires. Au-delà, la gouvernance a été renforcée dans ce secteur avec une innovation qui concerne la soumission en ligne. Cette option rentre aussi en droite ligne de la poursuite de l'allégement des procédures de passation des marchés, question d'améliorer l'efficacité de l'investissement public.

Dans le volet social, le Gouvernement a décidé de poursuivre sa politique d'accès universel aux services et soins de santé de qualité, à travers l'amélioration de l'offre et le financement de la demande de soins. D'où la priorité accordée à la santé de la mère, de l'adolescent et de l'enfant; la lutte contre la maladie; la promotion de la santé et la viabilisation des districts de santé. Les mêmes efforts concernent la compétitivité de l'économie qui doit davantage se diversifier. Raison pour laquelle la capacité de production du Cameroun sera portée à environ 1800 MW à l'horizon 2020, afin de réduire la facture énergétique, améliorer l'offre et la disponibilité aux entreprises, aux administrations et aux ménages.

Au-delà de ces implications, le Gouvernement devra, se fixer un certain nombre de contraintes ainsi qu'une discipline forte, afin non seulement de mettre en œuvre les réformes envisagées, mais également de raffermir les conditions devant permettre au secteur privé de prendre le relais de l'investissement public pour favoriser une croissance économique forte et durable.

PCA

Qualité de la dépense

Une baisse continue du déficit budgétaire

Le Gouvernement a aussi réduit le déficit budgétaire en 2017 et reste sur cette tendance cette année. Mais la conjoncture internationale et les difficultés sécuritaires menacent ses comptes.

Une vue du chantier de réhabilitation de l'axe routier Maroua - Dabanga - Kousséri confié au génie militaire pour des raisons de sécurité.

La visite d'avril-mai de la mission du Fonds Monétaire International au Cameroun a donné lieu à des titres enflammés de la presse. «Le Cameroun recalé dans le programme FMI» (Le Quotidien de l'économie, 15 mai 2018) ; «Cameroun-FMI: Menace sur le déblocage des financements» (Mutations, 15 mai 2018); «Dépenses et dette: désaccord entre le Cameroun et le FMI» (Repères, 16 mai 2018). Ces publications et bien d'autres sur le même sujet, montrent la place prééminente réservée au programme économique entre le Gouvernement et le Fonds Monétaire International dans la presse et même l'opinion publique nationale. Mais les différences d'appréciation du même fait et des mêmes informations ne sont pas qu'une démarcation éditoriale, mais la résultante d'un traitement superficiel d'une réalité pourtant aisée à analyser.

Corinne Delechat, Chef de mission du FMI, a pourtant été claire: «Le reprofilage [de l'exécution budgétaire 2018, Ndlr] intègre les éléments qui n'avaient pas été prévus: les éléments de sécurité, les dépenses additionnelles, la compensation du prix du carburant. Ce reprofilage nous donne confiance dans la capacité d'atteindre les objectifs en 2018». Ce que l'émissaire du Fonds a dévoilé, c'est ce que le Gouvernement doit affronter sans cesse depuis près de cinq ans : des menaces exogènes et un contexte international fluctuant. La guerre contre le terrorisme et l'insécurité grève les ressources publiques et le pays s'en serait bien passé. Mais ces menaces existent et il faut y faire face, au risque de sortir des canevas budgétaires. Les subventions du prix du carburant, qui avaient disparu avec la baisse du cours du baril de pétrole, ont refait surface avec la remontée des cours, obligeant le gouvernement à soutenir les prix à la pompe.

Corinne Delechat a également fait cette déclaration: «Sur la base des réalisations de 2017, les montants envisagés dans la loi de finances 2018, au niveau de certaines catégories de dépenses, ne sont plus réalistes. Donc on essaie de faire ce reprofilage pour s'assurer qu'on a bien capté tous les besoins au niveau des nouvelles dépenses. Si on prenait l'objectif sur la loi de finances, on serait en progression 0 concernant la pression fiscale par rapport au PIB alors que, dans le programme, on envisageait une progression d'un demi-point». Le FMI reproche au Gouvernement de ne pas mettre plus de pression fiscale, ce qui ne peut être un reproche honteux.

Au contraire, le Gouvernement a amélioré certains indicateurs-clé, notamment son déficit budgétaire. Dans un rapport sur l'évolution de la situation économique et financière des pays de la CEMAC, présenté en avril 2018 lors de la réunion des Ministres de la zone franc à Paris, en France, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), révèle que le déficit budgétaire de l'Etat camerounais s'est réduit en 2017 de près de 4 points. Il est parti de -6% en 2016 pour se situer à -2,5%. C'est le résultat d'une mobilisation remarquable des ressources budgétaires non pétrolières, notamment les recettes fiscales. Le Gouvernement reste sur cette tendance cette année 2018. D'autre part, le pays enregistre une baisse continue du déficit commercial depuis 2014: 1 089,5 milliards pour l'année 2017, en baisse de 3,4% par rapport à 2016.

La Beac révèle que le déficit budgétaire de l'Etat camerounais s'est réduit en 2017 de près de 4 points. Il est parti de -6% en 2016 pour se situer à -2,5%.

Les contingences sécuritaires et du marché international relativisent tous ces efforts car une variation négative peut en limiter les conséquences positives attendues. Le Gouvernement reste donc vigilant et entend bien respecter les engagements pris dans le Programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International.

Parfait Siki

SODECOTON

LE FLEURON-AGRO ÉCONOMIQUE DES REGIONS SEPTENTRIONALES-CAMEROUN

Diamaor

Huile raffinée de coton, sans cholesterol
Pour friture cuisson et assaisonnement
Riche en vitamine A et E

L'huile Diamaor est une huile de table raffinée produite à 100 % à partir d'amandes de graines de coton. Elle est utilisable pour l'assaisonnement la cuisson et la friture. Comme toutes les huiles végétales, elle est sans cholestérol. Elle est de très bonne qualité car riche en acide gras polyinsaturés (oméga 6 et oméga 9). Les Oméga 6 sont des graisses indispensables à l'organisme humain, impliquées dans de grandes fonctions de reproduction et des défenses immunitaires.

L'huile Diamaor est utilisée par la plupart des industries alimentaires, elle est particulièrement appréciée dans les sauces, les mayonnaises, les vinaigrettes, les marinades… Elle est également l'huile de prédilection de pâtissiers; stable à la friture, économique à l'achat et à l'utilisation; elle est plusieurs fois utilisable en friture sans aucune dégradation.

L'huile Diamaor raffinée et désodorisée conserve l'ensemble de ses qualités nutritives.

Aux États-Unis d'Amérique, l'huile raffinée de coton est Consommée par 56% de la population .

L'huile Diamaor est sans cholesterol enrichie en vitamine A et E

Modalités pour obtention d'agréments en qualité de clients Huiles Alimentaires et aliments d'élevage

La vente est ouverte à toute entreprise. Peu importe votre regime fiscal (Simplifié ou réel).

- Une Copie de titre de patente;
- Une copie de la Carte de contribuable ;
- Une cope du registre de commerce;

Autres produits

Soyor
huile de soja

Coton Fibre

Aliments nutritifs pour animaux d'élevage
Appetibet - Alibet - Expeller - Nutribet - Soyabet

CONTACT: Tel: +237 222 27 10 80 / E-mail: sodecoton@sodecoton.cm

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU COTON DU CAMEROUN

SODECOTON

Le fleuron agro-industriel des régions septentrionales du Cameroun a réalisé un chiffre d'affaires de 120 milliards lors de la campagne cotonnière 2016-2017 avec un net positif de 4,3 milliards de FCFA. Les prévisions de ventes de tous ses produits, au titre de l'exercice 2017-2018 tournent autour de 140 milliards de FCFA, pour une production du coton graine estimée 255 000 tonnes.

M. ABATE EDI'I JEAN
PCA DE LA SODECOTON

M. MOHAMADOU BAYERO
DG DE LA SODECOTON

SIÈGE SOCIAL GAROUA

BP 302 - Rue Mgr Yves Plumey
GAROUA, CAMEROUN
Tél.: (+237) 222 271 080
Secrétariat DG :
(+237) 222 271 685
sodecoton@sodecoton.cm

PRESENTATION

La SODECOTON est une Société anonyme d'économie mixte à participation publique majoritaire inscrite dans le secteur agro-industriel du Cameroun. Basée à Garoua, elle est dotée d'un Conseil d'Administration et d'une Direction Générale. Elle a été créée en mai 1974. Son capital est de 23,643 M, reparti comme suit : Etat du Cameroun: 59 %, GEOCOTON : 30 % et la SMIC : 11 %.

MISSIONS

La SODECOTON a plusieurs missions qui sont, entre autres : L'amélioration du niveau de vie des populations en étant le premier créateur d'emplois et le premier acteur économique des régions septentrionales du Cameroun, la contribution à la modernisation de l'agriculture, tout en assistant techniquement les agriculteurs du nord en général et de la zone cotonnière en particulier, à travers le perfectionnement des pratiques culturales (traitement de semences, fertilisation minérale et organique, les herbicides...) en partenariat avec la Confédération Nationale des Producteurs de Coton du Cameroun (CNPC-C), l'égrenage du coton graine acheté auprès des cultivateurs de coton pour produire de l'huile végétale raffinée et des aliments du bétail (tourteaux) ; la vente du coton fibre, de l'huile végétale raffinée, des tourteaux et de la coque ; la promotion de toutes les cultures qui entrent en rotation avec le coton (maïs, sorgho, soja...)

DISPOSITIF ET CAPACITES INDUSTRIELS

La SODECOTON dispose de neuf (09) usines d'égrenage, d'une capacité de traitement cumulée de 320 000 tonnes de coton graine par an , pour 121 000 tonnes de fibre et deux (02) huileries d'une capacité de trituration cumulée de 120 000 tonnes de graines de coton par an, avec une production de 14 à 19 millions de litres d'huiles de table et 60 à 70.000 tonnes d'aliments d'élevage par an. Elle a un parc de près de 500 engins roulants comprenant les véhicules légers, camions et autres engins lourds.

RESSOURCES HUMAINES

Environ 5000 personnels dont 2000 permanents, 2500 à 3000 saisonniers et temporaires par an. Un partenariat étroit avec la Confédération Nationale des Producteurs de Coton CNPC-C qui encadre plus de 250.000 producteurs organisés en 2000 GICS, 48 unions de GICS et 9 fédérations d'union des GICS.

PERFORMANCES / DONNEES MAJEURES ACTUELLES D'EXPLOITATION ET DE PRODUCTION

Du fait de la vétusté de ses installations industrielles et de son matériel roulant, la SODECOTON a été frappée d'une grave crise infrastructurelle de 2014 à 2016. Avec l'avènement de la nouvelle équipe dirigeante, elle est entrée dans une phase de redressement avec l'appui conjugué de l'Etat et des acteurs au développement. Pour la première fois, depuis plus de 15 ans, cette entreprise réussit à réorganiser sa stratégie fonctionnelle pour évacuer et égrener la totalité de sa production, soit 255.000 début mai. Ce qui prouve que, cette principale agro-industrie du Nord Cameroun commence à se faire une santé. Les actions les plus significatives, à même d'être citées, sont : L'acquisition de quarante (40) camions poly-bennes pour l'évacuation du coton graine des champs vers les usines ; deux (02) emprunts contractés auprès des institutions financières pour la modernisation et le renforcement des capacités des huileries ; un (01) prêt concédé par la Banque Islamique de Développement (BID), pour l'acquisition de 2 caravanes de génie civil ; l'acquisition des groupes électrogènes pour autonomiser toutes les usines en énergie électrique ; la remise à niveau à environ 90% des installations industrielles ; l'accroissement des capacités des huileries ; la remobilisation du personnel par des actions sociales (prime de non logement et la catégorisation des chauffeurs camions) et des actions commerciales efficaces (les huiles se vendent très bien).

PERFORMANCES DE 2012 A 2018 AU TRAVERS DES CHIFFRES

RUBRIQUE	CAMPAGNES AGRICOLES					
	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Production coton graine (tonnes)	221 100	245 600	295 500	248 115	240 222	255.000
Production soja collectée (tonnes)	8 900	17 000	7 150	7 000	2600	00
Crédit agricole distribué (Milliards FCFA)	25	37	38	33	35	33
Revenus distribués aux producteurs (en milliards F CFA)	63	71	78	70	66	64
Production coton fibre (tonnes)	92 850	94 000	121 500	109 000	100 000	110.000
Production huiles raffinées de coton et soja (Millions de litres)	14	13	12	15	17	19
Production d'aliments du bétail (tonnes)	48 856	44 500	60 000	65 213	66 000	66.000
Chiffre d'affaires (Milliards F CFA)	109	100	121	108	120	140

PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES

Les objectifs stratégiques de l'Etat se situant à 400 000 tonnes de coton graine d'ici à 2021, un plan triennal de redressement en cours d'implémentation a été validé lors du conseil d'administration du 29 novembre 2017. Il autorise la SODECOTON à rechercher des financements pour réaliser les investissements et actions de grande importance, qui sont, entre autres : deux (02) usines d'égrenage et une (01) usine d'huilerie à installer, des matériels de génie civil pour les réfections des pistes rurales, des camions poly-bennes pour le ramassage du coton, un (01) fonds de roulement engrais à procurer à la Confédération Nationale des Producteurs de Coton du Cameroun (CNPC-C), la réorganisation de la gouvernance générale de l'Entreprise, avec la mise en place d'un nouvel manuel de procédures et d'un système d'information géographique, la modernisation du classement instrumental du coton avec des équipements de technologie récente, l'installation des jeunes agriculteurs sur fonds FED, pour une agriculture de type mécanisé et l'autonomisation de toutes les usines d'égrenage en énergie électrique et solaire.

Mise en œuvre des réformes

Des actions qui impactent positivement les caisses de l'Etat

L'implémentation des mesures structurelles et institutionnelles fixées par le Gouvernement a produit des effets immédiats dans les caisses publiques.

Limitation de l'achat des véhicules administratifs, un indicateur probant de réduction du train de vie de l'Etat.

Dans l'ordonnance présidentielle signée en juin 2018, portant augmentation du budget de l'Etat pour l'exercice 2018, les performances réalisées par l'administration fiscale en fin d'année 2017 constituent l'ossature de la nouvelle orientation de la loi de finances. Aussi les nouvelles prévisions permettent d'espérer des recettes additionnelles de 67 milliards de FCFA en 2018. «Les réalisations de recettes fiscales à fin 2017 ont été plus importantes que celles estimées lors de la préparation du budget et utilisées comme base de projection des recettes fiscales de 2018».

Cette donnée confirme la réussite de la mise en œuvre des réformes concernant l'optimisation de la collecte des recettes fiscales. Pendant le séjour de la mission du FMI au Cameroun entre avril et mai 2018, à l'occasion de l'évaluation du Programme économique et financier du Gouvernement et des consultations au titre de l'article IV des statuts du Fonds, Mme Corinne Délechat, Chef de mission, relevait que le pays a réalisé des résultats satisfaisants en matière d'élargissement de la base de collecte. Ce qui, en fin d'année 2017, avait permis de disposer d'une trésorerie plus fournie en dépassement des objectifs initiaux.

Ainsi, la Direction Générale des Impôts a collecté des recettes fiscales non-pétrolières de 1 769 milliards de FCFA contre un objectif de 1 719 milliards de FCFA. Réussissant ainsi à franchir la barre de 101% de collecte de recettes d'impôts. Pour le Directeur Général, il faut «consolider les acquis, notamment les réformes qui nous ont permis de réaliser les résultats

positifs de ces dernières années». Cette augmentation fera ainsi passer la pression fiscale à trois points, soit de 13,1% du PIB en 2017 à 13,4% en 2018.

C'est en raison de ces performances réalisées en fin d'exercice 2017, que le Président de la République a décidé de porter le budget de l'Etat pour l'exercice 2018 de 4 513,5 milliards de FCFA à 4 689 milliards de FCFA, soit une augmentation de 176 milliards de FCFA en valeur absolue et de 3,9% en valeur relative.

En raison de ces efforts de redressement, les partenaires financiers et techniques engagés dans l'exécution du programme à travers la mobilisation des appuis budgétaires, ont libéré leur contribution. C'est ainsi que les caisses de l'Etat ont été oxygénées grâce à la levée de ces appuis budgétaires en décembre 2017. Au terme de la revue du Fonds de novembre 2017, le Conseil d'administration a mobilisé la deuxième tranche de l'appui budgétaire de l'institution multilatérale. Ce qui a porté le total de sa participation dans ce programme à 161 milliards de FCFA.

Au-delà, il y a côté Gouvernement, au chapitre de la maîtrise des dépenses publiques, la réduction du train de vie de l'Etat. Car, si le Programme économique et financier doit être conduit à son terme sans heurt, il est question pour l'Etat de limiter les dépenses inefficaces et dont l'impact sur les objectifs de croissance est faible. Aussi a-t-il été décidé de procéder à la liquidation et à la retenue à la source des impôts et taxes dus dans le cadre de l'exécution des caisses d'avances et des mises à disposition des fonds. L'on exige désormais également des justificatifs sur l'éligibilité des dépenses des ministères dans le chapitre commun, en même temps que l'on a révisé le seuil des menues dépenses à 100 000 FCFA.

Dans la même veine, les missions à l'étranger, les achats de véhicules, le paiement des bourses et stages, les consommations en eau, électricité et téléphone des administrations publiques ou encore les frais de mise en bouche, d'entretien d'hôtels particuliers, connaissent une réduction drastique, en plus de l'érosion des ressources qui a affecté la quasi-totalité des départements ministériels. Dans ce train de mesures drastiques, l'Etat a réalisé une cure d'amincissement du nombre de caisses d'avance et des subventions allouées aux entreprises et établissements publics administratifs. Celles-ci devront désormais produire un compte d'emploi détaillé qui met en évidence l'opportunité des dépenses et la pertinence de certains investissements et recrutements en entreprise.

Gédéon Adjomo

Retombées

Des appuis budgétaires sonnants et trébuchants

Plus de 1 302 milliards de FCFA sont attendus des bailleurs de fonds dans le cadre de cette initiative.

A l'horizon 2020, le Cameroun est en droit d'attendre des appuis budgétaires de l'ordre de 1 302 milliards de FCFA de la part des partenaires techniques et financiers engagés dans la réalisation du Programme Économique et Financier du Gouvernement. Cette année, au titre desdits appuis, une dotation de près de 8% du budget total de l'Etat, doit atterrir dans les caisses publiques. Pour ce qui concerne les premiers décaissements, ils ont été effectués en 2017 suivant le respect d'un certain nombre de conditionnalités. Ainsi par exemple, afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre de ce programme, une équipe des services du FMI a séjourné au Cameroun du 24 octobre au 3 novembre 2017 avec pour objectif d'assurer l'évaluation de la performance du programme de la Facilité Élargie de Crédit (FEC), sur la base des résultats obtenus au 30 juin 2017.

La mission ayant jugé satisfaisant son application, elle a ordonné le décaissement de la deuxième tranche de l'appui budgétaire du FMI pour 2017, soit 64,7 milliards de FCFA, portant ainsi à 161,9 milliards de

FCFA le total des décaissements du Fonds dans le cadre de cette initiative pour l'exercice 2017. Les décaissements des fonds des partenaires financiers étant soumis au respect de plusieurs conditionnalités, les unes plus contraignantes que les autres, et à l'application de nombre de mesures structurelles et institutionnelles, cette revue a également permis d'apprécier les améliorations sur les évolutions à fin décembre 2017 de certains indicateurs macroéconomiques aussi bien au Cameroun que dans la sous-région CEMAC.

Au vu de la bonne tenue de la gestion des finances publiques, d'autres appuis sont attendus cette année après le passage de la deuxième revue couplée aux consultations du Fonds au titre de l'article des statuts de l'institution. Ceux-ci doivent être de 95 milliards de FCFA pour l'ensemble de l'exercice 2018 ; un montant similaire sera décaissé au titre de l'exercice 2019 tandis que la dernière tranche du Fonds, évaluée à 47 milliards de FCFA, arrivera en 2020 à la fin du programme. Ce qui portera ses interventions totales à 415 milliards de FCFA.

Si le FMI sera seul dans le programme jusqu'en 2020, les autres partenaires engagés dans la FEC, contribueront à hauteur de 887 milliards de FCFA sur trois ans sous diverses conditions. Ces interventions sont pondérées à 337 milliards de FCFA pour la première année et seront mobilisées par la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Union européenne et l'Agence Française de Développement.

Pour la Banque mondiale par exemple, 247 milliards de FCFA sont attendus dont 123 milliards de FCFA au titre de l'exercice 2017 et 62 milliards de FCFA en 2018. Les conditions de décaissements des fonds portent sur le respect de l'élargissement de l'assiette fiscale, l'application des réformes des marchés publics, de la fonction publique, du secteur de l'énergie, des transports, le secteur portuaire. A ces actions, il faudra adjoindre une refonte de la gestion des entreprises publiques et des actions dans le domaine de la santé, l'éducation et la protection sociale à travers des filets sociaux pour 11 250 ménages en 2019.

Les conditions générales de décaissement des appuis de l'Union européenne qui doit mettre 66 milliards de FCFA sur la table sur trois ans, sont adossées à la stabilité macroéconomique, aux politiques publiques, à la gestion des finances publiques et à la transparence budgétaire. Chaque année, une tranche de 22 milliards de FCFA est attendue au Trésor public.

Le plus grand contributeur chez les autres partenaires du Programme Économique et Financier du Gouvernement est la Banque Africaine de Développement. L'institution financière panafricaine doit mobiliser 377 milliards de FCFA par tranche annuelle de 126 milliards de FCFA jusqu'en 2019. Mais il faudra pour cela, assainir le cadre règlementaire et institutionnel de la gestion des finances publiques, renforcer le cadre de la planification stratégique et de gestion des investissements publics. Ces actions font partie de la première composante des conditionnalités où l'on retrouve également la rationalisation du cadre des finances publiques.

Dans la deuxième composante qui fait appel au renforcement de la gouvernance et la compétitivité dans les secteurs productifs, le gouvernement devra observer le renforcement du cadre de la planification stratégique et de gestion des investissements publics ainsi que le renforcement de la compétitivité du secteur agropastoral.

L'Agence Française de Développement apporte quant à elle un appui de 197 milliards de FCFA entre 2017 et 2019. Chaque décaissement sera de 66 milliards de FCFA. Contrairement aux autres partenaires techniques et financiers, l'appui budgétaire de l'AFD est uniquement adossé à l'exécution du programme FEC conclu avec le FMI et à la mise en œuvre des «jalons de politiques» figurant dans une matrice de suivi.

PCA

e-banknet

Banking anytime, anywhere !

Business Solutions

SCB Cameroun
Groupe Attijariwafa bank

530 Rue du Roi George,
P.O. Box : 300 Douala Cameroun
Tel : (+237) 233 43 53 00

Get it on Google play
Available on the App Store

www.scbcameroun.net

SCB Cameroun

1er Réseau Bancaire du Cameroun

530 Rue Roi George
BP : 300 Douala Cameroun
Tél : 233 43 53 41
contact_commercial@scbcameroun.com
www.scbcameroun.net

SCB Cameroun
Groupe Attijariwafa bank

Programme Économique et Financier

Le Cameroun valide le troisième essai

Le Ministre des Finances, Louis Paul Motaze, a exprimé le satisfécit du Gouvernement face au bilan élogieux réalisé à mi-parcours par le Cameroun dans la mise en œuvre de l'accord conclu avec le FMI en juin 2017.

Le 17 décembre 2018, à l'issue de son Conseil d'administration, le Fonds Monétaire International (FMI), déclare concluante la troisième revue de l'accord en faveur du Cameroun au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC). Une nouvelle qui réjouit à plus d'un titre les autorités camerounaises. En effet, en tant que première économie de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (Cemac), le Cameroun a été durement touché à partir de 2014 par les chocs issus de la chute des cours du pétrole et de l'aggravation des menaces sécuritaires.

Les recettes pétrolières ont diminué et les dépenses sécuritaires et humanitaires se sont accrues, tandis que les programmes d'infrastructures nécessaires ont poursuivi leur mise en œuvre, d'où un creusement des déficits budgétaire et courant ainsi qu'une accumulation rapide de dette extérieure. Dans ce contexte, le programme du Cameroun appuyé par la FEC qui s'élève à 666,2 millions de dollars, soit environ 340 milliards de FCFA, est mis sur pied en vue de rétablir la viabilité budgétaire et extérieure du pays, et promouvoir une croissance génératrice d'emplois tirée par le secteur privé.

Selon le Gouvernement, le programme de réformes économiques et financières du Cameroun n'est pas un programme de développement de plus comme veulent faire savoir certaine mauvaises langues. «Il a été élaboré pour répondre aux objectifs de notre Document de stratégie pour la croissance et l'emploi, le DSCE, qui vise à réduire la pauvreté et le sous-emploi et à accélérer la croissance économique, dans

le but d'atteindre le statut de pays émergent d'ici 2035». «Il s'inscrit poursuit le Gouvernement, dans un effort collectif des pays de la CEMAC visant à faire face à la crise économique qui n'épargne aucune des économies la sous-région».

Le Programme Économique et Financier du Gouvernement qui couvre la période 2017-2020, est adossé sur trois piliers: l'assainissement budgétaire concentré sur le court terme pour accroître les marges de manœuvre budgétaire et extérieure, tout en protégeant les dépenses sociales et les dispositifs de protection sociale; des réformes structurelles sur le plan budgétaire pour accroître les recettes non pétrolières, améliorer l'efficience des investissements publics et la qualité du système budgétaire et atténuer les risques issus des passifs conditionnels; des réformes pour accélérer une diversification économique impulsée par le secteur privé et accroître la résilience du secteur financier.

En dehors de l'apport financier direct procuré par le Fmi, le Cameroun est éligible à d'autres appuis émanant des partenaires techniques et financiers comme la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Union européenne et l'Agence Française de Développement, pour un montant d'environ 639 milliards FCFA.

Les efforts fournis par les pouvoirs publics en ce qui concerne la réduction du train de vie de l'État, ont permis de réduire le déficit budgétaire de 6,5% en 2016 à 4,5% en 2017. Pour l'exercice 2018 qui s'achève, le déficit est projeté à 2,6%. Cette évolution de la réduction du déficit budgétaire, s'inscrit dans la trajectoire définie dans le programme, qui prévoit une réduction du déficit budgétaire de 6,5% en 2016 à 1,7% en 2020.

Pour ce qui est de la mobilisation des recettes non pétrolières, les efforts du gouvernement sont jugés prometteurs. L'on apprend que les recettes de la fiscalité intérieure ont progressé de 110% entre 2016 et 2017. Ces recettes ont atteint 1790 milliards de FCFA en 2017, contre 1615 milliards de FCFA en 2016. Pour l'exercice 2018, à la fin du mois de novembre, 1719 milliards de FCFA avaient déjà été mobilisés, soit 90% de l'objectif annuel fixé à 1912 milliards de FCFA.

Il est probable que cet objectif soit dépassé en ce mois de décembre selon les prévisions du gouvernement. Signalons qu'en ce qui concerne la dette, l'on a atteint le plafond des emprunts concessionnels et non concessionnels fixé à 650 milliards de FCFA pour 2017 et 2018. Ce qui mérite bien la validation de ce troisième essai.

PCA

RAZEL
CAMEROUN

Partout
où l'avenir se
construit

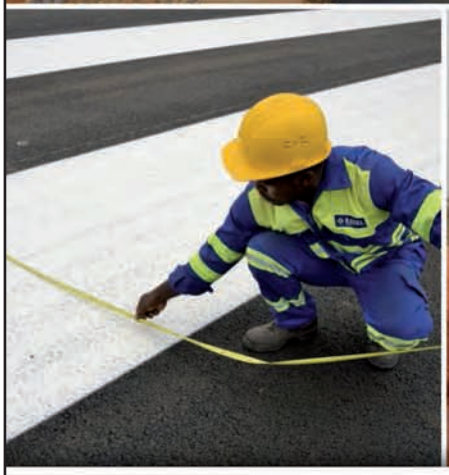

RAZEL Cameroun :
réactivité, proximité, qualité

Razel Cameroun
637, rue de l'indépendance
Immeuble stamatiades
B.P. 11306, Yaoundé

RAZEL-BEC
FAYAT
DIVISION TRAVAUX PUBLICS
FILIALE DU GROUPE FAYAT

facebook LinkedIn RAZEL-BEC.COM

Idéalement situé en plein centre administratif de la ville de Douala, « porte d'entrée du Cameroun », à 10 mn de l'aéroport international, l'hôtel SAWA aux espaces verdoyants, vous propose 288 Chambres dont 13 suites.

Ideally located in the Douala administrative center, in a green and relaxing surrounding, 10 minutes from the international airport, the SAWA Hotel offers 288 rooms including 13 suites.

Idéal pour vos affaires et votre détente
For business and leisure

Hôtel SAWA
488, rue de Verdun-Bonanjo
BP 2345 Douala - Cameroun
Tél : +(237) 233 501 400
Fax: +(237) 233 423 871
E-mail : reservation@hotelsawa.com
www.hotelsawa.com

Hôtel SAWA ★★★★
Douala

Louis Paul Motaze

Nos taux de réalisation des recettes budgétaires sont satisfaisants

Le Ministre des Finances parle des performances du Cameroun dans l'exécution de son Programme Économique et Financier conclu avec le FMI, évoque les mesures de réduction du train de vie de l'Etat ainsi que sur l'opération d'assainissement du fichier solde et évoque le règlement de la dette intérieure.

Monsieur le Ministre, le Cameroun est rentré de plain-pied cette année dans l'exécution de son Programme Économique et Financier conclu avec le FMI le 26 juin 2017. Peut-on avoir au stade actuel de sa réalisation quelques effets positifs de cet accord ?

Avant toute chose, permettez-moi de marquer toute ma satisfaction pour les bonnes nouvelles qui nous sont parvenues il y a quelques jours de Washington où le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International a approuvé la deuxième évaluation de notre Programme Économique et Financier. Cette approbation nous permet de bénéficier de la part du FMI d'un décaissement de 77,8 millions de dollars, soit environ 44 milliards de FCFA en même temps qu'il va servir de déclencheur à la mise à disposition des appuis budgétaires attendus des autres partenaires. Ma satisfaction est d'autant plus grande que cette performance est le fruit de l'inscription de l'ensemble du Gouvernement dans une dynamique de réformes mises en œuvre sous la très haute impulsion du Président de la République S.E Paul Biya.

S'agissant justement des effets positifs de l'accord avec

le FMI, je dois dire que l'on ne saurait mieux les appréhender qu'en remontant un tout petit peu le temps. En effet, il y a deux ans, l'économie camerounaise après avoir connu une période de résilience face aux méfaits conjugués de la baisse des cours des matières premières, dont principalement le pétrole brut et la crise sécuritaire dans certaines parties du territoire, a entamé un cycle de décroissance inéluctable. Ce ralentissement économique a immédiatement impacté les équilibres budgétaires et extérieurs, entraînant une instabilité monétaire dans la sous-région. Cette situation ne pouvait laisser indifférents les dirigeants des pays membres de la CEMAC au rang desquels le Président de la République S.E. Paul Biya qui a entrepris de réunir ses homologues autour d'un sommet extraordinaire tenu le 23 décembre 2016 à Yaoundé. Au terme dudit sommet, les Chefs d'Etat se sont résolument engagés à agir de façon concertée et cohérente en vue d'une sortie de crise maîtrisée. Aussi ont-ils prescrit des mesures visant à assurer la viabilité des Finances Publiques, améliorer la compétitivité et relancer de manière forte et durable la croissance économique des pays.

Au plan national, la mise en œuvre de ces hautes directives des Chefs d'Etat s'est traduite et entre autres par l'élaboration d'un Programme Économique et Financier, conforme à la stratégie pour la croissance et l'emploi contenu dans le DSCE. Ledit programme a reçu en 2017 le soutien du Fonds Monétaire International (FMI) à travers une Facilité Elargie de Crédit sur la période 2017-2019. Il s'agit en réalité d'une stratégie de pilotage de notre économie qui englobe toutes les mesures et réformes susceptibles d'en rétablir les équilibres, et de remettre notre pays sur la bonne trajectoire de l'émergence à l'horizon 2035.

A ce jour, je puis me féliciter que ces équilibres soient progressivement en train d'être rétablis. Malgré la persistance d'une conjoncture sécuritaire défavorable, le taux de croissance après un léger ralentissement allant de 5,7% en 2015 à 4,5% en 2016 et 3,7% en 2017, est projeté à 4,2% en 2018. Les données statistiques disponibles à ce jour le situent même à une moyenne de 4,8% sur la période 2018-2020.

Au plan budgétaire nos efforts de consolidation se poursuivent notamment par le biais de l'optimisation de la mobilisation des ressources et le soutien à l'activité économique et sociale. Nos taux de réalisation des recettes budgétaires sont satisfaisants, tout comme la maîtrise de nos dépenses est aujourd'hui une réalité grâce à l'introduction dans le circuit de la dépense des mécanismes garantissant une discipline budgétaire sans faille. Il s'agit notamment des mesures telles que l'anticipation et la planification de la dépense; le respect des budgets alloués ainsi qu'une réduction drastique du recours aux procédures dérogatoires.

Toujours en matière de dépenses, nous tenons désormais la main très haute sur l'engagement pris dans le sens de la rationalisation, c'est-à-dire, dépenser mieux en réalisant des efforts de qualité et d'efficience tout en établissant des priorités nécessaires surtout en ce qui concerne les dépenses en capital.

Au plan monétaire, l'on peut également observer un redressement progressif des réserves de change. Au demeurant, l'économie camerounaise retrouve progressivement sa vitesse de croisière.

Le Gouvernement a entamé le processus d'apurement de la dette intérieure en payant notamment les arriérés des exercices 2017, 2016 et antérieurs. Qu'est-ce qui est prévu d'autre dans le cadre de cette opération ?

Qu'il me soit permis tout d'abord de rappeler que nous avons effectivement démarré le processus d'apurement de la dette intérieure tel que prescrit par le Chef de l'Etat en avril dernier à travers le déblocage d'un peu plus de 32 milliards de FCFA. Cette enveloppe était destinée au règlement des instances des exercices 2016 et antérieurs. Les paiements y relatifs concernaient notamment les personnes physiques, les prestataires de l'Etat, les subventions, les contributions et les fonds de contrepartie.

Dans la même période, nous avons mis en place en ce qui concerne l'exercice 2017, un processus de programmation des paiements pour rattraper progressivement le retard enregistré dans le règlement des factures des prestataires de l'Etat, et de ses démembrements en ce qui concerne les guichets du Trésor et de la Caisse Autonome d'Amortissement.

Dans la même lignée, le Ministère des Finances, en collaboration avec le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire et en liaison avec les autres départements ministériels, a procédé au cours des mois de mars et avril derniers à

l'inventaire des prestations réalisées par les PME et n'ayant pas été prises en compte dans les budgets des années précédentes, c'est-à-dire, entre 2013 et 2017.

A l'issue de cet inventaire, nous avons autorisé par voie de décision, la prise en charge de ces dépenses "tombées dans le clos" à hauteur de 10 milliards de FCFA.

Toujours dans le même sillage, nous avons poursuivi l'apurement des restes à payer des exercices 2017 et 2018. A ce titre, le montant des règlements effectués en avril et mai 2018 se chiffre à 94 milliards FCFA et concerne les liquidations opérées jusqu'au 31 mars 2018. Le paiement des liquidations postérieures à cette date va se poursuive, l'objectif étant de ramener les délais de paiement à moins de 90 jours après la date du service fait, conformément à la réglementation dans la zone CEMAC.

Le programme implique l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs budgétaires notamment en termes de collecte des recettes internes. Comment le Gouvernement compte-t-il concilier l'impératif d'accroissement des recettes fiscales et celui de l'accompagnement des investisseurs ?

Vous vous intéressez à ce niveau à l'un des piliers majeurs sur lequel repose notre Programme Economique et Financier en l'occurrence l'objectif de consolidation budgétaire en vue de ramener et de maintenir le déficit budgétaire en dessous de 3% du PIB. Je dois même préciser que le collectif budgétaire intervenu en juin dernier par ordonnance présidentielle rentre dans cette lignée en matière de réduction du déficit budgétaire qu'il projette à 2,6% du PIB.

Pour parvenir à cet objectif, le Gouvernement a choisi d'agir concomitamment sur les deux leviers budgétaires que sont : les recettes et les dépenses. Cette démarche ayant pour avantage majeur un ajustement dont les effets sur l'activité sont limités.

En ce qui concerne donc précisément l'objectif d'optimisation de la mobilisation des ressources internes, nous restons dans la logique de pause fiscale et d'application d'une politique fiscale fondée sur l'accompagnement du secteur privé qui, faut-il encore le rappeler, constitue le moteur du développement dans un système libéral comme le nôtre. C'est pourquoi notre stratégie d'optimisation des ressources internes en matière fiscale est basée sur trois piliers : l'élargissement de la base fiscale tout en privilégiant les prélèvements à assiette large et à taux modéré ; le renforcement et la modernisation du recouvrement, l'amélioration de la gouvernance par un pilotage performant et une transparence exemplaire. Nous pouvons à cet égard citer quelques actions importantes déjà menées, notamment : la sécurisation du fichier des contribuables; la simplification des procédures fiscales; la dématérialisation des procédures douanières; la modernisation des processus de déclaration et de paiement des impôts et taxes; le renforcement de la lutte contre la fraude douanière et les trafics illicites; la facilitation du processus de remboursement des crédits de TVA; pour ne citer que ces aspects là.

L'un des objectifs assignés au Cameroun dans le cadre de ce programme consiste à réduire le déficit budgétaire du pays à moins de 3 %. Quels sont les mécanismes que le Gouvernement entend mettre en place pour remplir cette exigence sans que cela n'obère sa capacité d'action et d'intervention ?

Pour répondre à cette question, il convient tout d'abord de bien expliquer ce qu'est le déficit budgétaire. En comptabilité nationale, la notion de déficit budgétaire s'utilise lorsque le budget de l'Etat est en déficit, c'est-à-dire lorsque les recettes de l'Etat, hors emprunts, sont inférieures à ses dépenses hors remboursement d'emprunt. D'où un solde budgétaire négatif. Le déficit budgétaire peut ainsi se traduire par de nouveaux emprunts contractés par l'Etat au cours de l'année, en plus de ceux destinés à amortir les emprunts antérieurs arrivés à échéance. Ces emprunts viennent alimenter la dette de l'Etat, de même que le déficit public augmente la dette publique. Il s'agit donc naturellement d'une situation peu enviable pour des économies peu productives. C'est pourquoi il est conseillé pour cette catégorie de pays, soit de s'arroger des budgets équilibrés, soit alors d'éviter de creuser les déficits. Au Cameroun, nous en étions rendus à un déficit budgétaire d'un peu plus de 6 % du PIB. Ce qui, du point de vue de l'orthodoxie, était contre indiqué dans la mesure où cela gonflait aussi progressivement le seuil de notre endettement.

La théorie en matière de gestion des finances publiques veut que la compensation dudit déficit se fasse soit par l'emprunt, ce qui déplace le problème et a un coût puisqu'il faut payer des intérêts soit par le

recours à des réserves préalablement accumulées à partir d'excédents budgétaires réalisés les années antérieures ; soit par des hausses d'impôts à supposer qu'elles n'atteignent pas le point de rupture où elles détruisent le gisement fiscal, ou par des baisses d'impôts qui peuvent éventuellement augmenter les rentrées fiscales. La compensation peut également se faire par une émission monétaire, une méthode très peu utilisée ces derniers temps dans un contexte où les pays se délestent de leur souveraineté monétaire au profit des banques centrales communautaires. L'autre mécanisme de compensation du déficit public, c'est la réduction des dépenses publiques. C'est ce mécanisme que le Gouvernement a choisi de mettre en œuvre dans le cadre du programme. Le maître mot étant cependant celui de la «rationalisation».

A cet effet, bien que nous disposions d'instruments nous permettant de réduire les dépenses à l'instar de la régulation budgétaire ou du blocage de précaution, pour nous, il est plus que jamais question de dépenser mieux, en réalisant des efforts de qualité et d'efficience dans la dépense. Il s'agit également de veiller autant que faire se peut, à prioriser les dépenses. Par ailleurs, nous nous sommes inscrits dans une dynamique d'amélioration de la qualité de la dépense à travers, la réduction du train de vie de l'Etat et la maîtrise des dépenses fiscales, en les orientant de manière ciblée vers les activités à fort potentiel de croissance et de développement.

La réduction du train de vie de l'Etat semble encore un slogan pour certains dans la haute administration. Pouvez-vous affirmer que cette mesure est effective et quelles sont les économies qu'elle a permis de réaliser à ce jour ?

Qu'il vous souvienne déjà que les efforts de réduction du train de vie de l'Etat n'ont pas commencé avec la mise en œuvre du Programme économique et financier en cours. Vous vous rappelez certainement qu'au cours d'un Conseil ministériel tenu le 09 décembre 2014, le Président de la République S.E. Paul Biya dénonçait déjà les velléités dépensières de l'Etat en ces termes: «il m'a été donné de constater que la qualité de la dépense publique n'a cessé de se détériorer, avec notamment une accumulation de dépenses dont la nécessité n'est pas évidente». Le Chef de l'Etat a ainsi mis à l'index certaines dépenses et prescrit qu'elles soient réduites et rationalisées.

En application de ces hautes directives, le Gouvernement s'est attelé depuis lors et au fil des exercices budgétaires qui se sont succédés à opérer des ponctions significatives sur les lignes de dépenses concernées. Il s'agit notamment des dépenses relatives à l'achat des biens et services, aux missions tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, au financement des projets et comités, aux subventions et à l'achat des véhicules. En ce qui concerne les dépenses des biens et services, nous appliquons rigoureusement le principe de la régulation budgétaire ainsi que le blocage de précaution qui a même été revu à la hausse, passant de 10 % à 20 %. S'agissant des missions, les crédits destinés à cette dépense ont été drastiquement réduits, tout comme ceux destinés à l'achat des véhicules et carburants. En termes d'économies réalisées, je ne parlerais pas d'économie, mais de réaffectation ou réorientation. Nous avons par exemple pu réaffecter les marges dégagées de ces réductions de dépenses à des emplois plus économiquement rentables, à l'instar des 200 milliards budgétisés cette année au profit de l'apurement des créances dues aux PME.

Propos recueillis par Gédéon Adjomo

You are at the

centre of our LIFE

Bring joy - **K**eep hope alive - **M**ake someone smile again - **G**et interested in others. We strongly believe that compliance with our values - **Performance, Responsibility, Integrity, Loyalty, Professionalism and Innovation** - gives meaning to our corporate objectives and social responsibility commitment, ensuring that our future will be about greater responsiveness, innovation and community involvement, so we can move forward together.

Les Brasseries du Cameroun

Groupe SABC

Depuis 70 ans, chaque produit du Groupe SABC est un engagement au développement du Cameroun

10 000 tonnes de maïs
achetées par le Groupe SABC

30 000 tonnes de sucre
achetées par le Groupe SABC

+ de 6 000
exploitants agricoles

9 usines
aux normes internationales

23 chaînes
de production

40 centres de distribution
70 000 points de vente

900 000 000 de litres de
boissons produites / **an**

5 stations d'épuration
des eaux usées
2 075 886 m³ d'eau traitées/an

87% de déchets
recyclés

+ de 250 métiers
3 000 emplois directs
+ de 100 000 emplois
indirects

2 900 sous-traitants
et prestataires locaux

39 marques et
+ de 100 références

Groupe SABC

DOSSIER II

DOUANES : La vie avec l'APE

Deux ans déjà que la Douane Camerounaise conjugue au quotidien avec l'Accord de Partenariat Economique conclu avec l'Union Européenne. A l'heure du bilan à tiers parcours, la saignée sur les recettes semble maîtrisée, et son impact au sein de l'appareil productif circonscrit. Entre adaptation et bénéfices inhérents à cet Accord, le Cameroun semble avoir pris la mesure de la situation.

- *Etat des lieux : comment la Douane s'est adaptée à l'APE*
- *L'impact de l'APE sur les recettes douanières*
- *Les premiers bénéficiaires de l'APE*
- *Le calendrier de démantèlement*

Le port de Douala, porte d'entrée de la chaine logistique nationale.

Comment la douane s'est adaptée

Formation sur les règles d'origines et les méthodes de coopération, lutte acharnée contre le commerce illicite, la contrebande et la fraude, l'optimisation de la collecte des ressources auprès des opérateurs sont entre autres mesures prises par les autorités de la Douane en vue de contourner les effets négatifs du démantèlement tarifaire des produits issus de l'Union Européenne.

Le Cameroun, engagé dans la quête de son émergence économique à l'horizon 2035, en dépit d'un tissu industriel embryonnaire, a fait le choix d'une économie raisonnablement ouverte qui ambitionne d'intégrer les circuits commerciaux et les flux d'échanges mondiaux. C'est donc cette option qui a renforcé l'entrée en vigueur de l'Accord de Partenariat Economique conclu avec l'Union européenne, le 04 août 2016. Le Président de la République, a signé le 3 août 2016, le décret fixant les règles d'origines et les méthodes de coopération administrative applicables aux marchandises de l'Union européenne.

Une option qui a balisé le cadre d'adaptation de la Douane Camerounaise à l'entrée en vigueur de l'Accord de Partenariat Economique. Ce qui a conduit les responsables de l'administration douanière à

inscrire les gabelous à l'école de l'application de l'APE, en les outillant sur les règles d'origine, et à leur inculquer les enjeux de l'APE pour cette administration et les dispositions administratives et douanières liées à la mise en oeuvre de cet Accord.

A côté de cela, les dispositifs douaniers de lutte contre le commerce illicite et de promotion des industries locales ont été activés. De même, les stratégies mises en place par l'administration des douanes pour concilier les impératifs de collecte et de sécurisation des recettes avec la nécessité d'accompagnement des entreprises, de simplification et de protection du tissu industriel local dans le contexte de l'APE ont constitué la colonne vertébrale du cadre d'adaptation de la douane à l'application de l'APE.

Cette formation a permis aux agents d'effectuer des contrôles efficaces afin d'annihiler toute tentative ou velléité de fraude de la part de certains opérateurs véreux voulant indûment bénéficier des exonérations de 25% accordées aux marchandises issues de l'Union Européenne. Grâce à cette action, les contrôles ont été renforcés sur les quais et, les importateurs n'ont pas eu moyen de tricher avec les origines de leurs produits.

Au final, à la première année de la mise en œuvre de l'APE d'étape avec l'Union européenne, les Douanes Camerounaises n'ont pas essuyé de lourdes pertes financières du fait de cette maîtrise des règles d'origine.

«Dans la circulaire présidentielle qui a fixé les orientations sur la préparation du budget, il était question que la douane trouve des mesures pour atténuer l'impact fiscal des APE sur les recettes. Parce que les APE ne sont pas là pour nous faire perdre de l'argent. Du point de vue micro, il y a quand même une perte alors qu'au niveau macro, étant entendu que c'est pour encourager les exportations de nos produits en exonération des droits et taxes à l'entrée au sein de l'Union européenne, c'est assez progressif», confie Edwin Fongod Nuvaga, Directeur Général des Douanes.

Car, au-delà des théories et des idées reçues, l'administration des douanes et les entreprises conjuguent leurs efforts pour aller dans le sens d'un partenariat plus dense et mieux structuré à travers des initiatives audacieuses visant à répondre aux deux défis majeurs qui concernent la mise en œuvre réussie de l'APE avec l'Union européenne, la lutte contre le commerce illicite et la protection de l'industrie locale.

Au-delà de la volonté de circonvenir l'érosion des recettes douanières, les autorités avaient à cœur, d'atteindre un objectif de compétitivité des entreprises locales. «Si l'APE a été signé par le Cameroun, c'est dans un premier temps pour promouvoir et soutenir la compétitivité des entreprises. Mais, un an plus tard, on se rend compte que beaucoup d'opérateurs économiques ne maitrisent pas le processus. En réalité, le faible niveau de pertes est davantage lié à cette méconnaissance des procédures. Il est donc important que le tir soit rectifié. Autrement, on va continuer à avoir de faibles pertes douanières mais les objectifs liés à l'APE risquent de ne pas être atteints », explique Samuel Yemene, membre du Comité de suivi de la mise en œuvre de l'APE- UE.

PCA

Impact financier

Une érosion maîtrisée

Alors que l'on planchait sur des pertes pondérées à 15 milliards de FCFA par an, la première année de mise en œuvre de l'APE-UE a permis de constater l'administration des Douanes tient le bon bout.

Depuis le 4 août 2017, les produits du 2ème groupe de l'Accord de Partenariat Economique bilatéral Cameroun-Union Européenne, sont démantelés au taux de 15% tandis que ceux du 1er groupe entrés en démantèlement un an plus tôt, sont passés au taux de 50% des droits à l'importation. Pour la première année de mise en œuvre de l'APE Cameroun - Union européenne, les statistiques de la Direction Générale des Douanes font ressortir que 1 319 déclarations ont bénéficié de la préférence UE. Le nombre moyen de déclarations ayant mensuellement bénéficié de cette préférence est de 110. A relever, une tendance à la baisse en 2017, avec une moyenne mensuelle de 100 déclarations ayant bénéficié de la préférence, contre 124 en 2016.

Autres données fournies par l'administration douanière, la valeur totale des marchandises ayant bénéficié de la préférence UE s'établit à 26,6 milliards de FCFA tandis qu'au 30 juillet 2017, le manque à gagner global est évalué à 684, 722 590 millions de FCFA, soit environ 57 millions FCFA de pertes mensuelles. En tout, à cette date qui marquait le premier pointage de l'impact de l'application de l'APE au Cameroun, l'on dénombrait 229 importateurs ayant déjà bénéficié de la préférence UE. Les recettes douanières ont été impactées par la réduction des frais sur les produits venus d'Europe et par le détournement du commerce.

En fait, des importateurs véreux ont procédé au transit de leurs marchandises par l'Europe afin de profiter des avantages du démantèlement au Cameroun. D'où l'appel des Douanes en direction des entreprises, sur la nécessité de rester en alerte dans une perspective de performance avec l'APE.

Mais malgré tout, pour le Directeur Général des Douanes, le séisme économique prédit et attendu de tous, n'a pas eu lieu. Et bien que cela ait perturbé les objectifs de performance de cette administration, l'on n'a pas assisté à la fin de l'administration douanière encore moins celle des entreprises nationales. Au contraire, assure Edwin Fongod Nuvaga, cela a «porté d'un cran notre adaptation au nouvel ordre mondial et notre repositionnement sur l'échiquier des valeurs.

Le démantèlement des barrières douanières camerounaises va s'étaler sur 15 années. Les pertes globales annoncées par les experts étaient pondérées avant l'entrée en vigueur de l'APE à «près de 115 milliards de FCFA au bout de huit ans». Soit 15 milliards de FCFA par an. Mais à l'évidence, la réalité est bien différente. Car, au 31 décembre 2017, le Directeur Général des Douanes avait communiqué d'autres statistiques qui prenaient à contre-pied les prévisions alarmistes de certains. «Pour ce qui est des pertes douanières que nous avons enregistrées

Les véhicules d'occasion, un élément de la liste d'exclusion de l'APE au Cameroun.

depuis le 04 août 2016, c'est environ 1,7 milliard de FCFA. Pour l'instant, nous pensons que c'est gérable. Si cela constitue ainsi, ce sera notre sacrifice pour que nos produits se vendent mieux hors du Cameroun afin d'engranger plus de devises», confie Edwin Fongod Nuvaga.

Lors du dernier pointage datant du 31 janvier 2018, la Douane Camerounaise a enregistré des pertes de l'ordre de 2,6 milliards de FCFA. D'après les statistiques, les marchandises ayant bénéficié de la préférence UE étaient alors estimées à une valeur de 96 milliards de FCFA et les exonérations avaient été accordées à 301 opérateurs économiques camerounais pour un volume de près de 2800 opérations douanières effectuées.

D'après Raphaël Hamadjam, chargé d'études à la Division Statistiques de la Direction Générale des Douanes, en 17 mois de démantèlement tarifaire, ces pertes ne sont pas importantes au regard des projections de départ. D'autant plus, assure-t-il, que «ces pertes, en termes de recettes douanières, sont rétrocédées mécaniquement aux opérateurs économiques qui font des importations et au consommateur final. C'est-à-dire qu'au lieu de payer 1,5 million de FCFA à la douane par exemple, un importateur va verser 1,2 million de FCFA. Ce qui pourrait avoir un impact sur le prix de vente final de la marchandise».

Ainsi qu'on le voie, l'écart entre les pertes envisagées et les pertes réelles est énorme.

PCA

Mise en œuvre de l'APE

Les entreprises locales grandes bénéficiaires

En 16 mois, à février 2018, de démantèlement tarifaire au bénéfice des importations européennes, les pertes de recettes douanières sont de moins de 3 milliards.

La banane , un enjeu de poids lors des négociations de l'APE

Le Gouvernement surveille le niveau de l'impact fiscal de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) comme du lait sur le feu. A chaque session du Comité de suivi de la mise en œuvre de l'APE bilatéral Cameroun - Union européenne (CSMO-APE), une importante communication est faite sur les manque à gagner enregistrés par la Douane. En février 2018, une évaluation a été effectuée et ses enseignements ont permis de comprendre que le naufrage annoncé par certains n'a pas encore lieu. En effet, les pertes de recettes douanières ont été estimées à 2,6 milliards de FCFA en 16 mois de démantèlement tarifaire.

Ces montants sont d'autant plus modestes qu'on est rendu à la deuxième phase de la décote des droits douaniers appliqués aux produits en provenance de l'Union européenne. La première phase a eu lieu le 4 octobre 2016, quand le Cameroun a appliqué une exonération de 25% à tous les produits d'importation européens appartenant au premier groupe. Le deuxième temps de décote a concerné les produits du premier groupe désormais détaxés à hauteur de 50%, pendant que ceux du second groupe bénéficiaient d'une détaxe de 15%.

Ce qu'il faut expliquer, c'est que ce qu'on appelle pertes de recettes douanières pour l'Etat est en réalité des subventions indirectes versées aux entreprises qui importent de l'Union européenne. Car ce sont elles qui paient désormais moins leurs importations et réalisent des économies. Selon les chiffres rendus publics à la

Faire passer l'agriculture de seconde générartion de la promesse à la réalité grâce à l'APE.

Foire Internationale des Affaires et du Commerce (FIAC) de Douala par la Douane Camerounaise, 300 opérateurs économiques ont effectué 2 800 opérations commerciales dans le cadre de l'APE.

Les livres du port de Douala, photographiés au terme des 16 premiers mois de démantèlement, renseignent que les importateurs se recrutent dans tous les secteurs d'activités, des plus grosses boîtes aux personnes physiques. Ce qui explique l'inégale répartition des opérations. Le maillot jaune du nombre d'opérations est détenu par le Groupe SABC, qui a réalisé 488 opérations pour un gain douanier de plus de 353 millions. Près d'une centaine d'importateurs n'ont réalisé qu'une seule déclaration entre le 4 août 2016 et février 2018.

Un examen de la liste des entreprises importatrices montre que l'esprit de l'APE, tel que présenté par le Ministre de l'Economie, est jusqu'ici respecté. Louis Dreyfus Commodities, entreprise qui a le mieux profité de l'APE, évolue dans le secteur des « engrais, produits chimiques, aliments du bétail, produits phytosanitaires, matériel de pulvérisation ». Elle a engrangé 369 millions grâce aux effets du régime de l'APE pour 115 déclarations d'importations effectuées. Les sociétés industrielles ou agricoles sont les plus nombreuses, comme Biopharma, Medcem, la Sonara, Cimencam, Socapalm, etc. Y figurent aussi les concessionnaires des engins comme CFAO Technologies, CFAO Equipment ou Tractafric. La douane a observé que les chapitres de produits les plus représentés dans les importations concernent les machines, appareils et engins mécaniques. Plusieurs entreprises majors de l'économie camerounaise figurent dans la liste, comme Camrail, Sosucam, Groupe SABC, Total Cameroun, Sogea Satom ou encore Eneo. Chacune a gagné un minimum de 20 millions au cours de ses opérations d'importation couvertes par l'APE.

Ce sont ces entreprises qui sont à ce jour les plus grands bénéficiaires de l'APE, car si elles ont engrangé des subventions indirectes dues à la baisse des droits d'entrée, elles ne se sont pas encore empressées de répercuter ces changements sur les prix au consommateur. Il faut aussi dire que l'ampleur des importations reste mesurée et que les bienfaits de l'importation des biens d'équipement auront le temps de produire leurs effets sur l'industrie.

Parfait SIKI

Démantèlement

Divergences sur le calendrier

Pour les autorités camerounaises, le démantèlement des barrières douanières dans le cadre des échanges commerciaux avec l'Union Européenne (UE) ne commence que le 4 août 2016. Alors que pour l'UE, c'est en 2010, c'est-à-dire six ans plus tôt, pour une durée de 13 ans.

L'Accord de Partenariat Economique (APE) intérimaire a été signé le 15 janvier 2009 entre le Cameroun et l'Union européenne (UE). Puis, il a été ratifié le 22 juillet 2014 par le Parlement camerounais avant son entrée en application qui a commencé le 04 août 2016. Par conséquent, selon la loi camerounaise, c'est cette date du 04 août 2016 qui marque juridiquement et officiellement le début du démantèlement tarifaire au Cameroun. C'est l'argument brandi par Yaoundé pour justifier sa demande de voir le calendrier de démantèlement tarifaire décalé de six ans. «Intégration magazine», dans sa livraison d'avril 2018, croit savoir que le pays évoque aussi les difficultés qu'il traverse actuellement (crise économique et sécuritaire) pour justifier la nécessité du maintien de la durée du démantèlement à 13 ans, à compter du 04 août 2016.

Selon l'article 21, alinéa 4 de l'accord, la suppression des droits de douane sur les importations du Cameroun en provenance de l'UE aurait dû

Entre le Cameroun et l'U.E , le libre échange est désormais assumé.

... Toutefois, c'est connu, il n'existe pas de règle sans exception.

commencer en 2010 pour s'achever en 2023. Mais, du fait du retard accusé par le Cameroun dans la ratification du texte par son parlement, le démantèlement n'a finalement commencé qu'en août 2016, soit six ans plus tard. Pour sa part, prenant appui sur la lettre de l'accord, l'UE estime que le démantèlement tarifaire devrait s'achever le 1er janvier 2023, car l'essentiel de la libéralisation sera réalisé avent le 1er janvier 2023.

On peut donc constater que jusqu'à présent, il n'existe pas de calendrier définitif de libéralisation des échanges entre le Cameroun et l'UE. L'Ambassadeur, Chef de la délégation de l'UE au Cameroun, Hans-Peter Shadek, a déclaré dans une interview accordée à notre confrère cité plus haut que «nous espérons qu'un accord sur le calendrier de libéralisation pourra être conclu au cours de cette année entre l'UE et le Cameroun. Un tel accord permettra ensuite, à chacun des partenaires concernés (investisseurs, opérateurs économiques, bailleurs de fonds, administration), d'accroître sa visibilité afin de programmer ses actions à moyen et long termes». A propos du calendrier, le Cameroun demande de s'en tenir à l'esprit de l'accord paraphé en 2008 et qui prévoit un démantèlement sur 13 ans. Quant à l'Union Européenne (UE), elle s'arcboute sur la lettre du texte qui fixe la fin du démantèlement des barrières douanières en 2023. S'exprimant sur cette divergence, Hans-Peter Shadek rappelle que « la date de 2023 résulte d'un choix conjoint entre les deux parties à l'accord ». Il indique par ailleurs que de son côté, l'UE a respecté ses engagements en permettant le libre accès de son marché aux produits du Cameroun dès le 1er janvier 2008. Avant d'ajouter que la partie européenne a fait savoir à la partie camerounaise qu'elle est prête à étudier un calendrier de « rattrapage». Ce projet de calendrier est actuellement en cours d'élaboration côté Cameroun. C'est dire que les détails de son contenu ne sont pas encore connus.

Rousseau-Joël FOUTE

Calendrier initial du démantèlement tarifaire

Catégorie	01/01/2008	01/01/2009	01/01/2010	01/01/2011	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014
1	0 %	0 %	25 %	50 %	75 %	100 %	
2	0 %	0 %	0 %	15 %	30 %	45 %	60 %
3	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	10 %

Catégorie	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021
1							
2	75 %	90 %	100 %				
3	20 %	30 %	40 %	50 %	60 %	70 %	

Catégorie	01/01/2022	01/01/2023
1		
2		
3	90 %	100 %

Source : Article 21 de l'APE conclu entre Cameroun et l'Union européenne.

Les catégories de produits concernées

•Conformément aux dispositions de l'accord, le démantèlement tarifaire du Cameroun se fera de manière progressive et par groupe de produits.
C'est ainsi que les produits appartenant à la première catégorie sont constitués de machines industrielles et de haute technologie, comme les turbines, les grues, les machines à coudre, à scier, les ordinateurs; mais aussi de produits de première nécessité comme les médicaments, les appareils médicaux, les produits chimiques de base. Concernant particulièrement les produits du premier groupe, le taux de réduction applicable sera de 25% par an sur une période de quatre (04) ans.

Les produits relevant de la deuxième catégorie sont constitués de véhicules pour le transport de marchandises, de remorques, de tracteurs, d'autres machines et appareils industriels et électriques, de produits en fer ou acier et d'autres métaux bruts ou semi-finis, de certains papiers et cartons, de produits en caoutchouc semi-fini ;
Enfin, pour la troisième catégorie, il s'agit principalement de machines et de véhicules à usage privé, de produits agroalimentaires non produits ni transformés au Cameroun, et de produits de consommation de diverses natures.

Construire
en toute confiance

cyclone 2016

CIMENCAM, DES CONSTRUCTIONS QUI TRAVERSENT LE TEMPS.

BÉTON PRÊT À L'EMPLOI
BPE

DISPONIBLE À YAOUNDÉ
POUR LES BTP ET PARTICULIERS

CIMENCAM

DOSSIER III

Impôts: les fondements de la performance

Depuis quelques années, la Direction Générale des Impôts réalise des performances exceptionnelles qui soutiennent l'action du Gouvernement. Avec des recettes fiscales en constante évolution, la DGI n'a pas attendu la mise en œuvre du Programme Économique et Financier pour ajuster ses mesures de politique fiscale, et ratisser large afin de disposer d'un plus grand portefeuille de contribuables. Cette dynamique est soutenue par des mesures d'accompagnement saluées par les opérateurs économiques et qui simplifient le processus de paiement des taxes.

- Evolition des recettes fiscales
- Les mésures de politique fiscale (élargissement, conquête de nouvelles niches fiscales)
- Mesures de l'administration fiscale

- Simplification des procédures,réduction des délais, e-payment

- La fiscalité à l'épreuve du Doing Business

Mobilisation des recettes

70% d'augmentation en 5 ans

A coups de réformes, le volume des recettes publiques non pétrolières mobilisé par l'administration fiscale ne cesse d'augmenter, en dépit des objectifs de collecte toujours plus importants et des contingences économiques majeures.

Au terme de l'exercice budgétaire 2016, la Direction Générale des Impôts du Ministère des Finances a collecté une enveloppe totale de recettes non pétrolières, officiellement estimée à 1 615 milliards de francs CFA, soit une réalisation de ses objectifs annuels de collecte de 101%. Comparées à l'enveloppe globale de 988 milliards de francs CFA collectée au terme de l'année fiscale 2011, ces

statistiques officielles révèlent une progression exponentielle du volume des recettes d'environ 70%, sur une période de 5 ans.

«La dynamique nouvelle mise en place depuis quelques années continue de produire de bons résultats. Nous devons conserver cet élan positif et tout mettre en œuvre pour renforcer les moyens d'action et de motivation de cette structure. Tel est, à mon avis, notre engagement. Monsieur le Directeur Général des Impôts, nous nous engageons tous pour que dans un an (en 2018, Ndlr), nous puissions à nouveau saluer les performances en matière de collecte des ressources», avait promis Alamine Ousmane Mey, l'alors Ministre des Finances, au cours de la cérémonie de présentation des vœux du nouvel an 2017. Ce dernier se félicitait, à cette occasion, de ce que la Direction Générale des Impôts (DGI) soit allée au-delà de ses objectifs de mobilisation des recettes pour le compte de l'année 2016, pour la 4ème année consécutive.

Rebelote en 2017. Pour la cinquième année consécutive, les objectifs annuels de collecte des recettes fiscales, assignés à la DGI, ont été réalisés à 101% ; soit une mobilisation effective de 1 769,4 milliards de francs CFA, sur un objectif de 1 719 milliards de francs CFA. A l'origine de l'accroissement substantiel et progressif de ces recettes, explique une source autorisée au Ministère des Finances, se trouve un train de réformes initiées au sein de l'administration fiscale depuis quelques années ; lesquelles réformes ont notamment consisté en la modernisation des services, la sécurisation des recettes et la simplification des procédures.

L'administration fiscale a renforcé le dialogue avec ses contribuables et amélioré ses capacités de gestion des risques observés dans certains secteurs d'activité.

Plus concrètement, à la DGI, l'on met ces performances sur le compte de la poursuite de l'amélioration des méthodes de travail. En effet, apprend-on dans un rapport interne, l'administration fiscale a renforcé le dialogue avec ses contribuables et amélioré ses capacités de gestion des risques observés dans certains secteurs d'activité. De même, elle veille à la bonne application des mesures fiscales nouvelles visant notamment l'élargissement de l'assiette fiscale et la sécurisation des recettes. «Mais, l'explication principale de ce résultat demeure le travail d'équipe, mené avec l'appui déterminant des autorités, au premier rang desquelles le Ministre des Finances», souligne le rapport sus-mentionné.

Bref, à la DGI, la mobilisation autour de l'atteinte des objectifs de collecte fixés par le Gouvernement est telle que, même dans la région de l'Extrême-Nord, dont l'économie est pratiquement à l'agonie, du fait des exactions de la secte Boko Haram, les objectifs de collecte des recettes sont atteints. Pour preuve, pour le compte de l'année 2016, le Centre régional des impôts de l'Extrême-Nord a pu collecter plus de 6 milliards de francs CFA de recettes, soit un taux de réalisation de ses objectifs de 120%.

Brice R. Mbodiam

Service aux usagers

Des pas sûrs vers un fisc citoyen et efficient

Les différentes réformes engagées en matière de dématérialisation, de simplification des procédures et d'accompagnement des contribuables, enregistrent des retombées palpables sur l'efficience fiscale et la sécurisation des recettes.

Depuis plusieurs années maintenant, il est possible de déclarer ses impôts en ligne et de les payer à la banque, sans le moindre contact avec l'agent des impôts ; sauf au moment du dénouement de la procédure, qui impose au contribuable de se rendre dans les services du fisc, afin d'obtenir le document attestant du payement desdits impôts. Pour démontrer l'efficacité de la télédéclaration sur les performances du fisc camerounais, par exemple, une source autorisée au sein de la DGI révèle que l'application de ce mécanisme à la seule mutation des véhicules d'occasion, a permis de multiplier les recettes par cinq. En seulement quelques années. Ainsi, apprend-on, grâce à cette réforme, le volume des recettes collectées sur le seul poste de la mutation des véhicules d'occasion, est passé de 200 millions de francs CFA par mois, à près d'un milliard de francs CFA mensuellement.

Dans cette quête effrénée de mettre en place une administration fiscale de service, le fisc camerounais épargne désormais aux contribuables des erreurs pouvant survenir au moment de remplir la déclaration d'impôts. Pour ce faire, il a été mis en place un système de déclaration pré-remplie. Mieux, dans le cas du payement de la taxe foncière, par exemple, la Direction Générale des Impôts (DGI) du Ministère des Finances déploie généralement des équipes sur le terrain, lesquelles se chargent alors de déposer des déclarations pré-remplies afférentes à cette taxe, dans

les domiciles des contribuables. Bref, pour éviter aux usagers certaines tracasseries, c'est le fisc qui va, dans certains cas, vers le contribuable.

Cette nouvelle donne à la DGI a provoqué l'irruption dans le vocabulaire de la fiscalité au Cameroun, de concepts et autres expressions propres aux administrations fiscales les plus modernes. Bref, comme dans les pays auxquels le Cameroun a beaucoup à envier, la mode au sein du fisc camerounais est aussi et désormais à la déclaration pré-remplie, à la télédéclaration, au télépaiement, à l'exigence pour les contribuables d'acquitter leurs impôts exclusivement par virements bancaires, ou encore au paiement des impôts à partir du téléphone portable, grâce notamment au service mobile money.

Ce dernier mode de paiement, adopté par la DGI à la faveur du boom de la téléphonie mobile au Cameroun (près de 80% de taux de pénétration, selon les officiels), devrait bientôt être généralisé à d'autres taxes, après une phase pilote plutôt réussie dans le paiement de la taxe foncière. Une taxe sur la propriété foncière qui, ces dernières années, fait l'objet d'une attention particulière dans les politiques d'administration fiscale impulsées par la DGI. En effet, après avoir initié, en 2015, la collecte de cet impôt jadis ignoré par les contribuables, la DGI a institué une amnistie pour les années antérieures, en faveur de tous les assujettis à cet impôt ayant intégré le fichier dès l'année 2016.

Cette mesure incitative, selon les pointages officiels, permet à ce jour de collecter des recettes de 4 milliards de francs CFA par an (sur un potentiel de 20 milliards de francs CFA), au titre de la taxe sur la propriété foncière. Pour accroître ses performances dans la collecte de cet impôt, la DGI ambitionne, prochainement, de l'injecter, par douzième, dans la facture d'électricité mensuelle des contribuables concernés. Cette mesure, selon les estimations du fisc, devrait non seulement permettre de faciliter le paiement de cet impôt, mais aussi de collecter 5 milliards de francs CFA de plus chaque année, au titre de cette taxe.

D'autres réformes plus récentes, à l'instar du transfert de la collecte du timbre d'aéroport aux compagnies aériennes (pour éviter aux passagers les files d'attente devant le guichet destiné au paiement de cette taxe), ou encore le couplage du paiement de la vignette automobile à la souscription de l'assurance automobile (qui est obligatoire pour les automobilistes), ont également permis de sécuriser et de booster substantiellement les recettes non pétrolières au Cameroun, au cours des cinq dernières années.

Brice R. Mbodiam

FACTEUR +
B.P.: 8574 - Douala
Douala : sis Rue Lottin Same Akwa
Téléphone: 233 42 14 92
233 42 27 96
698 94 93 77
681 86 51 36
Fax : 233 42 14 98
Yaoundé: 222 23 62 38
691 36 49 83
672 46 98 13
E-mail: facteur_mmk@yahoo.fr

"Nous courons pour vous"

- Courrier
- Mailing
- Relevés
- Factures
- Intérimaire
- Paquets - Colis
- Conseil en messagerie

FACTEUR+

SOCIETE NATIONALE D'INVESTISSEMENT DU CAMEROUN

Parce que notre riche expérience nous dote d'une parfaite maîtrise de notre environnement, nous sommes le gage de la réussite de votre investissement au Cameroun.

Nous construisons demain

- Accueil et accompagnement des investisseurs
- Études de faisabilité et d'évaluation
- Financement et intermédiation financière
- Prise de participation, rachat et cession de titres
- Conseil et assistance

sni
Société Nationale d'Investissement du Cameroun

Place Ahmadou Ahidjo, B.P 423 Yaoundé
Tél +237 222 22 44 22
Fax : + 237 222 23 13 32

© Cbm Stratégies Janvier 2012 - Tél. : +237 22 23 26 58

NOURISS'

Naturel et nourissant

Camlait
Since 1972
Société Camerounaise de Produits Laitiers

Siège social : Zone Industrielle de Douala - Bassa,
B.P. : 1838 Douala, Cameroun
Téléphone : +237 233 374 460 - Fax : +237 233 372 805
Site web : www.camlait.com

A l'assaut de nouvelles niches fiscales

La création de nouveaux impôts dans des secteurs en forte croissance et le suivi serré des PME, qui constituent l'essentiel du tissu industriel du pays, jouent un rôle déterminant dans les performances de la Direction Générale des Impôts (DGI).

Entre mars 2014, date de la participation du Directeur Général des Impôts à un dîner-débat organisé à Douala par le Groupement Interpatronal du Cameroun (GICAM), et septembre 2015, date de la tenue d'une réunion de coordination de la DGI à Ebolowa, soit une période de 18 mois ; le fichier des contribuables au Cameroun s'est étoffé de 95 000 personnes physiques et morales, atteignant 96 791 contributeurs. A l'origine de cet accroissement substantiel du nombre de contribuables, soutient-on à la DGI, se trouvent des réformes majeures telles que l'assainissement du fichier et la création des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME).

La mise en place de ces centres, spécialisés dans le suivi des activités des Petites et Moyennes Entreprises (PME), qui constituent 80% des structures de production en activité au Cameroun, selon une étude de l'Institut National de la Statistique (INS) ; a permis au Gouvernement camerounais de mieux asseoir sa politique d'élargissement de l'assiette fiscale. Bref, de

nos jours, le tandem formé par la division des grandes entreprises (qui procure encore jusqu'ici le plus gros volume des recettes) et les CIME, permet progressivement d'équilibrer la pression fiscale sur les entreprises en activité sur le territoire camerounais. Et, surtout, de booster les recettes.

Par ailleurs, face à la chute brutale des prix du brut à l'international, dont les revenus constituent souvent jusqu'à 25% des recettes publiques, puis l'entrée en vigueur des Accords de Partenariat Economique avec l'UE, qui ont provoqué une baisse des recettes douanières, le Gouvernement camerounais a dû, depuis l'année 2016, mettre un terme à une longue pause fiscale, en instituant de nouveaux impôts. Il en est ainsi, par exemple, de la taxe de séjour variant de 500 à 5000 francs CFA par nuitée d'hôtel, en fonction du standing de la structure d'hébergement. Ou encore de l'obligation désormais faite aux propriétaires des appartements meublés, de payer l'Impôt sur les Sociétés (IS) et la TVA. A l'observation, par cette dernière mesure, l'Etat souhaite tirer avantage de la prolifération de ces structures d'hébergement dans le pays, lesquelles livrent une concurrence farouche aux hôtels depuis quelques années ; sans pour autant être assujetties aux mêmes obligations vis-à-vis du fisc que les établissements hôteliers.

Profitant du dynamisme que vit le secteur des télécommunications dans le pays, surtout depuis le déploiement des technologies 3 et 4G par les opérateurs de la téléphonie mobile en 2015, le Gouvernement a également institué, depuis 2017, une taxe de 2% sur toutes les communications électroniques. A cet impôt, il faut ajouter les augmentations répétées, depuis 2 ans, de la taxe à l'exportation du bois en grumes, qui est passée de 17,5 à 30%, entre 2016 et 2018. Cette mesure très stratégique vise, fait observer un cadre du fisc, non seulement à inciter à la transformation locale du bois, mais aussi à profiter de l'engouement observé dans l'exploitation forestière au Cameroun ; le bois étant devenu le premier produit d'exportation du pays, hors hydrocarbures.

Outre l'ajustement du droit d'accise sur les vins et spiritueux intervenu il y a quelques années, le Gouvernement camerounais a également institué une taxe sur les emballages en plastique non retournables, afin de lutter contre la pollution de l'environnement par les 600 000 tonnes de déchets en plastique produits chaque année par les ménages et les entreprises du pays, selon les statistiques du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature. Ainsi, prescrit la loi de Finances 2018, les entreprises produisant des bouteilles en plastique qu'elles ne peuvent pas recycler, sont assujetties au versement au fisc, d'un impôt de 5 francs CFA par bouteille.

Brice R. Mbodiam

Climat des affaires

La fiscalité à l'épreuve du Doing Business

Malgré des progrès et des réformes visibles et appréciés, les Impôts restent dans le collimateur du classement de compétitivité de la Banque mondiale.

Le paiement des taxes et impôts: cet indicateur est constamment un point d'achoppement entre le Gouvernement et Doing Business, instrument de la Banque mondiale qui classent les pays en fonction de leur compétitivité. Le premier ne comprend pas que tous ses efforts restent sans grande incidence sur l'indicateur « paiement des taxes et impôts ». La situation n'a pas beaucoup changé cette fois, avec un frémissement de moins d'un point dans la note attribuée par Doing Business 2018. Les réformes entreprises par la Direction Générale des Impôts pour faciliter la déclaration et le paiement des impôts sont encore moins performantes que celles mises en œuvre par les autres économies en Afrique et dans le monde. Le Cameroun est classé 183ème mondial.

Doing Business note que pour « pour préparer, déclarer et payer (ou voir prélever à la source) l'impôt sur le bénéfice des sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et les cotisations de sécurité sociale, il faut 624 heures par an contre 280 heures en moyenne africaine. « Nous ne savons pas quelle est la méthodologie qui permet de trouver ce temps de déclaration ou de paiement de l'impôt alors que tout a été dématérialisé et que les entreprises effectuent leurs opérations même à partir de leurs sièges », s'indigne un haut responsable de la Direction Générale des Impôts.

Cette indignation peut parfaitement être justifiée, car beaucoup de choses ont changé à la DGI pour ce qui est de la déclaration d'impôts et le paiement. La déclaration d'impôts à distance est une réalité à la DGI

depuis juin 2014. Par exemple, en 2017, la Direction Générale des Impôts au Cameroun a procédé à «l'installation des terminaux électroniques de paiement des impôts et taxes dans les services fiscaux, ainsi que la mise en place d'un dispositif d'encaissement en espèces auprès des guichets des banques; l'extension du paiement des impôts par téléphone portable et la mise en place d'un système de déclaration par téléphone portable pour les petits contribuables», explique-t-elle. Travaillée par le même souci d'une meilleure administration de l'impôt, la DGI a entrepris plusieurs autres réformes qui ont fondamentalement changé le rapport que le contribuable a à l'impôt.

Seulement dans la loi de finances 2018, plusieurs modifications ont été adoptées par le Parlement qui vise à rendre l'impôt plus simple. Le Gouvernement a introduit des facilités très importantes dans le remboursement des crédits TVA, qui a quelquefois constitué une pomme de discorde avec le secteur privé. L'administration fiscale concède qu'avant, les demandes de remboursement des crédits TVA faisaient l'objet de contrôles de validation préalable par les services fiscaux de rattachement des entreprises et les services centraux de la DGI. Cela a pu pénaliser certains. Désormais, pour les entreprises à risque faible, le remboursement s'effectue automatiquement sur simple demande. Pour les entreprises à risque moyen, il faudra une validation simple et pour les autres (risque élevé), ce sera après une vérification générale de comptabilité.

Une autre simplification est la rationalisation des délais de saisine du tribunal administratif et de présentation des mémoires pour un contentieux fiscal. En effet, il s'est avéré que le temps du fisc n'est pas celui de la justice, et le temps de la justice n'est pas celui du business. Les délais ont donc été raccourcis pour contraindre les intervenants à plus de réactivité et de célérité. Autre facilité, le fisc permet désormais de payer l'impôt auprès des banques en espèces afin de permettre aux institutions qui ne sont pas autorisées à ouvrir des comptes bancaires à s'acquitter de leur devoir.

La liste des changements introduits n'est qu'indicative du volume des réformes déployées par la Direction Générale des Impôts. Selon des sources internes à la DGI, la plupart de ces améliorations ont été faites avec l'assistance de l'équipe Doing Business locale, pour bien montrer la volonté de réduire les entraves au climat des affaires sur le plan fiscal. C'est pour cette raison que la position du Cameroun en matière de paiement des impôts et taxes dans le Doing Business relève pour beaucoup d'une incohérence presque kafkaïenne.

Parfait Siki

Reserve du
COMTE
Offrez-vous le meilleur
+21 L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération
Jef-T Prod
Reserve du
COMTE
SELECTION SPECIALE
SoFaVinC

La tomate a choisi
son vrai emballage
ELENA
TOMATO
Double concentré de tomates
ELENA
TOMATO
Quand c'est bon, c'est bon !

Stay on top professionally
Cloud Pro & Business VPN with 4G
orange
CENTRE FINANCIER NATIONAL
BUREAU DE POSTE

DOSSIER IV

Sociétés d'Etat : Les enjeux de la réforme de 2017

Le modèle de gestion et les méthodes managériales des entreprises publiques camerounaises doit se fondre dans les normes et standards et internationaux communément admis. C'est ce qui a motivé la révision de la loi portant statut des entreprises publiques du 12 juillet 2017. La performance, la reddition des comptes et le contrôle de l'action des managers consacrent le nouvel arsenal juridique promulgué par le Chef de l'Etat.

- Les innovations
- Les enjeux
- Le contexte de la réforme
- Les mesures d'accompagnement

Entreprises publiques

La nouvelle donne

Le Président de la République a promulgué la loi portant statut général des entreprises publiques au Cameroun encore appelée loi du 12 juillet 2017.

Le remplacement de la loi de 1999 portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic, a été consacré le 12 juillet 2017 grâce à un nouveau dispositif réglementaire et juridique. Le texte se distingue par sa spécialisation exclusivement sur les entreprises publiques dont l'objectif est de s'arrimer aux exigences de l'OHADA tandis qu'un autre régit le fonctionnement des établissements publics en République du Cameroun.

Les principaux principes de gestion des organisations publiques sont respectés aussi bien en ce qui concerne leur fonctionnement que leur arrimage aux exigences de performance. En effet, au niveau des structures, les organes de contrôle et le rôle des tutelles sont clairs et pertinents. Désormais, en plus des conseils d'administrations, les tutelles techniques et financières contribuent et suivent les exigences de performance des entreprises publiques. En plus, il est prévu que les ministres des tutelles technique et financière adressent un rapport annuel de la situation des entreprises au Président de la République après

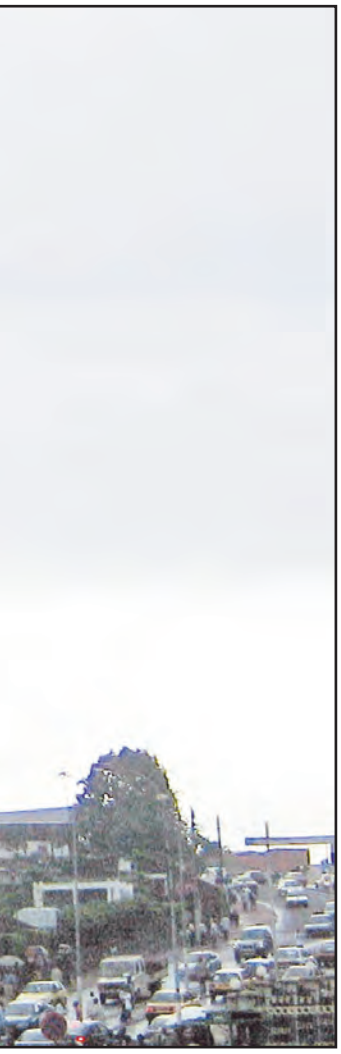

qu'eux-mêmes ont reçu tous les documents et informations relatifs à la vie de l'entreprise. Il s'agit entre autres des états financiers, du rapport du commissaire aux comptes et des rapports d'activités.

Cet ensemble de dispositions s'arrime aux enjeux et contraintes de l'environnement communautaire, car, à cette loi, vient se greffer les dispositions du nouveau régime financier qui complète les zones d'ombres sur le contrôle de gestion, les audits et les contrôles internes.

Entre autres innovations constatées dans cette loi, il y a la séparation des textes qui régissent le fonctionnement des établissements publics et celui qui encadre le statut des entreprises publiques. Ainsi, le flou qui était entretenu dans l'ancienne loi de 1999 est dissipé et les fonctions de chaque entité s'en trouvent clarifiées et renforcées par un arsenal juridique pertinent. Ce qui assure une meilleure visibilité et un meilleur arrimage aux textes communautaires notamment en ce qui concerne les entreprises publiques.

Au plan du fonctionnement, on note une cohérence entre les politiques et programmes des administrations et les sous programmes exécutés par les établissements publics. Cette innovation assure, d'après Viviane Ondoua Biwole Eloundou, Directeur Général Adjoint de l'Institut Supérieur de Management Public, l'alignement des résultats du niveau stratégique notamment dans la mise en œuvre du DSCE, au niveau structurel en ce qui concerne la stratégie sectorielle, et au niveau opérationnel quant à la stratégie à périmètre ministériel tenant compte des structures sous tutelles. «Cette organisation est un préalable à la production des résultats induisant des transformations sociales attendues », souligne-t-elle.

La loi du 12 juillet apporte également des précisions sur la fin des mandats des différents acteurs impliqués dans la gestion des entreprises et établissements publics, notamment les PCA, les administrateurs, les directeurs généraux et leurs adjoints. Les modalités de leur remplacement sont aussi bien clarifiées en même temps que le texte édifie sur les responsabilités de chaque acteur. Cette innovation vient corriger les cas de vacance ou de prorogation de fait, et qui sont contraires aux dispositions légales qui rappellent que le mandat de l'administrateur y compris celui du PCA, prend fin à l'expiration normale de sa durée. Désormais, on n'aura plus besoin du prétexte de l'attente d'un décret présidentiel pour mettre fin aux fonctions des administrateurs et des PCA. Cette disposition mentionne également la procédure à suivre, les étapes à respecter et les acteurs impliqués.

La loi du 12 juillet apporte également des précisions sur les rémunérations des responsables des entreprises et établissements publics. Bien que laissées à l'appréciation du Conseil d'Administration, celles-ci ne sauraient dépasser les plafonds prévus par la règlementation en vigueur. Quant aux incompatibilités, elles ne souffrent d'aucune ambiguïté. Bien qu'elles aient toujours existé et fait l'objet de violation au mépris des dispositions légales, souligne Viviane Biwole Eloundou.

Sur la nomination des collaborateurs du directeur général, le texte indique que le conseil d'administration nomme des responsables à partir du rang de sous-directeur, au lieu de directeur comme dans l'ancienne loi. Ce qui renforce le contrôle de la structure sur le capital humain et les performances de l'entreprise.

Le type de comptabilité est également mentionné dans la loi. Il s'agit de la comptabilité budgétaire, générale et analytique. Une innovation, indiquent les experts, qui va fondamentalement changer le fonctionnement des établissements publics en ce sens qu'il sera désormais nécessaire de détailler le coût des interventions et des services pour tenir une bonne comptabilité analytique.

PCA

Conjoncture

La performance en ligne de mire

Les mauvaises pratiques managériales et l'atteinte des résultats par les entreprises publiques, doivent désormais guider l'action des managers du secteur public.

En plus de l'arrimage aux exigences de l'OHADA et aux directives communautaires en matière d'entreprises publiques, le Cameroun veut désormais orienter le fonctionnement des entreprises et établissements publics administratifs vers plus de performance. Ce qui passe par l'optimisation du suivi de la gestion des entreprises et établissements publics, le recadrage des méthodes de gestion et des modes de gouvernance des entreprises publiques. Il s'agit aussi d'amener les dirigeants d'entreprises publiques à resserrer les lignes budgétaires, rationaliser, maîtriser et assainir leurs dépenses par le nettoyage du fichier du personnel qu'elles utilisent, réduire, voire éliminer le poids des postes qui freinent la compétitivité de ces entités.

Car, entre autres mesures concernant l'amélioration de la gestion et de la gouvernance des entreprises publiques contenues dans le Programme Economique et Financier du Gouvernement conclu avec le FMI le 26 juin 2017, figurent la mise en œuvre des critères de sélection, de rémunération, d'évaluation et de remplacement des dirigeants, la réalisation d'audits financiers et la rationalisation du niveau de décisions et d'approbations sur les questions opérationnelles et stratégiques prises par ces entreprises.

Cette exigence de performance au niveau managérial et de gestion, constitue la colonne vertébrale de la matrice d'actions qui guide et encadre le nouvel arsenal juridique et réglementaire s'agissant des sociétés et établissements publics administratifs. Il est question pour le Gouvernement, après avoir fait le constat des contreperformances qui caractérisent ces entreprises publiques, de prendre des mesures qui contraignent les dirigeants des sociétés relevant du portefeuille de l'Etat, à se conformer aux exigences de

gouvernance, de compétitivité, de rentabilité et de gestion rationnelle qu'imposent la conjoncture actuelle et l'environnement économique international.

Avec l'adoption de la transmission des rapports annuels au Président de la République, les retards constatés dans la transmission des états financiers à la tutelle financière et technique, ne trouveront plus d'excuses. Plus qu'un devoir, la production et la présentation du rapport financier des sociétés participent du devoir de reddition des comptes qui incombe à chaque dirigeant d'entreprise en fin d'exercice, et permet à l'Etat de mieux apprécier l'opportunité de la mobilisation conséquente des ressources publiques au profit de ces entreprises chaque année.

PCA

Environnement économique

Maîtriser et rationaliser les dépenses dans un contexte de crise

Evoluant dans un environnement où les ressources financières se font rares conjugué à la chute des cours des matières premières, les sociétés publiques ne pouvaient plus mener grand train quand les finances sont au plus mal.

L'exécution réussie du Programme Economique et Financier du Gouvernement, conclu avec le FMI le 26 juin 2017, impose aux entreprises publiques, l'application de mesures correctives et la mise en œuvre d'un vaste plan de réformes visant à recadrer leur fonctionnement, organiser les différents contrôles et maîtriser les dépenses qui y sont effectuées.

Dans le cadre de cet Accord conclu avec le FMI, adossé à la Facilité Elargie de Crédit conclu, il est question pour les sociétés et établissements publics, d'améliorer la qualité de leur gouvernance ainsi que leur mode de gestion. Car, dans une sous-région meurtrie par l'érosion des réserves de change, la chute des cours du baril de pétrole, la fermeture de plusieurs entreprises privées, l'accumulation des impayés dus au secteur privé, et la diminution des subventions publiques, il était temps que le Gouvernement pense et réalise un aggiornamento du mode de gestion des entreprises et établissements publics administratifs.

Au-delà, celles-ci se caractérisent par des modèles économiques dépassés dans un environnement

concurrentiel où l'Etat n'entend plus intervenir dans le secteur productif de manière directe. Nombre d'entre elles doivent leur survie à la perfusion financière de l'Etat qui continue de mobiliser d'importantes ressources pour leur fonctionnement, sans qu'on ait une lisibilité et une visibilité sur le mode d'emploi des fonds.

Si l'on n'assiste pas à la transformation des ressources en bénéfices, le gouvernement qui n'entend plus injecter des fonds dans ces tonneaux de Danaïdes, conditionne désormais le déblocage de la subvention versée aux entreprises et établissements publics, à la production d'un compte d'emploi annuel détaillé et pertinent, faisant ressortir l'utilisation rationnelle des ressources. Car, il est question d'élaguer les rubriques fantaisistes qui ponctionnent les moyens mis à la disposition des entreprises et qui alourdissent d'année en année les dépenses de fonctionnement.

En plus des rubriques superflues qui essaiment les budgets de ces entreprises, leurs dépenses augmentent du fait de la taille incontrôlée des effectifs qui grossissent du fait des recrutements incessants dont l'efficacité reste questionnable. Du coup, les dépenses de personnel prennent de l'embonpoint et limitent les capacités d'investissement dans l'acquisition d'équipements susceptibles de contribuer à l'amélioration du rendement ou encore de modernisation de l'outil de production.

C'est donc dans ce contexte défavorable, que le Gouvernement a réagi de manière rigoureuse, en circonvenant les dérives managériales des dirigeants. Car, à terme, il est question que le secteur public contribue à la création de richesses, à la construction nationale et au redressement des finances publiques.

PCA

Entreprises et établissements publics

Cap sur la compétitivité et la rentabilité

Les deux nouvelles lois promulguées en 2017 concourent, l'une à l'amélioration de l'offre de services publics, et l'autre, au soutien de la performance et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises publiques.

Le 12 juillet 2017, deux lois distinctes ont été promulguées par le Chef de l'Etat : la loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des établissements publics et la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques. Ces deux lois ont vu le jour suite à la révision de la loi n°99/016 du 22 décembre 1999 portant statut général des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic. L'exposé présenté le 28 juin 2018 à Yaoundé par le Ministre des Finances, Louis Paul Motaze, lors du Conseil de cabinet du mois de juin 2018, permet de relever le contexte, les enjeux, les objectifs visés et les innovations contenues dans la réforme du cadre juridique de ces deux entités publiques.

Le contexte est alors marqué par les réformes structurelles notamment le désengagement de l'Etat, lequel s'est traduit par la privatisation, la liquidation et la réhabilitation des entreprises, ainsi que la libéralisation de l'économie camerounaise. Selon le Ministre des Finances, Louis Paul Motaze, cette dernière posait comme exigence ; le recentrage des activités de l'Etat, dans un double souci de « moins d'Etat et surtout, mieux d'Etat ». La révision de la loi de 1999 a donc permis d'accompagner les projets de réformes économiques, de développement social et surtout de soutien à la croissance.

Bien plus, la loi de 1999 présentaient des limites, au regard des ambitions de développement du pays et de la compétitivité des entreprises publiques. On peut ainsi noter, au-delà du défaut des textes d'application, des insuffisances qu'il fallait corriger en matière de typologie des établissements publics administratifs et des entreprises du secteur public et parapublic ; précisions et cohérences des formalités à accomplir pour

la création des et la mise en place des Sociétés à Capital Public (SCP) et des Sociétés d'Economie Mixte (SEM); renforcement du système de gouvernance; précisions sur la notion de tutelle; renforcement du dispositif de suivi et de l'évaluation des performances des établissements et entreprises publics.

Enjeux

Entre-temps, le cadre normatif et institutionnel s'est enrichi de nouveaux instruments stratégiques et juridiques au nombre desquels: la Vision d'un Cameroun émergent à l'horizon 2035 traduite par le Document de Stratégique pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) ; l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique; les directives CEMAC n°02/11-UEAC/190-CM-22 relative au Règlement général de la comptabilité publique; les lois de 2004 sur la décentralisation; la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat. Toutes choses qui ont milité pour une réforme de fond, au regard des exigences de compétitivité et de performance attendues des entreprises et des établissements publics. Au bout du compte, les deux lois promulguées le 12 juillet 2017 concourent, d'une part, à l'amélioration de l'offre des services publics pour ce qui est des établissements publics, et, d'autre part, au soutien de la performance et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises publiques.

Innovations pour les établissements publics

En ce qui concerne la loi portant statut général des établissements publics, elle enregistre d'importantes innovations. Il y a d'abord la diversification des formes que peuvent revêtir ces établissements. En effet, la loi permet de prendre en compte l'étendue du vaste champ d'intervention du service public en consacrant non seulement la forme classique établissement public administratif, mais également en permettant de créer des formes nouvelles dans les secteurs financiers, éducatifs et sociaux. Elle prévoit d'ailleurs la forme établissement public à caractère spécial.

Ensuite, il y a la précision des mécanismes de contrôle dont le rôle incombe aux tutelles technique et financière. Sur ce plan, outre le suivi de la cohérence de l'activité de l'établissement public avec la politique sectorielle mise en œuvre par le gouvernement, le rôle de la tutelle technique s'est vu renforcé dans le contrôle de la performance des établissements publics assorti d'une obligation faite au ministre de tutelle technique, de présenter au Président de la République, un rapport sur la vie de l'établissement public à la fin de chaque exercice.

Enfin, l'amélioration de la gouvernance fonctionnelle qui a justifié la clarification des rôles des organes sociaux et le renforcement des contrôles, afin de garantir la qualité de l'offre de service public et assurer l'effectivité, l'efficacité et l'efficience du service public pour le bien des populations. C'est d'ailleurs ce souci d'amélioration de l'offre de service public qui justifie désormais l'exigence faite aux établissements publics d'élaborer des budgets en sous-programmes, cohérents avec les instruments stratégiques de l'Etat.

Innovations pour les entreprises publiques

La loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques répond quant à elle au souci de simplification par rapport à la nomenclature arrêtée par la loi de 1999, laquelle emprunte la sémantique d'entreprises du secteur public et parapublic. Cette loi de 2017 affirme l'arrimage du Cameroun à un engagement international, en l'occurrence l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique.

Au demeurant, afin de favoriser la flexibilité et la compétitivité des entreprises publiques, la loi les a soustraites aux contraintes des marchés publics, tout en organisant, en interne, des mécanismes garantissant la transparence, la concurrence et le juste prix, conformément aux dispositions du décret n°2018/255 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques.

En outre, la loi clarifie la responsabilité des dirigeants des entreprises publiques, en droite ligne des dispositions du Code pénal. Cet arrimage rendu nécessaire permet de protéger davantage la fortune publique et de rétablir l'autorité de la loi pénale. Ce faisant, il s'agit, conclut le MINFI, de concourir à la qualité du service public par une gestion responsable des deniers publics. Par conséquent, les infractions financières résultant de la mauvaise gestion des entreprises publiques entraîneront les poursuites au titre de détournement des biens publics, et non plus simplement d'abus de biens sociaux.

Rousseau Joel FOUTE

BETA PRINT

Nous avons musclé nos **performances** sans gonfler nos **prix**

+237 678 11 31 81 / 690 11 96 00
info@betaprint.net - www.betaprint.net
Situé au sous-sol du magasin ARNO

l'imprimerie des urgences

Brodeuse industrielle

Entête lettre Shopping bag Accroche porte Tampons
BRODERIE INDUSTRIELLE Brochure
Invitation Kakemono Affichette Sets de table
Bloc notes Plaquette FLYERS
Tee-shirt Carte de visite Porte clés Chemise à rabat
Stylo ROLL UP Calendrier Agenda
Affiche
Enveloppe Banderole
Cachet Menu restaurant
BRANDING Magazine
Carnet
Polo

Speedmaster 74 - 4/H • Vitesse d'impression : 15000 feuilles/heure

Parce que c'est urgent,
alors ça nous concerne ...

SECRETARIAT ULTRA MODERNE
BRODERIE INDUSTRIELLE
GADGETS PUBLICITAIRES
TIRAGE DES PLANS
IMPRIMERIE
SERIGRAPHIE
NUMERIQUE

B.P.: 14491
Site web : www.excellenceplus.biz
Email : info@excellenceplus.biz

On ne s'improvise pas Leader

EXCELLENCE Plus | ROWE

Yaoundé (Immeuble Beau-lieu) : +237 222 22 31 34 / 679 50 48 31
Yaoundé (Avenue Kennedy) : +237 222 22 31 34 / 679 50 48 30
Douala (Bonanjo) : +237 233 42 22 02 / 679 50 48 32

CICAM

COTONNIERE INDUSTRIELLE DU CAMEROUN

PROPRIÉTÉ DE L'ETAT DEPUIS 2008,
LE GROUPE CICAM VISE À MOYEN TERME
À CONSOLIDER SA POSITION DE LEADER NATIONAL
ET SOUS-RÉGIONAL (EN ZONE CEMAC)
DANS LES DOMAINES D'ACTIVITÉS QUI SONT :

M. EBAH ABADA EDOUARD
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE CICAM

- PRODUCTION DE FILÉS ET TISSUS ÉCRUS
- ENNOBLISSEMENT, IMPRESSION, TEINTURE TISSUS PLATS ET ÉPONGES
- COMMERCIALISATION DE LA PRODUCTION CICAM ET AUTRES PRODUITS TEXTILES DE NÉGOCE

Douala B.P.7012 Tél: +237 233.406.215
Garoua B.P. 115 Tél: +237 699.976.158
cicam@groupecicam.com

EPHEMERIDES

2017 AU RETROVISEUR

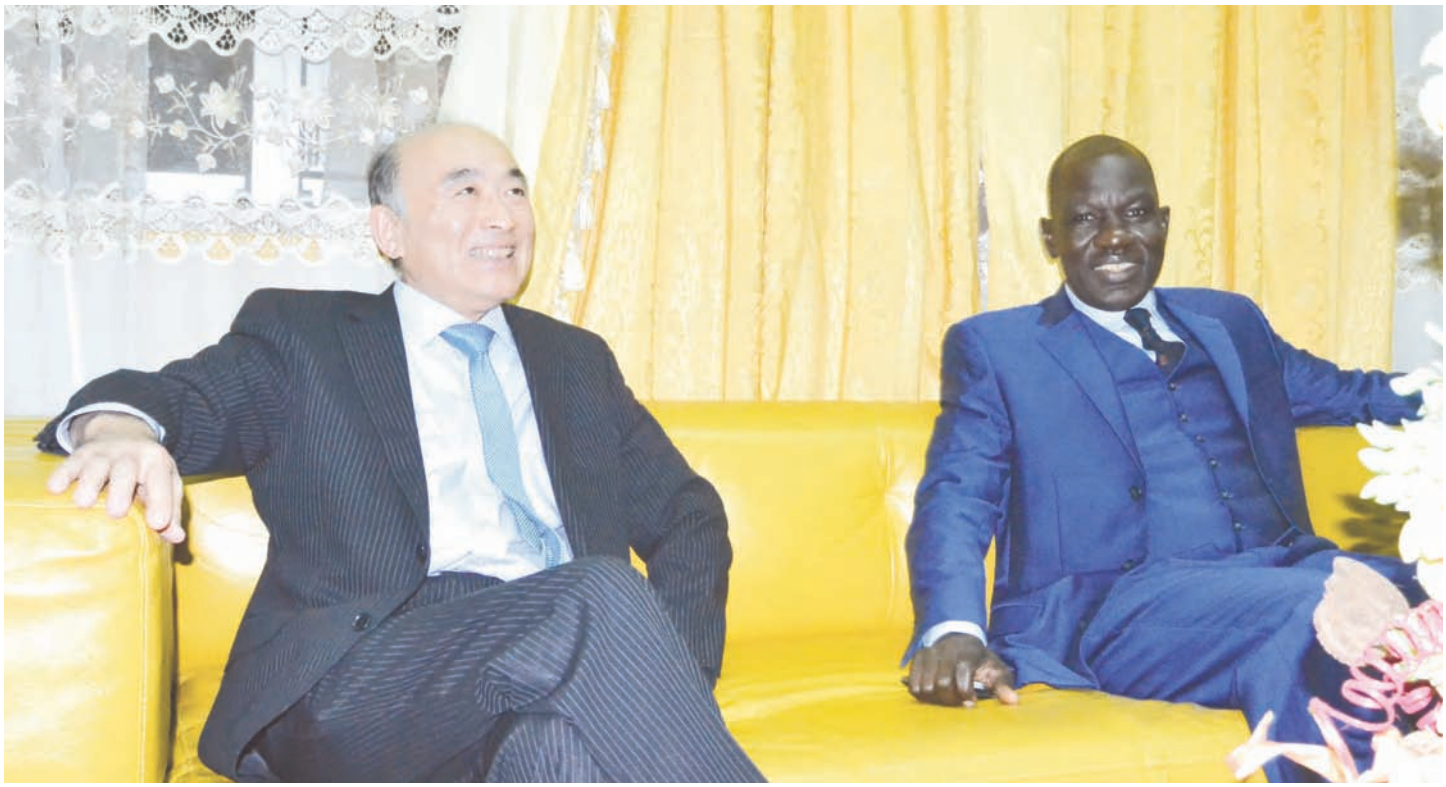

- **13 mars 2017**
  Economie : Climat des affaires

- **16 mars 2017**
  Nominations au MINFI

- **26 juin 2017**
  Le Cameroun élu à la Facilité Elargie de Crédit

- **Le 06 septembre 2017**
  Emprunt obligataire 2016-2021

- **14 septembre 2017**
  FMI : Le DGA au Cameroun

Retro

Les principaux évènements qui ont marqué le MINFI en 2017

23 et 24 janvier 2017 MINFI : Conférence annuelle 2017

"Optimiser la mobilisation des ressources fiscales, préserver la viabilité et la soutenabilité de la dette publique en 2017" tel est le thème de la Conférence Annuelle des Services Centraux et Extérieurs du Ministère des Finances, tenue les 23 et 24 février 2017 au Palais des Congrès de Yaoundé sous la présidence du Ministre des Finances. Au gré des discours, des sectorielles, des exposés et des débats forts animés, le MINFI et ses collaborateurs ont mis à profit cette rencontre pour définir les grandes orientations devant conduire à l'accomplissement des missions régaliennes qui incombent au Ministère des Finances afin de maintenir le cap de la performance. Le 2ème jour a été un moment de communion, les invités spéciaux à la conférence annuelle et plus d'un millier de personnels du Ministère des Finances ont serré la main au Ministre des Finances ainsi qu'au Ministre Délégué.

7 et 8 février 2017 Forum africain sur les Finances Publiques

"La politique budgétaire sous pression" c'est le thème du cinquième Forum Africain sur les Finances Publiques tenu les 7 et 8 février 2017 au Hilton Hôtel de Yaoundé. C'était sous l'égide du Ministère camerounais des Finances, de la Délégation de la Commission de l'Union Européenne au Cameroun et du Fonds Monétaire International. Les participants se sont penchés sur les principaux défis conjoncturels en matière de gestion des Finances Publiques.

23 février 2017 Finances Publiques : 2ème revue PEFA du Cameroun

Ouverture des travaux par le Ministre des Finances au Hilton Hôtel de Yaoundé le 1er janvier 2017 du Séminaire de lancement officiel des activités de la deuxième revue du cadre de mesure de la performance dans la gestion des Finances Publiques de l'Etat du Cameroun selon la méthode PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability). L'objectif global était d'améliorer la gestion des finances publiques, mesurer et suivre les progrès de la gestion des finances publiques dans l'optique d'offrir une plateforme commune de dialogue et soutenir le développement durable.

8 mars 2017 32ème journée internationale de la femme

Les femmes du Ministère des Finances de concert avec la communauté internationale ont célébré la 32ème journée internationale de la femme sous le thème : « les femmes dans un monde de travail en mutation : Planète 50-50 d'ici 2030». Après une semaine d'activités, suivie d'une séance d'aérobie au Parking "B ainsi qu'une causerie éducative, l'apothéose a eu lieu le 8 mars avec leur passage massif au boulevard du 20 mai. Toutes les femmes du Ministère sans distinction de rang se sont ensuite retrouvées au parking B du MINFI afin de partager le repas offert par Alamine Ousmane MEY, Ministre des Finances.

13 mars 2017 Economie : Climat des affaires

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Philemon Yang a présidé le lundi 13 mars 2017 dans la salle de conférences de l'hôtel Sawa à Douala, la huitième session du Cameroon Business Forum (CBF) sous le thème « Accroître la compétitivité de l'économie à travers la facilitation du commerce extérieur». Le Ministère des Finances qui joue un rôle de poids dans l'implémentation des résolutions de ce Forum a répondu à une série d'interpellations des participants à cette rencontre, entre autres le remboursement des TVA.

Ephémérides

16 mars 2017 Nominations au MINFI

Le Ministre des Finances a présidé au Palais des Congrès de Yaoundé le 16 mars 2017, la cérémonie d'installation de l'Inspecteur Général des Services Administratif et Budgétaire, Antoine Félix SAMBA, et du Directeur Général du Budget, Cyrille EDOU ALO'O. Les deux hommes ont été nommés par décret du Président de la République le 10 mars 2017. Ces nominations interviennent dans un contexte particulièrement marqué par de nouveaux défis que doit relever notre département ministériel en termes d'assainissement et de modernisation des Finances Publiques.

05 avril 2017
Signature de convention

Le Gouvernement représenté par le Ministre des Finances, le Ministre des Domaines et des Affaires Foncières et le Ministre de l'élevage, des pêches et de l'Industrie Animale a procédé le 5 avril 2017 à la signature de convention de cession des actifs de la station de Douala de l'Office National de Développement de l'Aviculture et du Petit Bétail qui appartient désormais à l'entreprise Ronax Invest. Le double objectif visé est la relance des activités sur le site de la station dans le cadre de la limitation des importations de poussins d'un jour ou de provende ainsi que la résorption progressive du déficit en protéines animales.

Le 08 juin 2017
L'Ambassadeur de Suisse au MINFI

Le nouvel Ambassadeur de la République Fédérale de Suisse au Cameroun, Son Excellence Pietro Larrezi a rendu une visite de courtoisie au Ministre des Finances le 8 juin 2017. La Suisse et le Cameroun entretiennent des relations diplomatiques et d'amitié depuis plusieurs d'années. Sur le plan économique, les deux hommes ont discuté de la situation conjoncturelle du pays, des problèmes budgétaires et de la stabilité de la monnaie qui, pour le diplomate Suisse constitue un avantage en ce qui concerne la gestion des Finances Publiques.

26 juin 2017 Le Cameroun élu à la Facilité Elargie de Crédit

Le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International réuni à Washington le 26 juin 2017, a approuvé le programme économique et financier du Gouvernement et déclaré le pays éligible à la Facilité Elargie de Crédit en lui accordant des appuis budgétaires d'un montant de 400 milliards de FCFA. Un programme qui ouvre la voie à une mobilisation de près de 900 milliards de FCFA supplémentaires auprès des bailleurs de fonds et des partenaires financiers.

Le 06 septembre 2017
Emprunt obligataire 2016-2021 I

Le Secrétaire Général du Ministère des Finances, Gilbert Didier EDOA a présidé les travaux de l'assemblée générale élective des acteurs principaux de l'opération de l'Emprunt Obligataire réunis à Yaoundé le mercredi 06 septembre 2017. L'objectif était d'élire les représentants de la masse des obligataires qui auront la charge de défendre leurs intérêts dans le cadre du mécanisme de remboursement par l'émetteur. Cette opération relève d'une obligation qui s'impose à l'émetteur de l'emprunt et aux co-chefs de file.

14 septembre 2017 FMI : Le DGA au Cameroun

Le Directeur Général Adjoint du Fonds Monétaire International, MITSUHIRO FURUSAWA a effectué une mission de travail au Cameroun dans le cadre de la revue trimestrielle et d'évaluation de la situation économique et financière du pays. Le Cameroun qui a été frappé par une sévère crise née de la chute des cours du baril de pétrole et en proie aux menaces sécuritaires, a, selon l'économiste nippon fait preuve de résilience dans cette douloureuse épreuve à l'issue des entretiens qu'il a eu avec les autorités.

Ephémérides

Du 02 au 06 octobre 2017

ITIE : mission du Secrétariat International au Cameroun

Une mission du Secrétariat International de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives conduite par Alex Gordy, a séjourné au Cameroun du 02 au 06 octobre 2017 dans le cadre de la 2ème validation. L'objectif visait à compléter la collecte des données en cours et à consulter les parties impliquées dans la mise en œuvre de l'ITIE ainsi que d'autres acteurs de la société civile.

Du 24 octobre au 3 novembre 2017

FMI : mission d'évaluation au Cameroun

Une mission du Fonds Monétaire International conduite par Corinne Delechat, a séjourné au Cameroun du 24 octobre au 03 novembre 2017. Cette mission qui a pris fin le 3 novembre 2017 par une importante séance de travail avec les autorités camerounaises, s'inscrit dans le cadre de la première revue du programme économique et financier du pays soutenu par la Facilité Elargie du Crédit. Selon le Ministre des Finances, le Cameroun a respecté les critères quantitatifs et structurels du programme conclu avec le FMI.

20 novembre 2017 **Le haut Commissaire de Grande Bretagne au MINFI**

Le Ministre des Finances a reçu en audience le 20 novembre 2017, S.E. Rowan Laxton, Haut-commissaire de Grande Bretagne au Cameroun en remplacement de Brian Olley arrivée en fin de séjour. Au sortir de l'audience, Rowan Laxton a déclaré qu'ils ont échangé sur l'état de la coopération économique entre leurs deux pays. Son pays s'intéresse aux domaines de l'investissement et du commerce au Cameroun a-t-il ajouté en mentionnant également que le pays dispose d'un potentiel énorme d'opportunités d'affaires que la Grande Bretagne est disposé à renforcer et à agrandir dans le cadre de la coopération économique entre les deux pays.

28 novembre 2017 ITIE : les entreprises à l'école des bonnes pratiques

Ouverture des travaux au Mont-Fébé de Yaoundé par le Ministre des Finances le 28 novembre 2017 d'un atelier sur les "Rencontres d'apprentissage avec les pairs" dédié à l'ITIE tenu du 28 au 30 novembre 2017. Il s'agissait d'amener les acteurs du secteur extractif à centraliser les ressources issues du secteur afin d'améliorer les conditions de vie des populations à travers la sécurisation des recettes publiques. Les défis et bonnes pratiques en matière de mise en œuvre de l'ITIE, notamment sa nouvelle norme adoptée au Pérou doivent, selon le MINFI et la Directrice des opérations de la Banque Mondiale, Elisabeth Huybens, guider les acteurs du secteur extractif dans le pays.

20 décembre 2017 Présentation des perspectives économiques régionales

Le Ministre des Finances a procédé à la présentation du rapport sur les perspectives économiques régionales du Fonds Monétaire International. Un rapport rendu public dans un contexte marqué par la conclusion avec le Fonds d'un accord sur la Facilité Elargie de Crédit qui ouvre la voie aux appuis budgétaires de plusieurs bailleurs de Fonds. Selon le FMI, l'économie camerounaise pendant la période de crise, a fait preuve d'une remarquable résilience face aux chocs extérieurs liés à la chute de ses recettes budgétaires.

FACTEUR +
B.P.: 8574 - Douala
Douala : sis Rue Lottin Same Akwa
Téléphone: 233 42 14 92
233 42 27 96
698 94 93 77
681 86 51 36
Fax : 233 42 14 98
Yaoundé: 222 23 62 38
691 36 49 83
672 46 98 13
E-mail: facteur_mmk@yahoo.fr
"Nous courons pour vous"

- Courrier
- Mailing
- Relevés
- Factures
- Intérimaire
- Paquets - Colis
- Conseil en messagerie

FACTEUR+

Annonceurs

Les Dossiers du MINFI 2018

ALIOS FINANCE CAMEROUN SA	6
AREA ASSURANCES	8
BETA PRINT	102
BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS CAMEROUN	22-23
CAMLAIT	85
CBC	27
CCAA	2
CICAM	103
CIMENCAM	77
CREDIT FONCIER CAMEROUN	33
CTPL	4
ELENA	91
EXCELLENCE PLUS	102
FACTEUR +	84, 111
HÔTEL SAWA	59
PROMETAL ACIERIE	4ème de couverture, 38-39
RAZEL CAMEROUN	58
SABC	64-65
SCB CAMEROUN	54-55
SGS	2ème de couverture
SNI	84
SOCAPALM	16-17
SODECOTON	48-49
SOFAVINC	90
SONARA	3ème de couverture

Realisation et Impression:	Régie publicitaire:
GROUPE NESSE 66, Avenue des Champs Elysées 75 008 Paris - Tél : + 33 1 47 11 03 15 E-mail : infos@groupenesse.fr	SOCAMED B.P. 821 - Douala Tél : + 237 243 53 22 61 / 699 68 14 62 E-mail: socamed.office@gmail.com

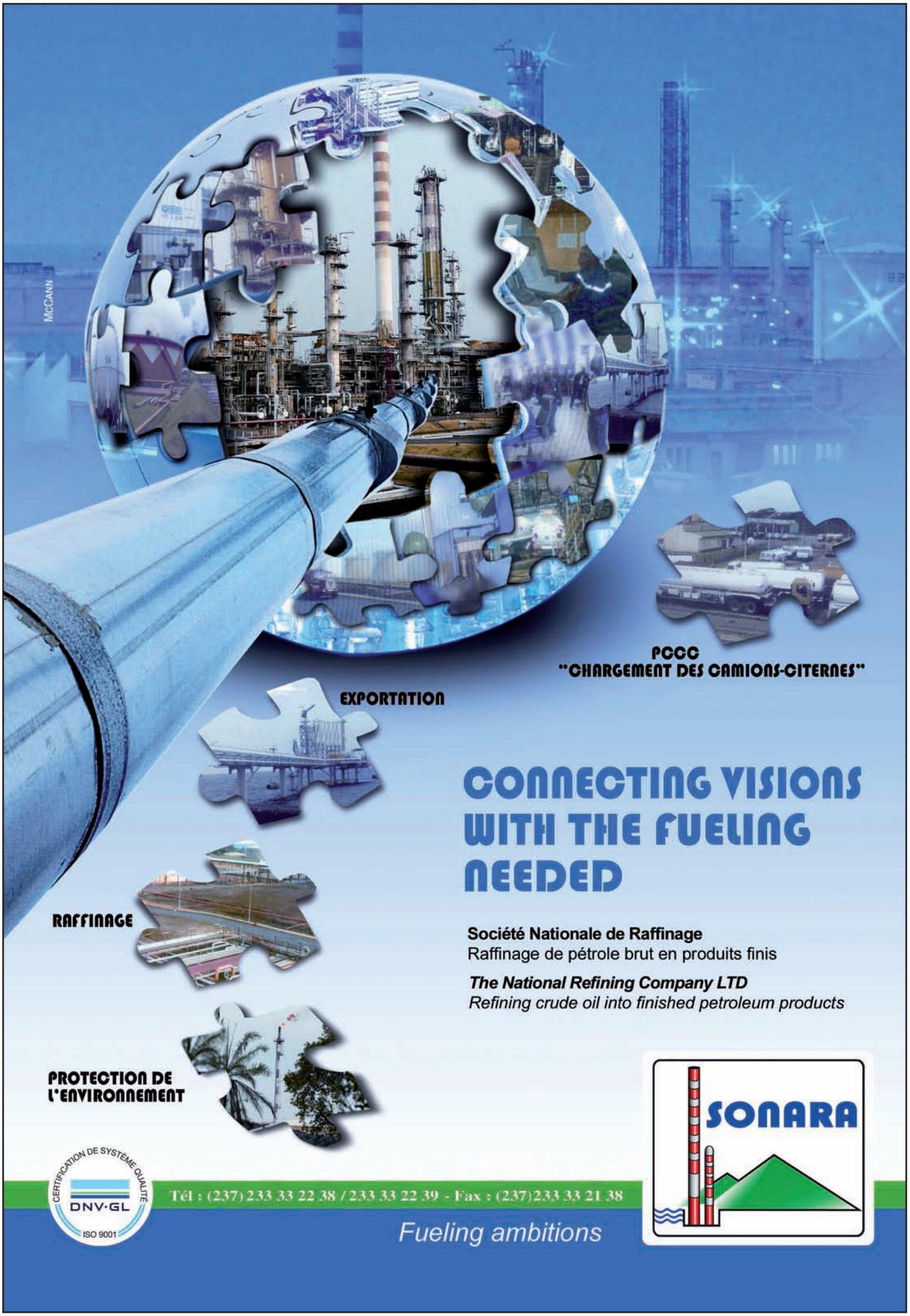
McCANN
PCCC
"CHARGEMENT DES CAMIONS-CITERNES"
EXPORTATION
RAFFINAGE
PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT
CONNECTING VISIONS
WITH THE FUELING
NEEDED
Société Nationale de Raffinage
Raffinage de pétrole brut en produits finis
The National Refining Company LTD
Refining crude oil into finished petroleum products
SONARA
CERTIFICATION DE SYSTÈME QUALITÉ
DNV·GL
ISO 9001
Tél : (237) 233 33 22 38 / 233 33 22 39 - Fax : (237)233 33 21 38
Fueling ambitions

PROMETAL

ACIÉRIE

Nous contribuons à la construction du Cameroun

Le deuxième pont sur le Wouri à Douala

Quelques produits

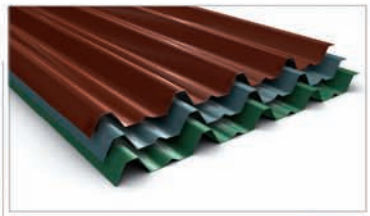

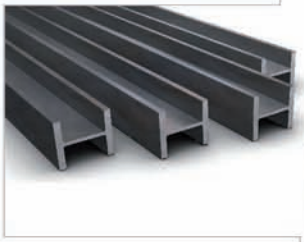

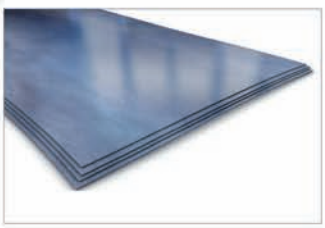

Z.I Magzi - Bassa. BP 3061 Douala - Cameroun
Tél : +237 233 37 85 85 / 95 Fax : +237 233 37 85 80 www.prometal-cm.com - info@prometal-cm.com

SGS Certifié ISO